

Table des matières

Remerciement	4
Résumé	5
Table des matières	6
1.Introduction & problématique de la recherche	8
1.1 Constats de départ	8
1.2 Rôle de « stagiaire » et statut « d'étudiante chercheuse »	10
2. Partie méthodologique	12
2.1 Collecte de données	12
2.2 Considération Ethique	13
2.3 Détails des outils Méthodologique	13
3. Cadre théorique	15
3.1 L'espace public	15
3.1.1 Vision spatiale de l'espace public	16
3.1.2 Vision politique de l'espace public	17
3.1.3 Notion de Visibilité et d'espace légitime & illégitime	18
3.1.4 Notion de Reconnaissance	18
3.2 La nuit urbaine	20
3.3 La rue : un concept, un espace et un lieu de socialisation nocturne	22
3.3.1 Un Concept	22
3.3.2 Un Espace	22
3.3.3 la rue, les jeunes & la nuit	23
3.4 les lieux occupés par les jeunes	25
3.4.1 Espace de transition et appropriation de l'espace public	25
3.4.2 Les lieux attractifs occupés par les jeunes	25
3.4.3 Surveillance et fonctionnalité des lieux	27
3.5 Les « jeunes » et la « jeunesse »	27
3.5.1 Définition d'un « enfant »	27
3.5.2 Définition d'un « jeune » et de la jeunesse	28
3.5.3 Définition commune gardée	30
4. Les questions de recherches	31
4.1 La politique actuelle concernant la vie nocturne	31
4.1.1 Approche du triangle de Knoepfel	31
4.1.2 Modèle de base	32

4.1.3 Le triangle selon notre premier axe de la problématique	33
4.1.4 Qu'est ce qui est défini comme étant le problème ?	35
4.1.5 Les mesures prises par la Ville et le Canton de Genève	35
4.1.6 Le vécu des habitants	40
4.1.7 Conséquences pour les jeunes « cibles » et « lésés »	41
4.1.6.1 Plus de visibilité & moins de tolérance	42
4.1.6.2 L'effet de groupe	43
4.1.6.3 La catégorisation, les stéréotypes et les préjugés sur les jeunes	44
4.1.6.4 La déviance	45
4.1.6.5 Discrimination envers les jeunes	46
4.2 la place des TSHM dans les espaces publics	48
4.2.1 Le mandat des TSHM	49
4.2.2 Leurs expériences avec les jeunes et les espaces publics nocturne	50
4.3 La place des jeunes dans l'espace public nocturne	61
4.3.1 La mobilisation nocturne en ville de Genève	63
4.3.2 Le Collectif nocturne: quand les jeunes se mobilisent pour la nuit	64
4.3.3 la parole de deux jeunes interviewés	68
4.3.4 Les droits économiques, sociaux et culturel des enfants et des jeunes	71
4.3.5 Les droits à la Protection, à des Prestations et à la Participation	74
4.3.5.1 La convention des droits de l'enfant	74
4.3.5.2 LA politique des 3 P et les espaces nocturnes	75
4.3.5.3 La participation en tant que droit subjectif	78
4.3.5.4 Participation, laquelle et comment ?	80
4.3.5.5 La participation des enfants et des jeunes dans la vie politique	81
4.3.6 Vers une nouvelle représentation et image de l'enfant et du jeune	83
6. Discussion	86
6.1 Pistes pour la poursuite de la recherche	86
6.2 Pistes d'actions & Recommandations pratiques	87
7. Conclusions	89
8. Bibliographie	91
9. Annexes	95

1.Introduction & problématique de la recherche

1.1 Constats de départ

Ce travail de recherche est parti d'une problématique soulevée par le Service de la jeunesse de la Ville de Genève concernant l'occupation nocturne de certains espaces publics. Il a été soulevé que certaines de ces occupations nocturnes posent problème car elles engendrent des nuisances sonores, un sentiment d'insécurité, des comportements légèrement déviants (déprédatations nocturnes, déchet) et de la petite délinquance. Par conséquent, les mesures politiques mises en place sont plutôt de l'ordre de la prévention, de la sécurité publique et de la répression. D'une part, cela a pour conséquence d'engendrer une représentation plutôt négative de la vie nocturne des jeunes et d'autre part cela ne met pas en valeur leur occupation.

Ce premier constat, fait face à une autre réalité tout aussi problématique, cette fois-ci soulevé par le Collectif nocturne, représentant un ensemble d'associations de jeunes concernés par la vie nocturne à Genève. Ce Collectif soulève deux constats: D'une part, il y a un manque d'offre adéquate en matière de vie nocturne pour les jeunes. D'autre part, l'action politique vis-à-vis de la vie nocturne a une tendance répressive. Ce manque de lieux de vie nocturne et la pression exercée sur les établissements restants contraignent les jeunes à consommer par défaut en extérieur ou dans des lieux inappropriés.

L'occupation des espaces publics nocturnes par les jeunes est une thématique qui fait souvent parler d'elle notamment dans les médias mais également dans certaines pratiques professionnelles. Celle-ci se trouve à un carrefour complexe, car elle a des enjeux politiques, sociaux et culturels. Ces enjeux étant différents selon les acteurs concernés, il n'est pas toujours évident de répondre aux besoins des uns sans empiéter sur les besoins des autres. L'occupation de ces espaces publics nocturnes a un impact sur une grande étendue de la population car elle touche, de près ou de loin, les habitants autours de ces lieux, les professionnels travaillant sur ces surfaces et les occupants eux-mêmes de ces espaces.

Par la complexité de cette problématique et le temps qui m'est imparti, je ne pourrais traiter que d'un certain nombre de questions, bien que le sujet soulève une multitudes d'autres questionnements qui ont tout autant leur légitimité à ce qu'on s'y attarde.

A travers cette recherche, je vais essayer dans un premier temps de comprendre quelle est la politique actuelle mise en place concernant la vie nocturne. Je vais essayer de

comprendre la problématique engendrée par l'occupation de ces espaces selon le point de vue des acteurs politiques institutionnels. Selon leur mandat et leur mission, quelles sont les mesures qui sont prises par ces derniers concernant cette thématique, notamment concernant la vie nocturne.

Dans un deuxième temps, je vais m'appuyer sur l'expertise professionnelle des TSHM, travailleurs sociaux hors murs, afin de voir l'impact que cette occupation nocturne de l'espace public peut avoir sur leur pratique, quel est leur point de vue sur la question et quel est leur lien avec ces jeunes.

Puis dans un troisième temps, j'essaierai de comprendre comment les jeunes eux-mêmes occupent ces espaces, afin d'avoir leur point de vue et d'entendre ce que leur apporte la vie dans ces espaces nocturnes. Quelles sont leurs revendications et quelle est la démarche que certains entreprennent afin de conquérir ces espaces nocturnes.

Toute cette démarche aura pour but de comprendre qui sont ces différents acteurs entrants en jeu dans ces espaces nocturnes et comment l'interaction entre les différents niveaux entre la société et les individus se fait.

Pour terminer nous essayerons d'aborder une représentation différente de l'enfant et du jeune afin que leur place à la participation puisse être reconnue en matière de vie nocturne. Notamment en basculant d'une politique moins répressive à une politique davantage compréhensive, afin que le problème soit attribué à la situation ou au manque d'alternative et non aux jeunes.

J'essaierai à la fin de ma recherche de faire un certain nombre de recommandations qui ont fait surface « par » tous les acteurs et qui seront « pour » tous les acteurs. Celles-ci ayant pour but de donner une certaine réponse à la question : comment pourrait-on mettre en place une approche n'identifiant pas « les jeunes » comme étant le problème mais la « situation », ou plutôt le manque d'alternative aux lieux dans l'espace public nocturne ? Il s'agirait de tendre vers une approche de solutions davantage axée sur les causes et non sur les conséquences.

Dans l'espoir qu'on puisse aller vers une approche ayant des dimensions plus participatives des jeunes, afin de leur permettre d'avoir une place et de pouvoir participer à la vie active dont la « vie nocturne » fait déjà partie pour certains d'entre eux.

1.2 Rôle de « stagiaire » et statut « d'étudiante chercheuse »

Le Service de la Jeunesse de la Ville de Genève

Afin de compléter et de terminer mon cursus en Master interdisciplinaire en droits de l'enfant, j'ai eu la chance d'effectuer un stage d'une durée de 5 mois au sein du Service de la Jeunesse de la Ville de Genève (SEJ). Il m'a été demandé, afin que ce stage apporte quelque chose tant pour ma formation que pour le Service, si mon sujet de mémoire pouvait porter sur une problématique provenant du terrain au sein du Service, notamment sur les thématiques suivantes : Espaces publics, espaces nocturnes, et place des jeunes dans ces derniers. N'ayant pas encore décidé de mon sujet de mémoire à ce moment et trouvant très intéressant de mettre à profit mon stage en pouvant utiliser mes connaissances théoriques sur une question concrète de terrain, j'ai accepté le stage ainsi que l'orientation de mon futur sujet de recherche.

Quelques mots sur le Service de la Jeunesse (SEJ) de la Ville de Genève: intégré au département de la cohésion sociale, il a pour mission de proposer et de soutenir des projets collectifs dans les quartiers, en privilégiant l'intégration, le dialogue et l'échange avec les jeunes de 15 à 25 ans.¹

Ce service contribue au « mieux vivre ensemble » en répondant aux attentes et aux besoins des jeunes sur le territoire urbain. Il a pour mission de privilégier l'échange avec les jeunes et autours des jeunes, d'éviter leur marginalisation, de leur permettre de développer leur sens de la citoyenneté en les rendant autonomes et responsables ainsi que de mettre en œuvre des projets avec eux.²

Les TSHM

Pour ce faire, le SEJ compte sur une équipe de TSHM, travailleurs sociaux hors murs, qui se déplace en fonction des zones sensibles. Sur le territoire de la Ville de Genève, ces derniers sont organisés, depuis le début de l'année 2013, en quatre trios s'occupant chacun d'un quartier spécifique. Cette organisation permet aux TSHM d'effectuer un travail de proximité efficace, d'avoir une bonne visibilité et de faciliter le relais avec le réseau des partenaires locaux. Ils sont des acteurs importants dans les espaces publics puisque la rue est leur lieu

¹ <http://www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-cohesion-sociale-solidarite/services-municipaux/service-jeunesse/item/service/service-de-la-jeunesse/>

² Rapport d'activité 2016 Département de la cohésion sociale et de la solidarité

de travail social. C'est dans l'espace public qu'ils vont à la rencontre des jeunes et des principaux acteurs sociaux du quartier afin d'établir le lien et de les soutenir dans leurs différentes demandes et projets.

Mon stage

Tout au long de mon stage, j'ai eu l'occasion de suivre les TSHM dans leur quotidien, et de les accompagner dans leurs activités professionnelles qui consistent à accompagner et soutenir les jeunes de 15 à 25 ans.

Mon emploi du temps s'est ainsi réparti entre ma présence au bureau du Service, mon accompagnement avec les TSHM et ma participation à divers évènements ponctuels auxquels le Service apportait son soutien. Le fait d'avoir pu prendre part à ces trois sphères m'a permis d'avoir une expérience très riche au niveau des rencontres avec un large réseau tant au niveau des collaborateurs au sein du Service, avec les bénéficiaires des projets soutenus par le SEJ, ainsi qu'avec les jeunes en question.

J'ai parfois eu du mal à me situer en tant que «jeune», «stagiaire», «étudiante», et «professionnelle». Du fait de l'organisation hors murs et des activités variables du service, j'ai eu la liberté de constituer par moi-même mon horaire, ce qui m'a permis d'avoir une grande autonomie dans mes fonctions de stagiaire et de chercheuse. D'un côté cela me déconcertait parfois lorsque je ne savais pas à l'avance qu'elles allaient être mes activités pour la semaine mais d'un autre côté cela m'a permis de me questionner systématiquement sur la pertinence des activités auxquelles je choisissais de prendre part ou non et le sens que je leur donnais par rapport à mes différents rôles: statut de stagiaire au SEJ; étudiante dans le domaine des droits de l'enfant; chercheuse pour mon mémoire ; professionnelle apprentie auprès des TSHM ; jeune adulte auprès des autres jeunes.

2. Partie méthodologique

2.1 Collecte de données

Dans le cadre de mon stage, j'ai eu l'occasion de rencontrer un grand nombre de jeunes durant mes diverses activités. Pendant ces dernières, j'ai été amené à côtoyer les mêmes jeunes à plusieurs reprises ce qui, selon les contextes et la durée des échanges, m'a permis d'établir un bon lien avec eux. Après avoir décidé de m'intéresser au différents points de vue des acteurs, il m'a paru indispensable d'avoir également la perspective directe des jeunes. En revanche ce qui m'a paru moins évident était la manière d'avoir accès à ces informations. Car bien que je sois en contact avec les jeunes et que j'ai régulièrement des échanges informels avec eux, j'ai trouvé que les informations dont ils me faisaient part n'avaient pas toujours la légitimité de se retrouver dans ma recherche et ce bien qu'ils aient été informés de mon statut de « stagiaire » au sein du service de la jeunesse et de mon statut d'« étudiante » en master en droits de l'enfant. Il était parfois difficile pour moi de distinguer si ce qu'ils me confiaient s'adressait à la « stagiaire » ou à l'« étudiante » que j'étais. Dans le premier cas de figure, ce qui m'était communiqué avait une portée plus confidentielle à mon sens, alors que dans le deuxième cas de figure j'ai eu le sentiment que cela avait davantage la légitimité de figurer dans ma recherche. Afin de répondre à mon dilemme, j'ai donc fini par opter pour une méthode de récolte de données multiples. Ainsi les informations qui m'ont été transmises, par tous les interlocuteurs, en dehors des interviews officielles que j'ai effectuées, ont servi de pistes d'explorations pour les thématiques à aborder afin de cerner le plus largement possible la problématique abordée. De ce fait ma récolte de donnée s'est faite sous trois formes: des observations participatives; des entretiens semi-directifs ; des sources écrites. (Toutes détaillées ci-après).

L'Interdisciplinarité me parut aller de soi dans cette recherche pour diverses raisons: les multiples statuts pris durant le stage, la nature complexe de la problématique et la multidisciplinarité des acteurs concernés. La nuit urbaine représente un sujet interdisciplinaire par excellence et les orientations disciplinaires pour l'aborder s'étendent des sciences sociales aux sciences humaines. C'est pourquoi j'ai fait le choix de mobiliser les théories de plusieurs disciplines (sociologie, psychologie, droit, science politique) pour approfondir les différents angles de cette recherche.

2.2 Considération Ethique

Afin que cette recherche dans le domaine des droits de l'enfant soit respectueuse des enfants et des jeunes, il est important de les considérer comme des personnes à part entière, dignes et capables, ayant le droit d'être reconnues, d'être respectées et d'avoir une voix dans la recherche (Jaffé, 2019). Ainsi, lors des rencontres et des échanges avec les différents interlocuteurs, j'ai pris soin de travailler avec une posture neutre, bienveillante et compréhensive. Certains de ces jeunes ayant des parcours difficiles, j'ai pris soin de toujours garder une ouverture d'esprit, d'agir dans le non-jugement ainsi que dans l'empathie tout en gardant à l'esprit que pour réussir à faire un bon travail sur le plan professionnel il faut également savoir garder une certaine distance émotionnelle. Pour que cette recherche soit respectueuse des enfants, participants directement à la recherche ou en tant que groupe social sur lequel la recherche pourrait avoir un impact, nous avons pris en considération certains principes éthique dans la réalisation de ce travail.

L'éthique, définie par Morrow (2008) comme « set of moral principles and rules of conduct », revêt une importance capitale pour les recherches en sciences sociales comme celle-ci. De manière concrète, une recherche éthique impliquant des enfants doit suivre quatre (4) grands principes clés, comme en a fait mention Jaffé (2019), sur base de Graham, Powell, Taylor, Anderson et Fitzgerald. (2013).

Ces quatre grands principes sont :

- La bienfaisance et non malfaissance;
- Le consentement libre et éclairé;
- Le respect de la vie privée et de la confidentialité;
- La reconnaissance et ou dédommagement;

2.3 Détails des outils Méthodologique

1. Observations participatives

Lors des suivis sur le terrain au sein du service de la jeunesse voici quelques une des activités auxquelles j'ai pu assister (liste non exhaustive): les tournées sur le terrain, des réunions avec des partenaires, des évènements festifs organisés pour les jeunes tels que des concerts ou des projections de film, des salles de gym, des forums sociaux de quartier, des patinoires, etc. Cela m'a permis de rencontrer un grand nombre de jeunes, d'âges et de quartier

différents de tout Genève mais également de côtoyer les différents acteurs avec qui les TSHM collaborent au quotidien. Une fois le lien établi, je suis également allée sur le terrain en solitaire pour observer et discuter avec les jeunes dans les espaces publics nocturnes ainsi qu'avec certains partenaires.

2. Entretien semi-directifs

En vue d'observer et de comprendre les perceptions individuelles des interlocuteurs concernés par ce sujet de mémoire, j'ai opté pour la méthode qualitative d'entretien. J'ai réalisé et retranscrit 6 entretiens semi-directifs à l'aide de trois grilles d'entretiens (ci-joint en annexe). S'agissant d'acteurs différents et les informations à récolter n'étant pas de la même nature, les grilles d'entretiens ont été préparées préalablement avant chaque entretien pour qu'elles soient adaptées à chaque interlocuteur. Cette méthode a permis une grande variété d'informations et une mise en lumière de divers aspects concernant notre problématique auxquelles je n'aurais peut-être pas pensé spontanément, comme l'explique Quivy et Van Campenhout (1988).

(Les entretiens allant de 40min à 1h15 chacun).

- 3 TSHM de la ville de Genève travaillant dans 3 quartiers différents.
- 3 Jeunes dont une fille de 20 ans, un garçon de 19 ans et un garçon de 25 ans étant en tête de l'association « Collectif nocturne ».

Dans la cadre des entretiens effectués, J'ai pris le soin de faire signer une fiche de consentement à chacun des participants (ci-joint en annexe). Pour chaque entretien il y a eu une remise en contexte de la recherche, des précisions sur la nature académique du travail puis un rappel sur le caractère confidentiel des informations partagées ainsi que l'anonymat de leur identité et de leur droit de se retirer de la recherche à tout moment.

Afin de ne pas perdre l'essentiel des discussions et de garder un échange fluide entre moi et mon interlocuteur, j'ai demandé l'autorisation à la personne que je l'enregistre avec mon téléphone. Tous les interlocuteurs ont gentiment accepté ce qui m'a permis de ne pas m'encombrer avec des prises de notes partielles.

Les lieux prévus pour nos rencontres ont été variables. J'ai pris soin de demander à chacune des personnes que j'avais prévu d'interviewer qu'elle choisisse elle un endroit où elle se



sentirait à l'aise. Par conséquent, les interviews se sont déroulés dans des cafés, au bord du Rhône, dans un bar, au bord du lac et dans les bureaux du Service de la Jeunesse.

Dans l'ensemble, ils se montraient tous très enthousiastes, ouverts à la discussion et pas timides ni sur la qualité ni sur la quantité d'information partagée ce qui facilita beaucoup les échanges. A la fin de chaque rencontre, j'ai veillé à leur témoigner ma gratitude non seulement pour le temps qu'ils avaient bien voulu m'accorder mais également pour la confiance dont ils m'ont fait preuve.

3. Sources écrites

J'ai également eu accès à un grand nombre de sources écrites afin d'effectuer cette recherche, voici quelques une de mes sources (liste non-exhaustives) : les documents officiels (lettres administratives, rapport, etc.) et les archives du Service de la Jeunesse, les Lois en ville de Genève, les cours académiques du Mide, de nombreux livres sur la thématique, des articles sur internet et divers rapports de chercheurs traitant de la thématique, divers médias, etc.

3. Cadre théorique

Tout au long de cette recherche, nous allons aborder plusieurs notions faisant souvent appel à des représentations différentes chez chacun d'entre nous. C'est pourquoi, afin de mieux les comprendre et dans le but d'avoir un langage commun tout au long de la lecture de ce mémoire, nous allons d'abord commencer par élaborer un cadre théorique de ces différentes conceptions et expliquer certaines théories nécessaires à la bonne compréhension de cette recherche.

3.1 l'espace public

L'espace public amène à un grand nombre de représentations et il peut être abordé avec différentes perspectives permettant d'inclure un large nombre d'acteurs sociaux. Certains modèles sont plus axés visio-spatial et d'autres plus socio-politique. Cette diversité requiert une approche nécessairement interdisciplinaire afin de rendre compte de la complexité d'une telle notion.

3.1.1 Vision spatiale de l'espace public

Lorsque nous parlons « d'espace public » nous l'opposons aux « espaces privés » ce qui amène par définition une dualité entre ces deux territoires. Tierry Paquot (2009) désigne les espaces publics comme « les endroits accessibles au(x) public(s), arpentinés par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité. Ce sont des rues et des places, des parvis et des boulevards, des jardins et des parcs, des plages et des sentiers, en bref, le réseau viaire et ses à-côtés qui permettent le libre mouvement de chacun, dans le double respect de l'accessibilité et de la gratuité ».

Certains les appelleront les « espaces libres », les « lieux publics » ou encore, les « lieux urbains ». Il existe un grand nombre d'expressions pour y faire référence et les représentations qu'elles véhiculent sont toutes aussi nombreuses.

Paquot Thierry (2009) insiste sur un point qui nous sera important pour la suite de notre problématique, la dimension « collective » de l'espace public qui « confère à cet endroit une dimension sociale et publique ». Il est important d'insister sur cette image « d'espace commun », car l'espace public n'est pas qu'une aire géographique donnée mais il est également un espace d'échange, ouverts à tous résidents.

D'après Ostrowsky (n.d.) l'espace *public urbain* est construit, transformé de manière à être utilisé. Le lieu public n'est pas un espace qu'on est censé s'approprier, il doit favoriser la rencontre de l'autre, et s'inscrire dans une "éthique de l'accueil". En opposition à un espace privé, ou personnel, que l'on s'approprie comme lieu de vie tel que le domicile (maison-jardin ou appartement-immeuble).

L'espace public n'est pas évident à définir car paradoxalement « il est à moi, il est à toi, il est à tout le monde et à personne au même temps ». Comme le remarque Robert Philipe (2000) « La nouveauté est alors l'affirmation d'un véritable espace public, c'est-à-dire ouvert à tous mais insusceptible d'aucun accaparement privé, notamment d'aucun attrouement sauvage ». Il met en avant également le fait que la nouvelle économie de la sécurité et l'urbanisation massive font en sorte que l'espace public devienne progressivement un simple *lieu de circulation*, et qu'il perde sa fonction d'*espace de vie du populaire urbain*. Il y a une certaine puissance publique qui tend à vouloir contrôler toute circulation, privant ainsi à l'*individu sujet de droit* d'utiliser la rue comme espace de vie.

3.1.2 Vision Politique de l'espace public

La vision de T. Paquot (2009) de l'espace public représente uniquement une vision spatiale et non politique de la sphère publique. Afin d'éclairer au mieux ma thématique, il est également important d'étudier cette composante « politique », notamment au travers des travaux de Jürgen Habermas (1962) sur l'espace public, comme espace politique.

J. Habermas introduit la notion d'« espace public » dans sa thèse publiée en 1962, intitulée *L'espace public*. Dans celle-ci, J. Habermas (1962) avance que l'espace public bourgeois sert d'instrument politique « au moyen duquel la bourgeoisie montante vise à mettre fin à la domination d'un État absolutiste » (Habermas, 1962).

La sphère publique représente « un espace s'ouvrant entre l'Etat et la société civile, où les citoyens se rencontrent afin de débattre librement des questions d'intérêts » (Ibid.). Elle prend ainsi une fonction politique et renvoie « aux conditions de possibilités sociales de formation d'une opinion publique ». (Ibid.)

Habermas décrit également « le processus au cours duquel le public constitué d'individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État » (Ibid., 1962). Ce processus amène à une diversité des points de vue, car le public a le pouvoir de légiférer et de remettre en question le pouvoir. « L'espace public apparaît comme un lieu de débats infinis où pourront être jugés collectivement les idées des individus, mais aussi la scène d'où pourra être jugé et contrôlé le pouvoir politique » (Habermas, 1962).

Il est important de mentionner qu'une des critiques faites à la théorie d'Habermas, notamment par l'historienne Arlette Farge (1992), a été le fait qu'il ne considère que la bourgeoisie comme acteur dans la sphère publique bien que l'espace public soit également constitué par la grande masse de la population. A cela vient s'ajouter l'apport de P. Charaudeau (1997), qui considère que « aujourd'hui, la démocratie de masse a fait de la sphère publique un espace beaucoup plus large qu'autrefois, avec un nombre beaucoup plus grand d'acteurs assez hétérogènes. » (Charaudeau, 1997, p.202-203).

Dans la vision de l'espace public chez Habermas, l'accent est mis sur des processus d'argumentation et de constitution de discours sociaux. Cependant, il est également nécessaire de mentionner les procédés par lesquels les acteurs doivent se rendre visibles et

se reconnaître mutuellement afin d'investir l'espace public. C'est pourquoi il est important de prendre en compte ces trois notions que sont : la « visibilité » des acteurs et des organisations politiques, l'espace public « légitime » et « illégitime » ainsi que la notion de « reconnaissance ».

3.1.3 Notion de Visibilité et d'espace légitime & illégitime

D'après l'approche d'H. Arendt (1961), pour qu'un espace public existe il y a forcément une « apparition des acteurs ». Si l'on se base sur cette position, « on peut dire que sans scène de visibilité publique, il n'existe pas d'action politique, ni de public et donc la communauté de citoyens destinataires de l'action est, elle aussi, inexistante. » (Arendt, 1961).

De cette vision en ressort l'approche « d'espace public légitime » et « espace public illégitime ». Dans ce premier, ce sont les médias qui prescrivent en partie les règles qui définissent ce qui mérite d'être vu ou publicité et ce qui ne le mérite pas, ainsi que les prises de paroles médiatiquement acceptables ou celles qui doivent être écartées. Par conséquent, certains groupes sociaux et politiques n'ayant pas accès à cet espace légitime, et forcés à user de stratégies de contournement médiatiques, se retrouvent en dehors de cette visibilité publique légitime et donc dans un espace public illégitime. Nous avons d'un côté les « ayants droits qui disposent d'une reconnaissance et d'un accès à la parole publique, légitimés par les instances, pouvoirs et médias en place » (Arendt, 1961) et d'un autre côté ceux qui « n'emploient pas les canaux de la communication..., qui ne sont pas reconnus par l'Etat comme organisation ou parole digne d'être entendue » (Arendt, 1961). Cette notion de reconnaissance est une notion clé pour qu'il y ait une prise de position et une action politique dans l'espace public.

3.1.4 Notion de Reconnaissance

Dans la même lignée que Habermas, Axel Honneth (1992) construit une théorie de la reconnaissance qui repose sur la lutte de l'être humain pour la reconnaissance. Selon sa théorie, Honneth veut montrer que « la demande de reconnaissance, demande morale, est aussi à la base des luttes sociales » (Berten A., 2001). Honneth met en lumière « la dimension morale inhérente à tout affrontement et reconstruit l'évolution sociale à partir des luttes réelles ou symboliques dans lesquelles l'individu ne cherche pas tant à supprimer

son adversaire qu'à être reconnu par lui dans son individualité » (Halpern, 2013). Il divise la reconnaissance humaine en trois sphères : La reconnaissance affective, juridique et culturelle. Chacun de ces modes de reconnaissance correspond à un concept : L'amour, le droit et la solidarité.

Ainsi dans cette « tripartition » de reconnaissances « sont donc reconnus l'individu avec ses besoins concrets, la personne juridique, le sujet dans sa particularité individuelle » (Courtel, 2008).

Honneth soutient également que les différents types de reconnaissance vont avoir une influence sur « le rapport à soi » (confiance en soi, respect de soi et estime de soi). En effet, celles-ci vont conditionner « la découverte et l'épreuve que chacun fait comme individu (confiance), comme personne (respect), et comme sujet (estime). » (Courtel Y., 2008). De ce fait, l'amour est la condition de la confiance en soi, le droit celle du respect de soi et la solidarité celle de l'estime de soi (Ibid.).

Dans la suite de sa thèse, Honneth explique que les conséquences du manque de reconnaissance dépendent de chaque sphère. Il distingue plusieurs types de « non-reconnaissance ou de mépris social » (Berten, 2004). Parmi les différentes figures du mépris il y a : L'atteinte à l'intégrité physique (lorsque l'on retire à un être humain la possibilité de disposer librement de son corps), l'atteinte juridique (exclusion de certains droits blessant le sujet dans son désir d'être reconnu comme un sujet capable de former un jugement moral) et l'atteinte à la dignité de la personne (dénigrement des modes de vie individuels et collectifs) (Ibid.).

Lorsqu'un individu subit un mépris et que cela atteint l'un ou l'autre de ces aspects, cela lui fait prendre conscience de la « forme de reconnaissance dont il manque et le mène ainsi dans la lutte » (Courtel, 2008). C'est ainsi que la « philosophie sociale d'Honnête met donc à jour la dimension morale des luttes sociales » (Ibid.).

Cette théorie de la reconnaissance est une théorie clé et elle sera à nouveau abordée lorsque nous traiterons des droits économiques, sociaux et culturels des enfants et des jeunes.

3.2 La nuit urbaine

Après avoir abordé l'espace public de manière générale, il s'agit maintenant d'approfondir le concept de 'nocturnité'. Cette notion, l'anthropologue Thomas Fouquet (2018) la conçoit comme « un ensemble des représentations et des pratiques organisant le rapport au temps nocturne dans une société donnée ».

La nuit urbaine ne fait référence ni à un lieu, ni à moment mais à un espace-temps particulier (Gwiazdninski, 2007). Pour certains elle représente un espace du non-contrôlable et pour d'autres un espace expérimental du caché. C'est en cela qu'elle représente un espace-temps très disputé et qu'elle est devenue un champ de tension central. « Les mêmes raisons qui font que certains redoutent la nuit, fondent l'attrait ou la désirabilité du nocturne aux yeux des autres » (Fouquet, 2018). En effet, la nuit urbaine se trouve à un carrefour aux enjeux économiques, politiques et sociaux fondamentaux. « Dans les centres villes, des conflits apparaissent entre des habitants soucieux de leur tranquillité et des consommateurs des lieux de nuits » (Gwiazdninski, 2007). En cela on peut dire qu'elle illustre parfaitement nos capacités à partager l'espace public et que « la nuit urbaine interroge notre capacité à vivre ensemble » (ibid.).

La nuit a été pendant longtemps une dimension oubliée de la ville, « qui gère la cité comme si elle fonctionnait seulement seize heures sur vingt-quatre et du lundi au samedi » (Gwiazdninski, 2007). Tout comme l'organisme humain, « la ville a toujours eu une exigence rythmée par l'alternance jour-nuit » (Ibid.). Dans l'inconscient collectif on retrouve cette idée que le jour serait le temps du travail, des interactions collectives, et le moment le plus propice à circuler dans l'espace public. Contrairement à la nuit, longtemps considérée comme un moment de repos, le temps de reprendre ses forces et de replis dans la sphère privée (Fouquet, 2018). « Mais les temps changent et progressivement les activités humaines se déploient vers la nuit et recomposent un nouvel espace de travail et de loisirs qui nous oblige à regarder autrement les espaces et les temps de la ville. » (Gwiazdninski, 2007).

Mais une ville qui dort n'est pas une ville ? En effet, lorsque l'on parle de la ville urbaine, on fait face à un paradoxe, « puisque, suivant des imaginaires largement partagés à travers le monde, ce qui fait d'une ville qu'elle est une vraie ville », ou ce qui lui confère son d'authenticité urbaine, « c'est justement qu'elle ne dort jamais », (Fouquet, 2018), c'est entre en cela qu'elle sera qualifiée en bonne urbanité.

Elle suscite également certaines inquiétudes, parfois désignée « comme espace-temps d'apprentissage de l'illicite permettant ainsi de braver les interdits » (Parazelli, 2002). Elle est souvent réputée de condenser tous les dangers et toutes les perversions. La nuit est ainsi soumise à de nouvelles pressions, conduisant par conséquent à ce que « des dispositifs de contrôle bien spécifiques s'appliquent au temps nocturne : si la nuit est veillée, elle doit alors être étroitement surveillée. » (Fouquet, 2018)

De par les représentations négatives qu'elle engendre, aujourd'hui encore, elle est souvent « absente des réflexions d'urbanisme, de développement et d'aménagement du territoire ou limitée à l'aspect naissance ou éclairage » (Narboni, 2012).

« La ville qui dort, la ville qui travaille et la ville qui s'amuse ne font pas toujours bon ménage » (Gwiazdzinski L.,2016)

Qu'on le veuille ou non, on n'échappe plus à la nuit ! Devenue un secteur économique à part entière, où l'offre de loisirs nocturnes se développent et où les soirées festives se multiplient, la nuit se retrouve malgré elle génératrice de conflits et de tensions. Les questions de nuisances sonores devenues récurrentes ne passent plus inaperçues et « des conflits apparaissent entre des habitants soucieux de leur tranquillité et des consommateurs bruyants. La presse se fait régulièrement l'écho des tensions qui s'exacerbent. » (Gwiazdzinski L.,2016, Marges nocturnes).

L'offre de loisirs nocturnes se réduit en nombre, en lieu et en qualité, telle est le constat fait par le *Collectif Nocturne* (2016) en ville de Genève. Une grande majorité des espaces collectifs ferment, il y a une diminution des transport public nocturnes et les espaces collectifs gratuits sont très peu nombreux ou inexistant. Dans un tel contexte fort est de constater que la nuit coûte cher !

La nuit urbaine nous appartient à tous. Il est donc un enjeu collectif d'imaginer un nouvel urbanisme. En faisant en sorte que les espaces publics redeviennent attractifs pour tous, pour « face aux peurs et autres crispations sécuritaires et redéfinir les contours d'une ville plus accessible et plus hospitalière » (Gwiazdninski, 2007).

Loin de n'être qu'une question politique, derrière les tensions et les espoirs, c'est notamment la question du « vivre ensemble » qui se pose. « Dans quelles villes souhaitons-nous vivre demain » (Gwiazdzinski L., 2016).

3.3 La rue : un concept, un espace et un lieu de socialisation nocturne

Précédemment, nous avons abordé les notions d'espace public et de nuit urbaine. Nous allons maintenant tenter de définir la notion de « rue » sous différents angles. D'abord en tant que concept, puis en tant qu'espace et pour terminer en tant que lieu de socialisation nocturne pour les jeunes.

3.3.1 Un concept

La rue représente bien plus qu'un simple espace géographique délimité, et son utilisation va bien au-delà des simples déplacements, « elle a son rôle dans la vie des personnes qui l'utilisent, l'occupent et la traversent » (Regards croisées sur le travail de rue, 2012). Bien que la rue transformée en route « lui fasse perdre beaucoup de ses qualités socialisantes » (Parazelli, 2002), elle ne se résume pas pour autant qu'à un lieu de passage et de transit mais elle est également un lieu de jeu, de rencontre, d'éducation et parfois même de vie. (Ibid.). Les rues subissent l'évolution urbaine du territoire ce qui amène également des changements au niveau de la situation du quartier, de ses habitants ainsi que du travail de rue. Chaque personne en a une représentation différente : elle est perçue par certains comme source de dangers et de délinquance et par d'autres comme lieu de liberté et de plaisir. Les modes d'appropriations de la rue sont nombreux et propres à chacun.

3.3.2 Un espace

La rue peut être une voie de circulation automobile et piétonnière que les personnes utilisent pour y passer, s'arrêter, y jouer, y discuter. (Regards croisées sur le travail de rue, 2012). Sa fonction principale est de faciliter les déplacements de chacun, c'est pourquoi son organisation spatiale ainsi que celle de la voie publique sont pensées afin de « répondre aux besoin des utilisateurs et habitants » et font « l'objet de choix politiques et idéologiques »

La rue peut aussi être un espace de rencontres pour toutes les générations. Et devient alors un lieu possible de discussions entre voisins et lieu de rencontre intergénérationnelle où se côtoient âgés, adultes, enfants et adolescents. Elle permet la rencontre aussi entre le maire de la ville et un citoyen, deux personnes d'origine culturelle et de niveau social différents. Ces échanges sont précieux et essentiels à créer le lien social.

« La rue permet le regroupement avec ses pairs, la confrontation au monde et aux règles et ainsi de se construire par l'aller-retour avec les autres. Autant que la famille et l'école, elle fait partie des « institutions » qui participent à l'éducation et à la socialisation des enfants ». (Regards croisées sur le travail de rue, 2012)

Toutefois, si pour certains cet espace rime avec *rencontre* et *lien social*, pour d'autres il est synonyme d'espace d'insécurité et d'angoisse... « Face à l'imprévisibilité des rencontres et à l'inconnu que représente l'autre, certaines personnes sont en difficulté sur cet espace. En effet, la rue possède son histoire, sa représentation et sa réputation. » (Regards croisées sur le travail de rue, 2012)

En revanche, la rue a aussi un aspect sécurisant, rassurant et libérateur. Elle est notamment le « lieu de socialisation privilégié des jeunes les plus en rupture », devenant ainsi un lieu de refuge, de réalisation de soi, d'expérimentation et de vie. « Cet espace public possède ses codes et offre aux mineurs un espace de liberté et de libération de l'emprise parentale, aux majeurs un lieu de rupture avec les obligations et responsabilités adultes et citoyennes » (Regards croisées sur le travail de rue, 2012). La rue possède de multiples facettes, représentant ainsi à la fois un lieu de socialisation, d'expériences et de déviance...

3.3.3 la rue, les jeunes & la nuit

« Déjà dans la mythologie grecque, les enfants de la nuit étaient les « enfants terribles », qui représentaient le monde de l'irrationalité. Dans nos mythologies contemporaines, ce sont les jeunes de la « cité » qui nourrissent notre imaginaire, cristallisant les peurs modernes et les dangers du monde contemporain: ce sont les catégories dangereuses » de notre société. », ce constat que nous dresse la sociologue Antigone Mouchtouris (2003), est encore bien présent dans les représentations sociales que certains se font des jeunes de la nuit.

Le phénomène des jeunes de la nuit a toujours existé, et toutes les villes ont connus à un moment donné les activités nocturnes des jeunes. On fait souvent référence au tapage nocturnes des jeunes, pourtant leurs activités sont loin de se résumer à ce seul élément. Pour certains la rue de nuit représente « un espace vital, leur moment d'agir, d'être autonome », et pour d'autres un espace au travers duquel ils peuvent se construire et y trouver une certaine liberté d'expression sociale (Mouchtouris, 2003).

La rue et la nuit offrent à la jeunesse, en quête de sensations fortes et d'expériences extraordinaires, « un lieu de socialisation, un terrain d'aventures, de plaisirs, de nouveautés et de solidarités avec les pairs » (Parazelli, 2002)

C'est entre autre pour ces raisons que les enjeux auxquels est liée la vie nocturne ne devraient pas « être réduits aux seules questions de sécurité urbaine et de santé publique » (Parazelli, 2002).

3.4 les lieux occupés par les jeunes

Il a été constaté que certains lieux sont plus propices à être occupés par les jeunes que d'autres. Même si la rue est devenue moins accueillante pour certains, elle représente un espace attractif pour une partie des jeunes (Parazelli, 2002). Pour certains jeunes, les lieux qu'ils occupent représentent un espace de transition entre le privé et le public. Ils vont s'approprier l'espace public et le transformer en leur espace « privé ». Malheureusement cette appropriation n'est pas toujours possible et bien perçue par les autres acteurs publics et les jeunes se retrouvent face à une politique de chasse.

3.4.1 Espace de transition et appropriation de l'espace public

Fize (1994) utilise le concept d'« espace intermédiaire » et d' « espace de transition », pour expliquer comment les jeunes s'approprient des espaces publics sur un mode privatif. L'auteur qualifie ces lieux d'« intermédiaires » si certains en font un usage public, d'autres en font un privé.

Pour de nombreux jeunes de la ville, la « sortie » dans l'espace public n'est pas une option mais une « nécessité » constate Fize (1994) (cité par Parazelli, 2002). « Pas d'espace à soi dans le logement familial, pas de lieu propre pour y loger sa vie privée, son intimité. Il faut bien « privatiser » ailleurs ». (Fize, ibid.) Et c'est dans l'espace public et dans des espaces intermédiaires tel que les halls d'immeuble ou les cages d'escalier que ces jeunes se retrouvent. « Ces espaces de transition entre le domaine privé et le domaine public » (Fize, ibid.) deviennent ainsi « lieux de rendez-vous, de réunion », où ces jeunes se retrouvent, bavardent, déambulent, où ils se posent : dans un premier temps c'est à ça que leur sert l'espace public. Puis dans un deuxième temps il peut leur servir à faire quelque chose de plus précis : à rigoler, à écouter de la musique, à fumer, à faire du sport, ou même du graff.

3.4.2 Les lieux attractifs occupés par les jeunes

Selon Côté (1988, p. 309, cité par Mouchtouris 2002), l'espace « c'est là où le sujet est situé: dedans, dehors, air, rue, maison, bar, sous-sol, parc, mont, fleuve, métropole, centre-ville », en soit il englobe presque tous les milieux. En ville de Genève, Les espaces publics privilégiés par les jeunes sont notamment (listes non-exhaustives): les parcs, les préaux d'école, les plaines, les allées d'immeubles, les parkings, les skate-parks, les gares, les rues, les ruelles, les

arrêts de bus, les ponts souterrains, mais aussi les centres commerciaux, les bars, les cafés et les boîtes de nuit.

Bien que l'environnement urbain soit devenu moins accueillant pour les enfants, comme le constate Michele Poretti (2018), la rue est toujours un espace considéré comme attractif notamment auprès des jeunes (Parazelli, 2002).

Mouchtouris (2002) ne manque pas de souligner dans son livre que « l'enfant entretiendrait un rapport avec l'espace qui diffère de celui de l'adulte ». Selon elle, le rapport de l'enfant à la rue est topologique³ et ludique, « *l'enfant vit très positivement l'espace comme lieu de la découverte de l'autre et de la rencontre* ». En revanche, le rapport de l'adulte à l'espace, en particulier urbain, serait selon elle plus « ségrégatif et clivé⁴ ». Et entre les deux, à l'adolescence, « l'espace public donne d'abord la possibilité de fuir le contrôle social exercés par les parents » (Mouchtouris 2002), et de reprendre confiance en soi loin du regard des adultes.

C'est pourquoi certains lieux sont considérés comme *plus attractifs pour les jeunes*, car ce sont des lieux, comme le souligne Mouchtouris (2002), « de projection de désirs d'aventure, d'expérimentation sociales et d'émancipation face à l'autorité parentale ».

Dans les villes urbaines actuelles, les jeunes ont peu/pas d'espaces qu'ils puissent s'approprier, et ils sont nombreux en quête d'« espaces libres », qu'ils pourraient s'approprier afin « d'exister comme sujets et non comme simples consommateurs d'activités programmées » Mouchtouris (2003). Certains jeunes veulent des espaces non fonctionnalisés, où ils puissent s'exprimer, « faire ce qu'on veut » comme ils disent. Beaucoup d'entre eux font le choix d'aller dans des endroits tels que des parcs, des parkings ou des préaux d'école, « synonyme de liberté pour eux », plutôt que des lieux prévus pour répondre à leurs besoins mais organisés par d'autres. Ils veulent des lieux qui leur permettent « d'être un sujet et non pas toujours un objet du désir des adultes » (Parazelli, 2002).

³ Géométrique

⁴ Dissocié

3.4.3 Surveillance et fonctionnalité des lieux

Gaulejac et Mury (1997, cité par Parazelli, 2002) introduisent de plus la dimension du contrôle et de la surveillance des lieux. Ils avancent que « l'espace urbain fonctionnalisé exerce une influence sur les formes d'interactions des jeunes ». Ainsi il en découle qu'« à chaque lieu est attribuée une fonction, à chaque fonction un lieu » (Ibid.). Ce qui nous renvoie à cette fonction de la rue : « elle sert à aller d'un lieu à un autre mais n'est pas faite pour y stationner » (Ibid.). Ainsi les jeunes « qui utilisent la rue non pour circuler mais pour être ensemble » se heurtent aux instances répressives telles que la police et ils se retrouvent face à une certaine politique de chasse dans les espaces publics.

3.5 Les « jeunes » et la « jeunesse »

Dans cette quatrième partie théorique, nous allons essayer de définir les notions de « jeune » et de « jeunesse ». Il est important que nous sachions à quoi et à qui nous faisons référence lorsque nous parlons des jeunes, notre public central dans cette recherche.

De qui parle-t-on lorsque l'on parle de la 'jeunesse' et qui qualifie-t-on de 'jeune' ? La définition de la 'jeunesse' et du 'jeune' n'est pas unanime et les tranches d'âges correspondantes sont plus ou moins strictes selon les institutions. En effet il n'y a pas de consensus quant aux tranches d'âges qu'on inclut ou exclut de la catégorie lorsque l'on parle de la 'jeunesse'. Il est délicat de l'appréhender car elle réunit à la fois une classe d'âges de population mineure, qui varie selon les lois des pays, et majeure.

Il arrive dans certains contextes précis que la jeunesse ait une catégorie d'âge bien définie, notamment lorsqu'un service a un mandat spécifique pour une population, tel que le Service de la jeunesse qui a un mandat spécifique pour les jeunes de 15 à 25 ans. On voit ici l'importance d'être précis sur ce qu'on définit comme « jeune » ou non, car cela va avoir une incidence sur l'inclusion ou non de la personne dans la population prise en charge.

3.5.1 Définition d'un « enfant »

Etymologiquement, le terme « enfant » vient du latin *infans* qui signifie « celui qui ne parle pas ». Chez les Romains, ce terme désignait l'enfant dès sa naissance, jusqu'à l'âge de 7 ans. La notion d'enfant a beaucoup évolué à travers les siècles et les cultures pour finalement désigner l'être humain de sa naissance jusqu'à l'âge adulte. Mais la conception

de l'enfant reste large et l'âge de la majorité varie d'une culture à une autre, ce qui confère à la définition de l'enfant une certaine marge d'interprétation.

Dans le domaine des droits de l'enfant tels qu'ils sont articulés dans le CDE, la nouvelle position de l'enfant l'amène à exister comme groupe social clairement délimité entre l'âge de 0 et celui de 18 ans, même si cette tranche de vie reste divisée en petite enfance, enfance, adolescence et jeunesse (Zermatten, 2003).

La CDE, Convention internationale relative aux droits de l'enfant de 1989, définit à l'art.1 de manière suivant le terme « enfant »:

« [...] tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable »

Selon cette définition stricte, la délimitation de l'âge de l'enfance s'arrête donc à 18 ans. La limite d'âge de l'enfance, bien qu'elle puisse être remise en question, est quand même en majorité partagée par un grand nombre. Ce qui n'est pas le cas en ce qui concerne la définition des « jeunes » et de la « jeunesse ».

3.5.2 Définition d'un « jeune » et de la jeunesse

En sociologie, le terme jeunesse fait référence au temps entre l'enfance et l'âge adulte, elle représente une période de la vie « entre l'enfance et l'âge mûr ». Quant au terme « jeune », il fait souvent référence à quelqu'un « qui n'est pas avancé en âge », « qui appartient à la jeunesse » ou « qui n'a pas d'expériences ».

Le statut de « jeune » et de la « jeunesse » n'est pas une catégorie clairement définie et laisse une certaine marge d'interprétation. La fin de l'enfance et le début de la vie adulte n'étant pas clairement définis font que la jeunesse, souvent même confondue avec l'adolescence, ne trouve pas un commencement fixe, et va varier d'un jeune à l'autre. (Gérard Shadili, 2014). A l'heure actuelle, il est important de relever que « aucun consensus n'existe sur la définition de la jeunesse et de l'adolescence dans le monde occidental (Fize, 1994).

Cette définition étant générale et imprécise, et en tenant compte que le temps s'allonge de plus en plus avec le recul général de l'entrée dans la vie active (Schäppi, 2008), son interprétation reste vague et sans certitude quant aux âges qu'on y inclut.

La tranche d'âge comprise dans la jeunesse n'est pas clairement définie. En effet la jeunesse peut être définie par plusieurs classifications : étatiques, des représentations de sens commun, des catégories psychologiques, biologiques ou sociologiques.

Dans une classification étatique, on privilégie la définition de la jeunesse par des tranches d'âges, notamment lorsqu'il s'agit de fixer une majorité légale par exemple à 18 ans ou 21 ans. On retrouve cette définition par l'âge également lorsqu'il s'agit de préciser une population cible dans une institution. Par exemple, le Service de la Jeunesse de la Ville de Genève (SEJ), au travers des Travailleuses et travailleurs sociaux de rue (TSHM), a pour mission de répondre aux demandes et aux besoins des jeunes entre 15-25 ans.

En sociologie, la définition de la jeunesse ne se fait pas selon un âge précis mais elle va davantage tenir compte de la dimension sociale pour définir cette catégorie, puisqu'elle est une construction sociale (Galland 1991) Ainsi, l'âge adulte et donc la fin de la jeunesse, commence lorsqu'on entre dans la vie active et qu'on fonde une famille (Galland, 1991). Ainsi, l'entrée dans la vie adulte est très variable selon le groupe social auquel on appartient et le terme « jeunesse » recouvre des réalités très différentes. Comme le souligne Parazelli (2002) « cet âge de la vie est qualifié et traité socialement de façon différente selon les époques et qu'il évolue avec les sociétés elles-mêmes ». Cette définition prend en compte la réalité actuelle de l'allongement de la durée de la « jeunesse » de notre société, notamment avec l'allongement de la durée d'études et par conséquent celle de l'insertion dans la vie active et professionnelle.

La jeunesse, souvent associée à la « crise » ou « rébellion » de l'adolescence, est qualité d'âges de l'insouciance. Certains lui attribuent une représentation liée au groupe, à la bande, « les copains, les jeunes, les délinquants ». Cette population pas toujours évidente à définir est pourtant bien présente dans le quotidien de la rue.

3.5.3 Définition commune gardée

Afin d'avoir une vision partagée de la population « les jeunes », à laquelle nous allons nous référer tout au long de ce mémoire, nous allons nous tenir à la définition qui va suivre, à noter qu'elle n'est ni mieux ni pire que celles mentionnées plus haut mais c'est celle qui correspond le mieux à la réalité de la population avec laquelle je suis rentrée en contact lors de cette recherche.

En ville de Genève, les adolescents (12-18ans) et les jeunes adultes (18-25 ans) représentent près de 15% de la population. (*Points de repères 2014 du Travail social hors murs*). Cette tranche d'âge comprise entre les 12 ans et les 25 ans, englobent à la fois les enfants au sens de l'art.1 de la CDE et les jeunes adultes. Le Service de la Jeunesse ayant pour mandat une population de jeunes entre 15 et 25 ans, nous garderons donc cette tranche d'âge pour définir la « jeunesse » au cours de cette recherche, tout en gardant en tête que cette notion comprend au sens large une population allant en-dessous et au-dessus de cette fourchette.

Ce stage m'a permis en autre de remettre en question la délimitation de l'âge de « l'enfant », selon l'art. 1 de la CDE⁵. Les jeunes, avec qui les TSHM travaillent dans leur mandat, sont âgés de 15 à 25 ans. Dans une institution telle que le SEJ, il y a une nécessité de délimiter les tranches d'âges afin de pouvoir offrir une prestation ciblée. Et bien qu'au sens de la CDE la majorité de ces jeunes ne soit plus considérée comme des enfants, sur le terrain l'âge prenait une autre signification lorsque je me trouvais face à un jeune de 15 ans qui avait plus de points communs avec un jeune de 24 ans que ceux de son âge (ses pairs). Cette façon de catégoriser « l'avant » et « après » majorité a du sens pour les prises en charge, dans les institutions notamment. Mais force est de constater que sur le terrain la limitation est moins catégorielle que sur le papier. C'est pourquoi lors de mes échanges avec les jeunes sur le terrain, je n'ai pas considéré qu'un jeune de 17 ans était plus « enfant » qu'un de 18, 20 ou 25 ans.

⁵ « Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans »

4. Les Questions de recherches

Maintenant que le cadre théorique et les notions importantes à la compréhension de cette recherche ont été établis, nous allons approfondir les quelques questions et problématiques de recherches mentionnées dans l'introduction.

4.1 La politique actuelle concernant la vie nocturne

Mes premiers questionnements lorsque j'ai commencé ma recherche ont été : quelle est la politique actuelle mise en place en ville de Genève concernant la vie nocturne et quelle est la problématique engendrée par l'occupation des espaces publics? Au cours de la recherche, d'autres acteurs, en plus des jeunes, sont apparus comme importants dans ma recherche, tels que les acteurs politiques institutionnels et les habitants de la ville.

Dans le but de mieux comprendre la place que les jeunes ont dans les espaces publics en ville de Genève, j'ai donc décidé de m'intéresser aux différents points de vue de plusieurs acteurs. En effet, chacun d'entre eux a ses propres représentations de la question ainsi qu'une définition subjective du problème. Comme le rappelle Parazelli (2002), « la représentation sociale joue un rôle dans la construction sociale du problème et des moyens d'intervention touchant les jeunes ».

C'est pourquoi il a été jugé nécessaire de se poser la question: *qu'est-ce qui pose problème dans les espaces publics nocturnes ?*. La réponse à cette question n'est pas la même selon le groupe d'acteur interrogé. Afin de tenter répondre à cette question, nous allons appréhender les politiques publiques sous une approche rationnelle-instrumentale avec un modèle du *Triangle des acteurs* de Knoepfel (2007).

Ce modèle va nous être utile pour comprendre comment les uns et les autres définissent le groupe cible (le groupe qui pose problème selon leur vision).

4.1.1 Approche du triangle de Knoepfel

D'après le modèle du Triangle des acteurs de Knoepfel (2007), les politiques publiques peuvent être définies comme « une série de décisions ou d'activités intentionnelles et cohérentes prises par différents publics, dont les ressources, les liens institutionnels et les intérêts varient, avec une vision de résoudre de manière ciblée un problème qui est politiquement défini comme collectif de nature. »

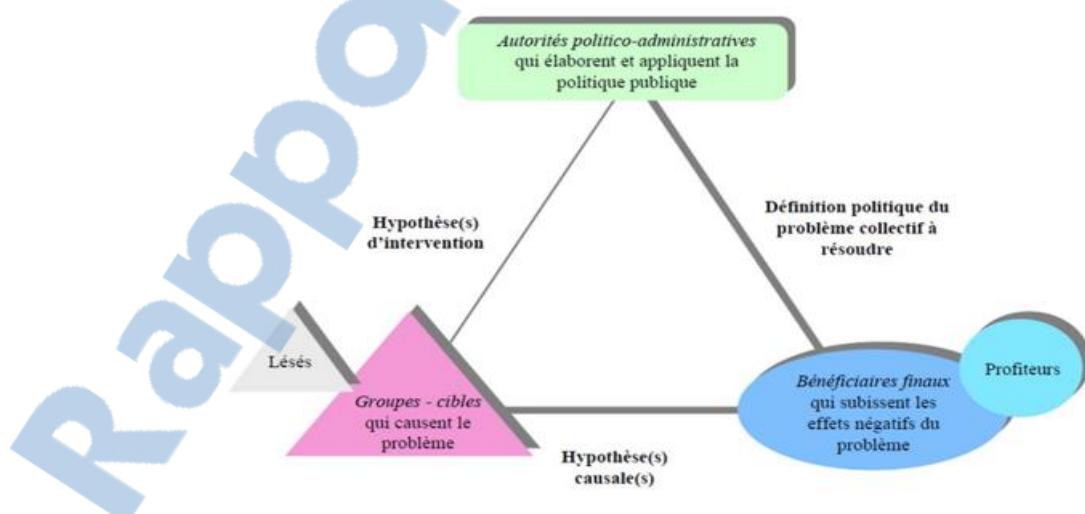
Dans la définition de Knoepfel, « ce groupe de décision et d'activités donne lieu à des actions formalisées, pouvant être de nature plus ou moins restrictives. Celles-ci visent souvent à modifier le comportement des groupes sociaux présumés capable de résoudre le problème collectif pouvant être résolu (groupe cible), dans l'intérêt du groupe social qui souffre des effets négatifs du problème en question (bénéficiaires finaux) » (Knoepfel et al. 2007: 24).

Cette définition met l'accent sur deux notions sur lesquelles il est important d'insister : premièrement que les ressources, les liens et les intérêts varient selon les acteurs et deuxièmement que le problème est défini collectivement.

Avec ce modèle vient aussi la nécessité de trouver le lien entre les 3 acteurs principaux, comme identifié par Knoepfel et al. (2007), à savoir *les groupes cibles* (qui posent problème), *les bénéficiaires finaux* (qui subissent les effets négatifs du problème), et *les autorités politico-administratives* (qui élaborent et mettent en œuvre une politique donnée).

Ainsi, parce qu'« une image vaut mille mots » (Confusius, (n.d.)), ci-dessous le schéma illustrant le triangle des acteurs selon Knoepfel et al. (2007):

4.1.2 Modèle de base



Modèle de Knoepfel et al. (2007)

Tableau : Le triangle de base des acteurs d'une politique publique (Knoepfel, P., Larrue, C., Varone, F. Analyse et pilotage des politiques publiques, Zürich : Rüegger, p.63)

Les acteurs présents dans chaque politique publique

- Les groupes cibles qui causent le problème
- Les bénéficiaires finaux qui subissent les effets négatifs du problème
- Les autorités politico-administratives qui élaborent et mettent en oeuvre une politique publique donnée
- Les lésés qui sont les tiers perdants (les groupes affectés par une politique publique sans être visés)
- Les profiteurs qui sont les tiers gagnants (les groupes réjouis par une politique publique sans être visés)

Ces deux derniers groupes, situés à la périphérie du triangle des acteurs de politiques publiques, « constituent des acteurs clés capables de faire basculer dans le sens positif ou négatif une votation populaire sur les politiques en question ou de la bloquer au niveau de sa mise en œuvre », ne manque pas de souligner Knoepfel (2009). En effet, bien que le monde soit plus riche que de simples modélisations, cet outil conceptuel permet de mieux comprendre et de trouver les constatations d'acteurs concernés dans les politiques publiques. Il permet également de prendre en compte « les problèmes épineux de la double appartenance d'acteurs à la fois aux groupes cibles, aux groupes des bénéficiaires et aux acteurs politico administratifs » (Knoepfel, 2009).

4.1.3 Le triangle selon notre premier axe de la problématique

Afin d'illustrer notre problématique de base avec le triangle des acteurs Knoepfel (2007), nous retrouvons ci-dessous (en figure 1.) une schématisation simplifiée du modèle. Puis, (en figure 2.) nous avons identifié nos trois acteurs principaux rentrant en jeu dans les politiques publiques concernant « les espaces publics nocturnes », selon **notre premier axe de la problématique**, basé sur ce constat : « Certaines occupations nocturnes des espaces publics posent problème car ils engendrent des nuisances sonores, un sentiment d'insécurité, des comportements légèrement déviants et de la petite délinquance ».

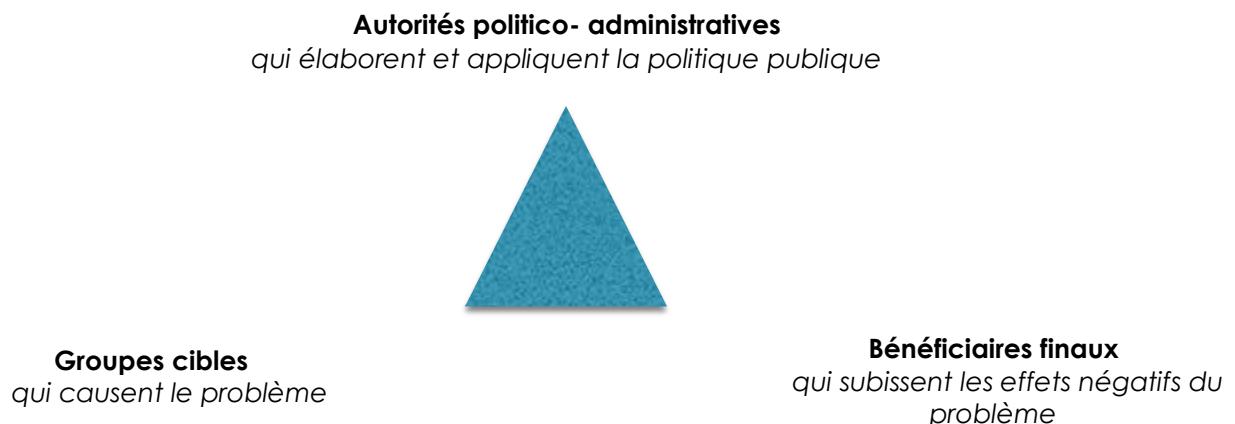


Figure 1. Schématisation simplifié du modèle de base de Knoepfel et al. (2007)

Ville de Genève / Canton de Genève
qui élaborent une politique publique de prévention, de sécurité public et de répression

Jeunes
occupants les espaces publics et créant des nuisances sonores, dégradation et petite délinquance

Habitants
des alentours des espaces publics occupés subissant les nuisances sonores, dégradation et petite délinquance

Figure 2. Schématisation selon notre premier axe de la problématique

Selon le schéma de notre premier axe (figure.2), nos trois acteurs principaux sont définis comme suit : Les Autorités Politico-administratives sont représentées par la Ville de Genève / Canton de Genève; Les Bénéficiaires des mesures sont représentés par les Habitants; Les Groupes cibles sont représentés par les Jeunes.

4.1.4 Qu'est ce qui est défini comme étant le problème ?

Toujours selon notre premier axe et en se basant sur le modèle schématisé en figure 2., ce sont les « jeunes » qui sont identifiés comme groupes cibles posant problème. En effet, leurs occupations nocturnes des espaces publics engendrent des nuisances sonores. « Le bruit est aujourd'hui devenu un enjeu majeur de notre société et notre intolérance ne s'applique pas uniquement aux enfants » (Poretti, 2018). Leurs occupations causent des dégradations, des déchets sont souvent retrouvés au petit matin dans les parkings et les parc publics. En effet il y a des jeunes et des moins jeunes également qui commettent des actes qui vont contre les normes et qui sont souvent qualifiés d'incivilité. En ce sens, ce sont les « habitants » qui sont les bénéficiaires des mesures prises par la « ville et le canton de Genève » et les « jeunes » les groupes cibles occupants les espaces et causent le problème.

4.1.5 Les mesures prises par la Ville et le Canton de Genève

Comme il a été soulevé, certaines occupations nocturnes des espaces publics par les jeunes posent problème. Par conséquent, les mesures politiques mises en place sont plutôt de l'ordre de la prévention, de la sécurité publique et de la répression.

En effet, les actions politiques liées à la nuit sont principalement régulatrices (Collectif Nocturne, 2018) et les forces mobilisées en terme de budget et de priorités sont davantage concentrées sur une action politique principalement répressive. Pour illustrer cela nous allons maintenant étayer quelques-unes de ces mesures.

- Solutions de médiation dans l'espace public ou modérateurs de nuit**

Cette action a été proposée par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité afin de rétablir la tranquillité publique. Il s'agit de mettre en place des modérateurs de nuit ou répondant de nuit, qui par leur présence active de proximité, vont rassurer, prévenir les incivilités et réguler les conflits. Les objectifs de ce projet sont de lutter contre le bruit, le sentiment d'insécurité, les comportements légèrement déviants et la

petite délinquance à travers la prévention et la médiation. Ces modérateurs interviennent de manière préventive et sans pouvoir coercitif, ce qui les distingue notamment des agents de sécurité publique, tout en collaborant néanmoins avec les APM dans les cas où une intervention répressive serait nécessaire (Archives du SEJ).

- **Modérateurs sociaux dans l'espace public proposé par le SEJ en 2013.**

Dans un même ordre d'idées, cette action a visé à débloquer un certain budget afin de tester si les modérateurs de nuits pouvaient contribuer au rétablissement des liens dans les espaces nocturnes, s'inscrivant ainsi dans la promotion d'une politique de cohésion sociale et de sécurité comportant d'une manière générale quatre volets : sur la « politique de promotion de convivialité et de la cohésion sociale dans un environnement apprécié par la majorité de ces habitants », « politique de prévention des incivilités et de la délinquance », « politique de répression des incivilités, de la délinquance et du crime » et « politique de reconnaissance et de soutien envers la population » (Archives du SEJ).

- **Eclairage des parcs et des préaux**

« L'éclairage artificiel nocturne a doublé au cours des trente dernières années » selon le site officiel de la ville de Genève (ville-geneve.ch). De nombreuses mesures ont été prises afin de dissuader certains groupes de personnes de rester dans les espaces publics pendant la nuit, notamment dans les parcs et les préaux d'école. Cela nous ramène à l'idée que l'espace public n'est pas un endroit pour y rester mais un « espace de transit ». Le professeur en criminologie, André Kuhn (2003), part de l'idée que « l'occasion fait le larron », donc il suffirait de réduire le nombre d'occasions pour diminuer également le nombre de larrons. C'est dans cette optique de prévention situationnelle, que l'on peut citer comme exemple la mise en place des lampadaires dans un parc sombre dont le but est d'empêcher d'éventuelles agresseurs d'agir, ou en ce qui concerne l'occupation des espaces publics nocturnes il s'agirait plutôt ici de dissuader certains groupes de se poser dans les parcs. Viredaz (n.d) rajoute en plus que « bien plus que le crime, l'ajout de lampadaires prévient surtout le sentiment d'insécurité ».

- **Lois LRDBHB**

Cette loi porte sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Art. 1

2. Elle vise à assurer la cohabitation de ces activités avec les riverains, notamment par leur intégration harmonieuse dans le tissu urbain, et à développer la vie sociale et culturelle et sa diversité, dans le respect de l'ordre public, en particulier la tranquillité, la santé, la sécurité et la moralité publiques.

Elle porte également sur les restrictions d'horaire des établissements (art.6 et art. 7), le maintien de l'ordre de la tranquillité publique (art. 24).

Art. 24

1 L'exploitant doit veiller au maintien de l'ordre dans son établissement, qui comprend cas échéant sa terrasse, et prendre toutes les mesures utiles à cette fin.

2 Il doit exploiter l'entreprise de manière à ne pas engendrer d'inconvénients pour le voisinage. 3 Si l'ordre est troublé ou menacé de l'être, que ce soit dans son établissement, sur sa terrasse, ou encore, s'il l'a constaté, dans ses environs immédiats, l'exploitant doit faire appel à la police.

4 En cas de constat de troubles à l'ordre public ou de nuisances réitérés, le département peut exiger du propriétaire ou de l'exploitant qu'il organise à ses frais un service d'ordre adéquat afin que le maintien de l'ordre soit assuré.

Elle fixe également des restrictions d'accès fondées sur l'âge (art. 26) ainsi que sur les indications des prix (art. 28).

Art. 26

1 Les mineurs de moins de 16 ans ne peuvent être admis dans les cafés-restaurants, les bars, les buvettes permanentes, les buvettes permanentes de service restreint et les buvettes associatives après 24 h que s'ils sont accompagnés d'une personne adulte ayant autorité sur eux.

2 Les mineurs de moins de 16 ans n'ont pas accès aux dancing. L'exploitant propriétaire de l'établissement, respectivement l'exploitant et le propriétaire de l'établissement, peut ou peuvent toutefois éléver occasionnellement ou durablement à 18 ans l'âge d'admission dans l'établissement. Lorsque les circonstances le justifient et notamment lorsque la danse est organisée spécialement à l'intention d'adolescents, le département peut, d'office ou sur demande de l'exploitant, abaisser ou même supprimer cette limite d'âge, et au besoin assortir sa décision de charges et conditions.

Cette Loi s'inscrit dans une tendance au croisement des activités, qui nuirait « à la diversité de l'offre culturelle et des types de sociabilité nocturne » qui découlerait de cette variété (Collectif nocturne, 2018).

• Règlement sur la salubrité et la tranquillité publique

On peut trouver sur le site officiel de la ville de Genève⁶, une rubrique entière sur le « Respect de la tranquillité publique » et toute une partie sur « les bruits interdits la nuit », dans laquelle il est mentionné que « Certains bruits acceptés la journée ne sont pas admissibles durant la nuit car ils troublient le repos des autres ». Les heures précises sont définies dans l'art. 17 du

⁶ www.ville-geneve.ch

Règlement sur la salubrité et la tranquillité publique (RSTP), entrée en vigueur le 1er janvier 2018 dans le canton de Genève.

Art. 17

Entre 21 h et 7 h, tout acte de nature à troubler la tranquillité nocturne, notamment le repos des habitants, est interdit

• Agents de la police municipale APM

Principaux acteurs sécuritaires de la nuit, les agents de la police municipale (APM) comptent parmi les acteurs incontournables lorsqu'il s'agit d'aborder l'axe des nuisances sonores, de prévention des incivilités ainsi que la délinquance.

Sur le site de la ville on peut lire que « Les agent-e-s de la police municipale (APM) assurent une sécurité de proximité par une présence régulière et visible en ville de Genève, de jour comme de nuit. Les membres du corps de la police municipale contribuent ainsi à maintenir l'ordre et la tranquillité en Ville de Genève. »

Leur mission première « consiste à détecter les incivilités et les résoudre en amont, misant ainsi sur la prévention sans pour autant oublier le volet répressif lorsqu'il s'avère nécessaire ». Ils jouent un rôle central en matière de sécurité de proximité, en contact direct avec toute la population, afin d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants du quartier. En ville de Genève, de nombreux agents « participent à des actions de proximités et entretiennent des relations régulières avec les acteurs locaux (habitant-e-s, associations, maison de quartier, écoles) »⁷, notamment dans le but de créer des contacts avec la jeunesse du quartier.

Au cours de ces dernières années, les effectifs de la police municipale ont été considérablement renforcés. Afin d'avoir une idée plus précise du nombre, le 1er janvier 2015 la Ville de Genève totalisait 200 agent-e-s. (www.ville-geneve.ch).

Depuis 2013, grâce à plusieurs modifications législatives cantonales, la police municipale a notamment renforcer ses compétences accrues dans les domaines suivant:

⁷ <http://www.ville-geneve.ch/themes/securite-prevention/police-municipale/>

- Renforcer son action contre la délinquance de rue et les incivilités, en intervenant également pour prévenir les cas d'insalubrité du domaine public en sensibilisant les usagers et usagères;
- Mener un travail d'ilotage et de prévention encore plus efficace,
- Lutter contre le bruit, en protégeant les citoyen-ne-s des nuisances sonores;
- Veiller au respect des autorisations relatives au domaine public.

Il est important de relever qu'une grande partie de ces mesures se concentrent sur notre premier axe selon lequel les jeunes, sont le groupe cible des mesures, puisqu'ils sont définis, par leur occupation des espaces nocturnes, comme étant « la cause du problème ».

• **Contrat local de sécurité (CLS)**

Le contrat local de sécurité (CLS)⁸, signé en juin 2013, est un contrat entre l'Etat et la Ville de Genève, visant à coordonner l'activité des polices cantonale et municipale. Ce partenariat a pour but d'optimiser les interventions sur le terrain de ces dernières. Pour ce faire, trois axes ont été déterminés dont les deux premiers concernent directement notre problématique.

- 1er axe: la lutte contre les nuisances émanant d'établissements publics, nocturnes en particulier, le respect de la tranquillité publique et des libertés publiques; 77 actions conjointes ont été menées à ce propos entre juillet 2013 et le 15 juin 2014, avec pour résultat une diminution de 12,7% du nombre d'événements en la matière.
- 2e axe: la lutte contre la délinquance de rue et les incivilités (192 actions, chute de 40,6% du nombre d'événements concernés).

Le choix de ces axes nous montre les thématiques sur lesquelles la politique de sécurité a souhaité diriger ses actions depuis l'été 2013. Au vue des statistiques après la première année du CLS, deux responsables du département urbain et de la sécurité (DEUS) ont jugés ces axes comme pertinents et efficaces, justifiant ainsi de « pérenniser ce partenariat visant à pacifier l'espace public ». Le CLS étant ainsi pérennisé le 5 décembre 2014.

⁸ <http://www.ville-geneve.ch/actualites/detail/article/1417789634-contrat-local-securite-entre-etat-ville-preuve-efficacite-desormais-perennise/>

4.1.6 Le vécu des habitants

Après nous être intéressés aux mesures prises par les administrations politiques nous allons maintenant approfondir un peu davantage le point de vue des habitants. Rappelons que d'après le triangle des acteurs (Knoepfel 2007) et notre premier axe, les habitants sont représentés comme étant les *bénéficiaires* des mesures puisque ce sont eux qui subissent les effets négatifs du problème: *les nuisances sonores, dégradation et petite délinquance des alentours des espaces publics occupés.*

Afin de pouvoir comprendre le point de vue des habitants, nous allons nous baser sur une expérience de terrain durant mon stage, qui englobe ma participation à deux Forums sociaux de quartier, pendant lesquels j'ai pu échanger avec les habitants,

les « Forums sociaux de quartier »

Lors de mon stage au sein du SEJ, j'ai eu la chance à deux reprises de pouvoir assister à un « Forum social de quartier ». Ce dernier est « une invitation lancée aux habitant-e-s et aux associations d'un quartier à co-construire, dans le cadre d'une soirée de réflexions et d'échanges, des projets pour relever les défis sociaux qui se posent à eux ».⁹ Le forum commence par une présentation du portrait social du quartier, dans lequel il est décrit les conditions de vie et la situation du quartier concerné. Puis le forum continue par des ateliers participatifs sur les principaux enjeux sociaux auxquels le quartier est confronté, durant lesquels les habitants sont invités à échanger leur point de vue sur les problématiques proposées.

Lors des forums, j'ai pu assister à un atelier *participatif* animé par deux de mes collègues TSHM qui portait sur la thématique des « jeunes dans l'espace public » ainsi qu'à un deuxième atelier *participatif* portant sur la thématique de « la participation des jeunes à la vie de quartier ». Au cours de ces échanges, les thèmes qui ont surgi au cours de la discussion ont été : la présence d'enfants seuls dans les espaces publics, la présence de bruits tardifs (passé 23h), L'éclairage dans les parcs (compromis entre sécuriser l'espace et ne pas attirer la population), le manque d'activité pour les adolescents dans les espaces publics, et le fait que les jeunes se sentent exclus de la participation de la vie de quartier.

⁹ <http://www.ville-geneve.ch/themes/social/politique-sociale-proximite/actions-sociales-proximite/forum-social-quartier/>

En effet, certains habitants se sont plaints des jeunes « qui se posent dans les parcs, qui salissent et qui font du bruit ». Néanmoins il en est ressorti également le fait qu'il y ait un manque d'infrastructures et d'animation pour les jeunes dans les espaces publics diurnes et nocturnes. J'ai été agréablement surprise que l'on retrouve chez les habitants, certes les jeunes comme cible de certains problèmes, mais qu'on leur reconnaissse aussi des droits et la non application de ces derniers. Ce qui, si on s'en reporte à notre modèle de base de Knoepfel (2007), nous ramène à identifier les jeunes comme groupes « cibles », mais également à les reconnaître comme groupes « lésés » ou tiers perdants (les groupes affectés par une politique publique sans être visés) comme il est illustré dans le modèle de base de Knoepfel et al. (2007) dans la section 4.1.2.

Un autre point important et qui a été soulevé, tant par les TSHM que par les participants aux forums, c'est que les jeunes sont souvent absents dans ce genre de lieux formels de négociation les concernant. Il a été relevé par un des (rares) jeunes présents que malheureusement les « jeunes » ne sont pas toujours considérés comme des interlocuteurs crédibles. De plus, le format tel que celui employé pour les forums, implique que les jeunes « s'adaptent » à cette démarche participative que certains qualifient de « trop formel ».

Cela nous a poussés à nous demander si on ne devrait pas plutôt procéder autrement, et faire en sorte de mettre en œuvre des formats qui s'adaptent aux jeunes, dans lesquels ils se reconnaissent ? Est-ce que nos modes de participations sont adaptés à leurs besoins ?

4.1.7 Conséquences pour les jeunes « cibles » et « lésés »

Nous avons déjà abordé nos deux premiers acteurs du triangle : « La ville et le Canton de Genève » et les « Habitants ». Nous allons maintenant revenir sur notre troisième et dernier acteur, de ce premier axe, les groupes cibles représentés par les « jeunes ».

Selon le modèle de base de Knoepfel (2007) et notre premier axe, les jeunes représentent les groupes cibles (qui causent le problème) mais ils représentent également les lésés ou tiers perdants (les groupes affectés par une politique sans être visés).

En effet, comme nous l'avons mentionné dans la section des mesures mises en place par les autorités politico-administratives, une politique répressive axée sur la thématique tel que le 'vandalisme', va amener à une mise en place d'actions uniquement axées sur cette

réalité. Ce qui dans notre thématique engendre une représentation plutôt négative de la vie nocturne des jeunes. Dans ce contexte, l'image donnée au jeune tel que jeune « délinquant » est stigmatisante et ne fait que renforcer ce genre de politique répressive dans le domaine de la vie nocturne, c'est un peu l'histoire du poisson qui se mord la queue! La recherche de solutions est souvent axée sur la dimension de réduction de dommages et de prévention, ne laissant pas la place à la réalité vécue par certains jeunes qui se retrouvent privés d'une place dans l'espace public nocturne, par manque d'alternatives.

D'une part il y a une reconnaissance de la politique administrative que certains jeunes engendrent des problèmes dans les espaces publics, représentés comme « jeunes cibles », mais il y a également le reste des jeunes, les jeunes « lésés », qui ne « posent pas problème » dans les espaces publics nocturnes et qui se retrouvent subissant les répercussions des politiques répressives en place ainsi que l'image négative des jeunes de la nuit qui en découle. Ainsi c'est l'image qui est attribuée à ces jeunes qui fait d'eux une population « lésée ».

4.1.6.1 Plus de visibilité & moins de tolérance

Si la présence de groupes de jeunes dans les espaces publics ou dans les rues des centres-villes attire l'attention actuellement, cela ne signifie pas que ce phénomène soit nouveau. (Parazelli2002)

D'après l'expérience des professionnels sociaux de la Ville de Genève, (que j'ai pu accompagner), leur constat est qu'il n'y a pas plus de jeunes qui se posent dans les parcs, « c'est pas que les jeunes sont plus présents et font plus de choses... mais c'est qu'ils ont moins de lieux pour le faire » rapporte une TSHM du SEJ. (2018). Le constat fait par une partie de l'équipe de TSHM du SEJ est le suivant: il n'y a pas plus de jeunes qui se posent dans les parcs, et qu'il n'y a pas plus de monté de la violence... le problème n'est pas là mais dans le fait qu'il y ait moins de tolérance à leur présence et que celle-ci est devenue plus visible aussi notamment dû au fait qu'il y a eu beaucoup moins de lieux où ils peuvent aller, et qu'une certaine transgression qui était tolérée avant, aujourd'hui ne l'est plus.

Ils soulèvent également qu'il y a moins de parcs, moins d'endroits dehors où il est autorisé aux jeunes de rester si ce n'est pas pour une activité telle qu'un jeu, musculation ou autre. Les préaux ont des grillages, des heures de fermeture et selon les quartiers, il y a très peu

d'espaces public nocturnes où ils puissent se « poser ». Ce qui nous amène à nous demander pourquoi est-ce devenu moins tolérable. Qui ou qu'est-ce qui l'a faite baisser ?

Une des TSHM que j'ai interviewée a relevé un constat intéressant : l'occupation des espaces publics nocturnes est devenue un plus grand problème « aujourd'hui » de par sa plus grande « visibilité ».

« On a été habitué à un calme... et tout à coup on réagit parce que ça devient visible et qu'on a moins de tolérance par rapport à ces actes là parce qu'on les voit ». (TSHM, 2018)

Ces paroles soulèvent deux points : le fait qu'il y ait **plus de visibilité** de ces actes et le fait qu'il y ait aussi **moins de tolérance** par rapport à ces actes. Le fait est, que certains discours nous portent à croire qu'il y a plus de criminalité et plus de transgression qu'avant. Hors, si l'on en croit le professeur et criminologue André Kuhn (2003) ce n'est pas tout à fait le cas. Comme on l'a déjà abordé plus haut, Kuhn (2003) part du principe que « l'occasion fait le larron », et amène l'idée qu'il « suffirait de réduire le nombre d'occasions pour diminuer également le nombre de larriots et, par conséquent, le nombre de crimes commis ». C'est ce qu'on appelle de la *prévention situationnelle*.

Dans notre cas, on peut citer la mise en place des lampadaires dans un parc sombre, l'installation de barrières dans les préaux, l'installation de caméras de surveillance, et la mise en place de médiateurs de nuit. Toutes ces mesures citées afin de dissuader certains groupes de se poser dans les espaces publics nocturnes servent également à prévenir un sentiment d'insécurité. Cependant, comme l'explique Kuhn (2003), ce genre de prévention situationnelle ne vise à agir que sur les symptômes et non sur les causes et de plus il augmente le sentiment d'insécurité des gens en leur rappelant à tout moment l'existence de dangers. Ce qui a pour effet de donner plus de visibilité à ces actes.

4.1.6.2 L'effet de groupe

A plusieurs reprises, lorsqu'il était question de l'occupation des espaces publics par les jeunes, l'effet de groupe était mentionné. Le groupe reste un élément nécessaire à la socialisation (Oberlé, 1999), il peut être représenté par un ensemble d'individus se connaissant ou unis par la « simple proximité physique, mais sans liens entre eux » (ibid.). On dit souvent que « l'union fait la force » - mais quand le groupe n'est pas idéalisé, il fait peur et amène à son égard méfiance et suspicion. Les connotations péjoratives présentes dans les termes clans, bandes, gangs, cliques souvent attribués aux jeunes de la nuit, sont

« associées dans l'imaginaire collectif à l'idée de violence, de transgression » (Ibid.). Ainsi le groupe de jeunes devient alors une menace et amène un sentiment d'insécurité subjectif. Cela nous amène directement à d'autres biais tels que les catégorisations, stéréotypes et préjugés dont les groupes de jeunes subissent les conséquences négatives.

4.1.6.3 La catégorisation, les stéréotypes et les préjugés sur les jeunes

Nous avons tous tendances à catégoriser et comparer le monde qui nous entoure afin de mieux le comprendre. La **catégorisation** est un processus automatique, qui nous permet de catégoriser les gens et les objets selon l'idée qu'ils possèderaient la même nature. (Oberlé, 1999). Les catégories de personnes telles que : femmes, hommes, blancs-noirs, riche-pauvre, jeune-vieux, sont ce qu'on qualifie de catégorisation sociale (Moliner & Vidal 2003)¹⁰. Cependant cette catégorisation ne se fait pas toujours de façon neutre. En effet, tant pour les objets que pour les personnes, les catégories sont touchées par le *biais d'assimilation* et le *biais de contraste* (Tajfel, 1981). Le premier contribue à minimiser les différences entre les membres d'une même catégorie, tandis que le second tant à accentuer les différences entre les personnes appartenant à des catégories distinctes.

C'est par ce biais d'assimilation que les personnes d'une même catégorie peuvent être perçues comme « possédant les mêmes caractéristiques », comme on l'entend parfois « les jeunes sont tous des délinquants ». Cela contribuant à la construction des **stéréotypes**, « croyances partagées concernant les caractéristiques personnelles d'un groupe de personnes ». (Leyens 1996)¹¹.

Les stéréotype sont donc une généralisation touchant une catégorie de personnes, et peuvent être réducteurs, inexacts, positifs ou négatifs. La formation du stéréotype répond à une logique essentialiste, qui consiste à expliquer ce que les gens font (comportement) par ce qu'ils sont (nature).

Les stéréotypes sur la jeunesse et leurs comportements ont la vie dure et il n'est pas facile de s'en détacher et de limiter leurs effets négatifs, et finissent par nuire malgré eux. Parmi les stéréotypes qui sont le plus souvent attribués à la catégorie de « Jeunes », nous

¹⁰ Moliner, P. & Vidal, J. Stéréotype de la catégorisation et noyau de la représentation. Revue Internationale de Psychologie Sociale. 2003, 1, pp. 157-176.

¹¹ Leyens, Jacques-Philippe et Yzerbyt, Vincent. Stéréotypes et cognition sociale. s.l. : Mardaga, 1996.

retrouvons (de manière non exhaustive): plus individualistes ; moins respectueux ; plus difficiles à intégrer ; bruyants ; destructeurs ; insouciants ; violents. (Leyens, 1996)

Attention cependant à ne pas confondre les stéréotypes et **les préjugés**. Le préjugé « est une attitude négative envers une personne, uniquement à cause de son appartenance à un groupe particulier » (Bourhis & Leyens 1999), accompagné d'une forte charge affective et d'hostilité.

Bien que ces croyances soient parfois irrationnelles, les effets qu'elles produisent ne sont pas anodins, et peuvent causer des difficultés quotidiennes chez les groupes concernés (insertion professionnelle, etc.).

De plus, Leyens (1999) avance que le stéréotype aurait un effet direct sur les performances du groupe et notamment quand celui-ci est rendu saillant (activé). Ce phénomène appelé « la menace du stéréotype » se produit lorsque la personne a conscience de la réalité du stéréotype, sans forcément y adhérer, ce qui par peur de confirmer le stéréotype, augmenterait l'anxiété et amènerait le sujet à se conformer au stéréotype. Ce qui nous rappelle l'**effet pygmalion**:

« Phénomène qui démontre comment les préjugés des enseignants influencent les productions des élèves. Les recherches sur le thématique indiquent que les élèves appartenant à des groupes porteurs d'un stigmate et ayant la réputation d'être moins performants à niveau scolaire, réussissent effectivement moins bien à l'école. Ces croyances sont largement partagées y compris par les individus qui les rejettent, tel une prophétie d'autoréalisation. » (Leyens (1999))

Dans le cas des jeunes de la rue, si les jeunes ont conscience des stéréotypes qui sont portés à leur égard, qu'ils y adhèrent ou pas, ces croyances ainsi que l'attitude des gens envers eux ne vont faire qu'accentuer leur comportement en ce sens. Cela nous amène à aborder la thématique de la déviance et en particulier la déviance secondaire.

4.1.6.4 La déviance

Selon Howard Becker (2012), la déviance est définie comme « l'ensemble des actes qui transgressent les normes et qui sont perçus comme non conformes aux normes d'une société ou d'un groupe social donné ». Un acte pourra être qualifié comme déviant à un moment donné mais ne pas l'être à un autre moment, car cela dépend des normes sociales et juridiques en vigueur. Il est important de bien distinguer les notions de déviance

et de délinquance. « La déviance concerne toutes les formes de transgressions de normes » (Becker H., 2012) alors que la délinquance ne concerne que la transgression de norme juridiques. Les jeunes sont souvent qualifiés de jeunes délinquants alors qu'en réalité leurs comportements ressortent davantage de la déviance.

H. Becker fait une distinction entre deux types de déviance : La **déviance primaire** et la **déviance secondaire**. Les théories de la déviance primaire sont ce qu'on qualifie de théories « de passage à l'acte » qui se centrent sur les caractéristiques « objectives » du déviant. Alors que les théories de la déviance secondaire se concentrent sur la « réaction sociale » et aux « effets de la désignation d'un individu comme déviant, qu'il le soit ou non », donc davantage sur des caractéristiques « subjectives ». (Martin, G., Truong, F., 2015). Cette déviance secondaire nous la retrouvons dans notre problématique notamment lorsque les jeunes sont labélisés comme déviants de par leurs occupations de l'espace public et que la réaction sociale envers eux soit de l'ordre de la répression.

Becker (2012) met l'accent notamment sur le fait que « *la déviance est une propriété non du comportement lui-même, mais de l'interaction entre la personne qui commet l'acte et celles qui réagissent à cet acte* ». En ce sens, la déviance serait en fait « *le résultat d'une action collective de désignation et de labellisation des comportements* » (Becker H., 2012). Dans un même ordre d'idée, Frank Tannenbaum (1938) avançait déjà que la « *délinquance ne trouve pas sa source dans la personne qui commet une infraction mais dans l'étiquette que lui a initialement collée la société pour des actes sans importance* ». Et c'est par « *Faute de parvenir à se défaire de cette étiquette* » que celle-ci va contribuer à transformer la personne en véritable délinquant.

4.1.6.5 Discrimination envers les jeunes

La catégorisation menant à un stéréotype peut aussi donner lieu à de la discrimination. Le fait de dire « les racailles », « les vandales » est potentiellement dangereux, les poussant à confirmer les attentes. Les formulations qui naturalisent les problèmes sociaux sont à éviter et des termes tels que « de jeunes de milieux défavorisés qui adoptent des comportements violents », « personnes en situation de précarité » sont à privilégier afin de rendre compte que c'est la situation qui cause le problème et non la nature de la personne même.

La **discrimination** envers les jeunes touche plusieurs domaines (travail, accès à la formation ou même accès à certains établissement publics). De nombreux jeunes interrogés ont avoué avoir déjà subi des discriminations dans l'accès aux discothèques et dans les lieux de consommation tels que des bars. En matière d'accès aux lieux publics, il semble que certains stéréotypes négatifs attribués à la jeunesse et une généralisation excessive sur cette catégorie conduisent à une pratique d'exclusion.

Certains groupes de jeunes, les garçons en particulier, se voient souvent l'accès refusé à certaines « soirées ». Certains ont rapporté mettre certaines stratégies en place afin de réussir à rentrer, comme : de diviser le groupe en deux ou de demander à d'autres personnes s'ils pouvaient rentrer avec. D'autres ont rapporté ne même plus essayer de rentrer car ils savaient que l'accès allait leur être refusé.

Certains jeunes se voient refuser l'accès à certains établissements, basé sur des critères commerciaux, tel que le code vestimentaire à adopter, ou sur des critères discriminatoires accompagnés parfois des propos racistes.

On mesure mal la profondeur de la blessure et des conséquences désagréables que de tels paroles et actes occasionnent. Mais l'empreinte laissée à ces jeunes se traduit par un sentiment d'injustice, d'inégalité, d'humiliation et de rejet de la part de la société.

Notons que certains établissements tels que les discothèques et les bars peuvent refuser l'accès, pour des motifs légitimes, aux clients ayant des déjà manifesté un comportement troublant l'ordre public. Bien que ces établissements publics disposent d'une certaine liberté à limiter l'entrée à leurs lieux, cette liberté n'est pas un droit absolu. En effet, le refus d'accès à une personne dans un lieu public, basé sur un critère racial, ethnique, social ou autre, est une atteinte à la dignité de la personne et va donc à l'encontre du principe fondamental de *Non-discrimination* énoncé par l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Celle-ci visant à « assurer l'égalité de traitement entre les individus quels que soient la nationalité, le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les croyances, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. »¹²

¹² <https://www.ciao.ch/articles/les-domaines-de-la-discrimination/>

L'interdiction des discriminations découle directement du principe fondamental d'égalité. Les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et les constitutions nationales garantissent sans discrimination la jouissance des droits et libertés pour toute personne.

Ainsi, la loi doit interdire toute discrimination et l'Etat doit garantir une protection égale pour tous contre la discrimination basée sur des motifs de la race, de la couleur, du sexe, de l'origine nationale ou sociale, de la fortune, de l'âge ou de toute autre situation.

Article 2 « Non-discrimination » de la Convention des droits de l'enfant

Cette convention représente le texte international le plus complet en matière de protection des droits de l'enfant. Avec ses 54 articles, elle aborde tous les aspects des droits des enfants et consacre l'ensemble des droits civils et politiques, ainsi que leurs droits économiques, sociaux et culturels. Nous aborderons ces derniers un peu plus loin dans la section 4.3.4.

Dans la CDE, la non-discrimination est non seulement un droit à mettre en œuvre représenté par l'article 2. mais elle est aussi un des quatre principes fondamentaux.

Article 2

1. Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.

2. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination

4. 2 la place des TSHM dans les espaces publics

Nous avons abordé la première piste de réflexion en section 4.1. sur la politique actuelle concernant la vie nocturne. A travers le modèle de Knoepfel (2007) nous avons pu identifier les trois principaux acteurs présents dans chaque politique public. A présent nous allons développer sur la deuxième piste de réflexion comme annoncé dans le plan et porter notre attention sur les TSHM, autres acteurs présents dans l'espace public. A l'aide de leurs expertises, nous pourrons comprendre quel impact l'occupation de l'espace public par les jeunes peut avoir sur leur pratique, quel est leur point de vue sur la question et quel est leur lien avec ces jeunes.

4.2.1 Le mandat des TSHM

Les TSHM, ou travailleurs sociaux hors murs, sont les intervenants sociaux qui ont la rue comme lieu de travail social. Une de leur mission est d'établir et de rétablir le lien, et leur présence dans les espaces publics leur confère une porte d'entrée. Le lien s'effectue avec toutes les tranches d'âges mais leur public cible sont les jeunes de 15 à 25 ans. Une de leur spécificité contrairement à des institutions closes, c'est que c'est aux TSHM d'entreprendre la démarche de sortir et d'aller vers le public cible.

La mission des TSHM se traduit sous de multiples facettes. Au travers des rencontres des jeunes dans la rue, ils créent un premier contact, se familiarisent avec les différents groupes du quartier puis, selon les besoins, élaborent un accompagnement spécifique ou des projets adaptés. Cette démarche a pour but de soutenir les jeunes, d'agir pour, avec et par eux, et également d'instaurer un climat harmonieux dans le quartier. L'action des TSHM permet, dans un premier temps, aux jeunes de participer directement dans des projets pour eux en leur fournissant les moyens nécessaires pour les réaliser, tout en développant leur autonomie et leur insertion sociale et professionnelle (Points de repère 2014 Travail Social Hors murs.)

Dans un deuxième temps, les nombreuses actions entreprises par les TSHM en réseaux avec les nombreux partenaires, leur donnent la légitimité d'intervenir comme porte-voix des jeunes. Cela leur permet de travailler avec le grand public permettant ainsi de déstigmatiser la jeunesse aux yeux des habitants et d'améliorer leur image afin qu'elle soit reconnue comme une composante de la communauté.¹³ Les TSHM ont donc une mission de soutien et de prévention envers les jeunes en leur fournissant de la considération, des conseils, un accompagnement, du coaching, une orientation, un relais, ou encore une médiation. À noter également que les TSHM travaillent avec tous les jeunes, sans condition de moyen, de statut, de parcours ou de difficultés, conformément au principe de non-discrimination de la CDE. Ils travaillent sous la libre adhésion et s'appuie sur le principe que chaque jeune a en lui les capacités et les compétences nécessaires à son insertion sociale. En ce qui concerne notre recherche sur la place que les jeunes ont dans les espaces publics, ils sont les mieux placés pour nous en parler. En effet les jeunes représentent leur population cible et la rue leur lieu de travail.

¹³ Points de repère 2014 Travail Social Hors murs.

4.2.2 Leurs expériences avec les jeunes et les espaces publics nocturnes

Lors de mon stage j'ai eu la chance de pouvoir suivre le quotidien des TSHM de la Ville de Genève dans leur mission de soutien aux jeunes.

De par leur position privilégiée auprès des jeunes, les TSHM ont toute légitimité à intervenir comme porte-voix et servent comme relais d'information et de communication vers les résidents et vers le public en général (*Rapport d'activités 2014*). C'est pourquoi j'ai trouvé pertinent de faire des interviews avec trois TSHM travaillant dans des quartiers différents de la Ville afin qu'ils nous partagent leur point de vue expert sur la question de l'occupation des espaces publics nocturnes par les jeunes.

Voici Les thématiques, que j'ai jugées importantes de relever, que nous avons abordé lors des interviews.

Le profil des jeunes

La première approche de ces jeunes, se fait par le biais du travail de rue, lieu où beaucoup de jeunes qui « tiennent les murs » décident d'évoluer.

*B : Pour parler des jeunes avec qui tu travailles, tu arrives à me dire un peu qui ils sont ?
Leur tranche d'âges et comment tu les rencontres ?*

TSHM 1 : ...les caractéristiques des jeunes avec qui je travaille... c'est souvent des jeunes issus de l'immigration ou de deuxième génération qui ont vécu des parcours migratoires un peu difficile. Je dirai quand même que 80% des jeunes avec qui je bosse ont des soucis, soit à la maison avec la famille, soit scolaire, soit de consommation. Différents « handicaps » qui fragilisent un peu leur parcours. Mais ils ont aussi plein de compétences, je trouve aussi qu'ils ont une grande capacité à créer du lien... plus chez eux que chez des adultes des fois

TSHM3: Le public c'est surtout des 'occupants des territoires'. Je ne regarde pas s'ils vivent dans la commune ou s'ils vivent en France voisine, je regarde les endroits où il y a des fréquentations. Je ne rentre pas forcément tout le temps en contact avec eux. Après le public stéréotype c'est le regroupement de jeunes âgés entre 16 et 22 ans et qui traînent dans les parcs et les préaux d'écoles.

B : Et la population cible avec qui tu travailles, de ce que j'ai pu voir selon votre mandat c'est plus des jeunes qui sont en réinsertion...

TSHM2 : Alors oui et non. C'est à dire que pour moi il y a deux groupes de jeunes. Il y a un groupe de jeune qui est uniquement... disons « animation » en fait. Il y a aucun souci et leur vie « va bien ». Alors par forcément dans tout, mais en tout cas ils sont à l'école... Et eux ils ont besoin de toi pour tout ce qui est « animation ». C'est à dire pour louer des salles, occuper le temps libre, etc. Ou ... des demandes de

subventions particulières pour partir à l'étranger, pour des séjours linguistiques... Et après, t'as le versant « autre ». Moi je dirai que c'est 50/50 quand même. Eux se sont des jeunes qui sont vraiment en rupture... ils participent aux animations mais leur demande principale ça ne va pas être de l'animation, parce qu'ils ont un autre souci avant de pouvoir faire quelque chose de plus récréatif en fait. C'est vraiment « je n'ai pas de travail, je n'ai pas de formation, je n'ai pas ça... ». En fait t'as le premier stade qui est 'besoin d'une formation' et une fois que tu l'as, là oui tu demandes de l'animation. Et c'est pour ça qu'il y a 2 types de jeunes et dans mon cas c'est vraiment 50/50.

TSHM3: certains de mes collègues diront que les plus débrouillards n'ont pas besoin de nous s'ils s'organisent ... Moi je considère vraiment en tant que TSHM, au service de la jeunesse, de devoir englober la totalité de la jeunesse. Donc ça part du jeune qui vient de se faire virer du cycle et qui est déscolarisé, qui boit des bières et qui fume des joints entre 15h et 17h... au mec qui vient de passer sa maturité et qui fait un apéro avec l'association des étudiants au parc Trembley. On est vraiment sur ce panel de profils, tant que c'est des occupants des territoires.

Les TSHM se servent du potentiel et des compétences qui se trouvent chez chacun des jeunes qu'ils vont rencontrer pour les soutenir face à leurs problématiques diverses, « Les TSHM tablent sur le fait que chaque jeune a en lui les ressources, les compétences et les capacités nécessaires à une insertion sociale réussie » (point de repères 2014).

TSHM 1: C'est aussi travailler avec des jeunes qui ont des projets, qui veulent les monter mais qui ne savent pas comment faire. Nous on est là pour les faire bénéficier des services de la ville, parce qu'il y a pleins de choses qui sont à dispositions.

les lieux de rencontre

B : Les espaces sur lesquels tu travailles, tu dis que la majorité des jeunes, tu les rencontres dans la rue ?

TSHM 1: Une grande partie oui. Et je les rencontre souvent aux mêmes endroits. Dans les préaux d'écoles primaires, les cycles s'il y en a... dans les maisons de quartier et puis à d'autres endroits typiques de mon quartier comme la Villa Freundler¹⁴, le parc des Acacias. Ce sont les endroits où je sais qu'ils vont être... une autre partie je les rencontre dans les salles de sports qu'on ouvre l'hiver. Puis il y a encore une autre partie via le bouche à oreille.

TSHM3: Pour les 'endroits', je vais te donner des lieux précis, ça te permettra à toi de mieux comprendre. Je ne sais pas si tu as lu des papiers de 'Marc Breviglieri', qui est un chercheur de la HETS. Il parle d'espace intercalaire... c'est un lieu public à différentes fonctions selon la période de la journée... il y a ce côté enfantin et ce côté rassurant qui donne la possibilité à un public qui est parfois introvertis, de pouvoir faire ces premières expériences dans l'espace public mais en ayant cette protection... c'est les parcs et les préaux d'écoles.

¹⁴Ce bâtiment héberge un appartement collectif offrant des logements relais à des jeunes en formation et également des locaux d'activités destinés aux habitant-e-s du quartier. Cet espace est géré par la maison de quartier de Plainpalais, en partenariat avec la Croix-Rouge genevoise.

Les TSHM savent où trouver les jeunes, car ils se retrouvent souvent aux même endroits :

B : En l'occurrence tu sais où les trouver les groupes de jeunes...

TSHM2 : Exactement. Bah en fait, vu que c'est très urbain et qu'il y a peu d'espaces où tu peux te poser... il y a peu d'endroits et tu vois vite les endroits qui sont « propices » à pouvoir se réunir. Vu que c'est un quartier qui est quand même très dense, avec beaucoup de population et peu d'espaces... certains espaces ils sont très investis par des 'dealers' et ils ne se côtoient pas.

Un travail sur la longue durée et basé sur la libre adhésion

TSHM2: Je crois qu'un des buts des TSHM c'est la « patience » ... le but c'est de se dire qu'à force de passer... ils voient que tu fais certaines actions... et s'ils ont besoin un jour, ils vont finir par t'appeler.

TSHM2 : En fait, vu qu'on n'a pas une relation de contrainte avec eux... il faut juste leur laisser le temps. Et que quand ils sont prêts, ils vont t'appeler. S'ils ont « envie » ... parce qu'il faut encore qu'ils aient envie de le faire. C'est aussi en terme de « personne », il faut aussi avoir envie de faire des choses ... avec le TSHM en question. Et le but c'est vraiment d'attendre... c'est à dire que si un jeune va vouloir, il va t'appeler... et s'il ne veut pas, il ne va pas t'appeler. Et ça peut prendre des années.

Et lorsque le jeune ne veut pas :

TSHM 2 : J'essaye de les sensibiliser à le maintenir un maximum. Et s'il y a un souci moi je veux bien intervenir, et j'essaye de discuter... mais vu que je travail en libre adhésion, ce n'est parfois pas facile. Parfois il prend contact une première fois et après il oublie ou il ne veut pas me rappeler. Et moi je ne peux pas forcer.

Comment entrer en contact avec eux ?

TSHM 1 : Dans la rue...ça délimite aussi qu'on ait une « Entrée Rue », ce sont des limites publiques. Il y a pleins d'autres jeunes qui auraient besoin d'un coup de main mais qu'on ne rencontre pas parce qu'ils n'ont pas cette pratique de socialiser dans la rue.

B : Est-ce la demande vient tout le temps de leur part ou elle vient de toi aussi ?

TSHM3: De manière assez générale c'est les 2. Parce que j'aime pouvoir faire des prétextes, des activités prétextes, pour maintenir ou créer un lien, faire venir, et montrer qu'on existe aussi... c'est de la visibilité.... Quand je parle de mes soirées jeux vidéo... c'est un outil que je trouve génial... c'est un prétexte... de maintien et de création de lien. Mais d'un autre côté ce qui marche le mieux, c'est plutôt quand il y a une demande assez précise, alors là j'actionne un maximum de chose pour pouvoir satisfaire cette demande

Chacun des TSHM est son propre outil de travail et doit mettre en place des stratégies propres afin de pouvoir entrer dans la sphère du jeune.

Avec un mandat large, comment définir son rôle ?

TSHM 1: Moi j'ai l'impression qu'on fait tous la même chose, mais de manière différente. J'ai l'impression que l'on fait tous ce travail de « croire dans le jeune, réfléchir avec lui sur son avenir, lui redonner envie de s'inscrire dans quelque chose de positif ». Certains vont le faire à travers la musique, d'autres à travers le sport, d'autres à travers des petits jobs, d'autres ça sera juste à travers la relation.

TSHM 1 : Puis après, il y a toute une partie du travail qui est de réorienter les jeunes vers les structures qui vont répondre à leur besoins... sur le long terme ce qu'on fait c'est plutôt de travailler avec le jeune pour qu'il se sente reconnu, qu'il se sente valorisé, et que petit à petit lui il se rende compte qu'il vaut la peine, et qu'il se bouge.

Les horaires de travail

Les heures de travail sont de 8h à 22h en théorie. Cependant en cas de demande particulière, pour des évènements ou des demandes spécifiques, les TSHM élargissent leurs heures de travail en dehors de ces tranches horaires. Il y a des heures à privilégier pour rentrer en contact, cela demande de faire un repérage des moments de vie du quartier et d'adapter les créneaux horaires en fonction.

B : Tu m'avais dit qu'avant tu faisais un peu des tournées nocturnes mais plus tellement maintenant ?

TSHM3 : Oui. Au tout début, je faisais beaucoup de tournées de nuit... jusqu'à 22h. C'était bien parce que ça montrait une certaine présence mais... de ma part ça demandait d'arriver quand souvent ils allaient en soirée ou qu'ils allaient faire autre chose... ils n'ont pas envie de parler avec toi... ou alors après, une fois qu'ils te connaissent, ils sont contents mais ils commencent à te proposer des verres à boire et tu dis 'Non'. Donc voilà, du coup j'ai un peu recadré mes heures en me disant « les tournées jusqu'à 22h ça ne me semble pas utile parce que tu rentres plutôt dans une relation de prévention, et moi j'estime qu'on est pas forcément outillé pour faire de la prévention. Il y a peut-être des projets que je trouve plus intéressant en matière préventives 'par les pairs' qui fonctionne mieux...»

TSHM2: Ce que je fais aussi maintenant c'est que je prends des évènements dans l'année, où je sais qu'il va y avoir des jeunes... dans un milieu plus festif où j'ai « une certaine légitimité à être là » et du coup ma présence passe beaucoup mieux. Dans ces cas je peux rester des fois jusqu'à minuit.

Pour travailler le soir, il faut des objectifs précis afin de ne pas rentrer dans la sphère privée des jeunes et de ne pas interférer avec le moment festif qu'ils entreprennent.

TSHM2 : Quand tu arrives au début de leur soirée, t'as le choix : où ils consomment et t'es avec eux... et cette manière d'être où t'es là sans vraiment être là, où tu fais de la prévention mais est-ce que tu fais du 'contrôle social informel' ? Des fois je me dis « je suis plus dans le contrôle social que dans de la prévention... et ce n'est pas mon boulot en fait.

TSHM3 : Mais de manière générale, pour rentrer en lien... C'est vrai qu'après 22h il y a beaucoup de choses qui se sont jouées, au niveau de l'alcool etc. Ce qu'on peut faire à 20h, on ne pourra pas faire beaucoup plus après à 22h.

B : Est-ce que ça t'arrive de travailler en dehors de ces heures, par besoin ou envie ?

TSHM 1 : Alors ça m'est arrivé... mais rarement je dépasse les 22h.... Ce n'est pas quelque chose de régulier mais plutôt parce qu'il y avait un besoin pressant.

TSHM2 : Non, en fait l'horaire cadre c'est 8h-22h. De temps en temps je suis amené à travailler plus tard sur un évènement ou quand on fait des concerts, on peut finir à 1h ou 2h du matin. Dans ce cadre ça ne me pose pas de problèmes... pour la fête de la musique par exemple.

B : Et des cas spéciaux où tu fais des tournées nocturnes ?

TSHM 1 : Alors, il nous est arrivé avec un autre collègue TSHM de faire des tournées plutôt vers 22h-minuit. Là c'est parce qu'on nous avait dit qu'il y avait un souci à tel endroit, et du coup on y est allé.

TSHM 1 : Pour un besoin particulier oui. Après moi je trouve que c'est déjà un boulot un peu intrusif, qu'il faut faire avec délicatesse. Il y a des moments où on est beaucoup moins bien acceptés. Notamment quand ils sont dans la consommation d'alcool... ou autre, je ne vois pas quel sens je donne à ma présence d'être là parmi des jeunes qui sont en train de consommer.

Les TSHM se retrouvent parfois dans une position délicate et courrent le risque d'être assimilés à des policiers, se retrouvant ainsi dans un axe sécuritaire qui n'est pas le leur. « La façon dont les TSHM sont reçus par les jeunes dépend aussi de certains éléments extérieurs notamment lorsque le climat est tendu sur un plan politique ou en lien avec des événements sensibles sur la question de l'ordre public, les TSHM peuvent être moins bien « accueillis », « assimilés plus ou moins confusément à un rejet de tout cadre ».

Prévention, limites floues et position de médiateur...

Il arrive également, lorsque cela s'avère nécessaire ou sur demande, que les TSHM soient amenés à jouer un **rôle de médiateur** entre les différents usagers de l'espace public. Leurs interventions suivent toujours une logique de prévention, offrant ainsi une alternative à une action répressive.

TSHM 1 : ...on n'aborderai pas les gens qui sont dans un bar pour faire de la prévention, pourquoi je devrai les aborder dans la rue... Alors oui il y a des nuisances sonores, et effectivement quand tu dis les choses de façon plus cool aux gens, ils sont plus à même de les entendre, que quand c'est la police qui passe... quand il y a des problèmes de voisinage, on vient, on discute et on leur dit « voilà il y a des gens qui se sont plaint etc. ». Mais ça on le fait sur demande... Je suis une travailleuse sociale, pas une médiatrice.

TSHM1 : je sais que je suis plutôt appelé quand il y a des conflits entre jeunes tu vois, quand ils se tapent dessus. Là il est arrivé qu'on nous appelle, et quand on connaît les jeunes on arrive à remonter un peu et à comprendre le « pourquoi du comment » ... ce n'est pas forcément mon mandat et il y a la police municipale qui est là aussi pour régler ce genre de conflit.

Le but étant de rétablir le lien social, même lorsque les conflits ont lieu en dehors de leurs heures de travail. D'où l'importance de travailler en réseau.



TSHM2 : On essaye de se mettre d'accord 'avec' les policiers municipaux au sujet des actions qu'on mène et « comment on fait les choses » (...) par exemple l'année passée en fin d'hiver, il y a les flics qui ont débarqués à la fin de la salle de foot (...) Je suis allé discuter avec l'APM et il ne savait pas, « on prend note, les lundis soirs les regroupements de jeunes c'est pas pour faire la fête » ... et après ça ils ne sont plus jamais repassés.

TSHM2: Pour ces histoires de tampons, entre les besoins des jeunes et les personnes plus répressives... On est censé être là pour « Défendre les droits des jeunes ». Et très souvent, on se retrouve plus à justifier ce qu'on doit faire, que de vraiment de dire : « On va défendre ça, ça et ça », et de comment on va le défendre.

Autre exemple :

TSHM3: Niveau 'vie nocturne' j'ai eu dans le quartier des jeunes qui se réunissaient pour faire la fête, ils se posaient ensemble, et que des gens ont voulu faire virer (...) parce qu'ils faisaient du 'Bruit'. Moi j'ai essayé de faire de la médiation, en leur disant que moi mon but c'était de vous « Défendre » (...) Il faut qu'on se mette des règles (...) quand il y a des bouteilles qui sont cassées par exemple, je ne peux rien faire pour eux. Ensuite je leur ai dit « les boxes vous oubliez » parce que ça résonne. « Si vous chuchotez et que vous rangez votre matériel, jamais personne ne va pouvoir vous embêter ».

Mais : ...

TSHM3: Alors ça a marché un moment, mais après il y a des gens de l'extérieur qui sont venus et au bout d'un moment la police municipal a décidé de les chasser tous...comment ? En faisant du harcèlement. A la moindre chose on débarque (...) Quand tu te fais contrôler 8 fois dans la même soirée, tu en as marre et tu pars.

Le travail en réseau nécessite une bonne collaboration entre les acteurs présents dans les espaces publics. Mais chaque acteur a un but et une mission précise, et celle des TSHM auprès des jeunes consiste notamment à garder leur confiance et à ne pas perdre leur crédibilité de travailleur de rue. C'est pourquoi, il est important qu'ils fassent un travail social et non de répression.

TSHM3 : Oui, c'était une catastrophe. On ne peut pas se permettre de travailler avec la police municipale dans ce cas de figure. On se fait griller, au niveau de la crédibilité auprès des jeunes en tant que TSHM (...) nos rôles sont différents. On a une approche complètement différente. Nous on a une approche... qui est de « réduction de risques ». Et la police que ce soit communale ou cantonale, c'est « prévention », « dissuasion » et « répression ».

Comment sont utilisés les espaces de nuit ?

TSHM1 : La nuit ils utilisent souvent les lieux publics pour se poser et discuter en fait.

B : Pour se poser oui, je pense avec leurs musiques...

TSHM3 : Et ça peut aller jusqu'à 5h

TSHM2 : Et dans les préaux, les jeunes ils se posent parce qu'il y a moins de monde.

les demandes des jeunes

B : Tu as souvent des demandes particulières de leur part ? ... tel que des 'locaux en gestion accompagnés' que vous proposez ?

TSHM1 : Oui oui oui. C'est clair qu'il y a des demandes de ce genre.

B : C'est vrai ? Et du coup qu'elle est la réponse que vous leur donnez ?

TSHM1 : Bah qu'il n'y en a pas.

Exemple d'une demande faite :

TSHM1 : (à la maison de quartier) On a réussi à ce qu'un petit local leur soit prêté (...) même si ce n'était pas vraiment adapté à leurs horaires. C'était de 14h à 20h je crois (...) je pense que 22h aurait été plus adapté déjà.

TSHM1 : (...) les espaces de quartier, ils sont à disposition certains jusqu'à 20h et d'autres jusqu'à 22h mais ça ne répond pas aux besoins des gens. Les gens ils ont besoin de se rencontrer jusqu'à tard.

B : Et des demandes de location de salle pour faire une fête ou du même style ?

TSHM3: Oui on en a.

B : Et est-ce que ça rentre dans ton mandat ?

TSHM3 : Bonne question... j'ai eu le cas de figure de l'association des étudiants du collège Sismondi, qui m'ont demandé de faire une soirée Halloween à l'espace de quartier (...) J'ai eu cette demande de l'association et je suis rentré en matière (...) La soirée elle devra être terminée à minuit, c'est les règles.

Le TSHM rajoute concernant la vie nocturne :

TSHM3 : Mais cette thématique est pour moi hyper importante. Parce que pour moi **on est en train de perdre et on perd beaucoup et de plus en plus de lieux dans lesquelles les jeunes peuvent juste passer du temps**, entre 2h et 5h du matin. En se disant, qu'il est vendredi ou samedi et qu'on n'a pas forcément envie d'aller en boîte ni de gaspiller beaucoup de tune.

Sentiment d'insécurité, manque de tolérance et plus de visibilité

Il y a de moins de moins de tolérance au bruit :

TSHM1: Les gens ils ont vite peur (...) c'est plus ça qui fait qu'ils appellent les flics. Après il y a aussi ces histoires de bruit (...) je veux bien comprendre mais il faut aussi se demander quelle est notre marge de tolérance. Je pense qu'elle n'est pas la même dans chaque pays. Et ici à Genève elle est assez basse, il n'y a pas beaucoup de tolérance par rapport au bruit (...) les gens ils se font un peu chasser....

TSHM1 : On est plus individualiste maintenant, on veut avoir tout notre confort mais ce confort n'implique pas forcément le voisin....

Lorsque la question de la visibilité a été abordé ainsi que le fait que les jeunes soient plus souvent tenus comme responsable, voici ce qui a été mentionné par les TSHM:

TSHM1 : Je pense aussi qu'ils sont plus voyant parce que les adultes sont dans des lieux moins visibles...

TSHM2 : On dit qu'il y a une montée de la violence. Mais il n'y en a pas c'est faux (...) C'est juste qu'en fait on a été habitué à un calme... et tout à coup on réagit parce que ça devient visible et qu'on a moins de tolérance par rapport à ces actes là parce qu'on les voit. (...) les gens ont été tellement habitué à une certaine tranquillité... il y a **de moins en moins de lieux de transgressions** et on tend à ce qu'il n'y en ait plus du tout en fait.

Selon ce TSHM, le manque de lieux de transgressions pour les jeunes va augmenter leur visibilité et ainsi permettre un renforcement du sentiment d'insécurité chez certaines personnes.

TSHM2 : Et pour moi ça tient plus à se 'sentiment d'insécurité' qui accroît chez les gens parce qu'ils le voient... ils ont été habitué à un certain confort. Ce n'est pas que les jeunes sont plus présents et font plus de choses... mais c'est juste qu'ils ont moins de lieux pour le faire.

Lors de nos échanges, il a été question de l'amalgame fait entre: la bande, le rassemblement, les copains, les jeunes, les délinquants, ... Cette entité n'est pas toujours évidente à définir et pourtant elle est bien présente dans le quotidien de la rue.

TSHM2 : Et on a tendance à faire un amalgame entre les « Hot Spot » mauvais et les jeunes, mais ce ne sont pas les jeunes qui sont là. Et tu mets tout dans le même panier (...) (occupation d'un préau) tu te rends compte, que les jeunes ils l'occupent jusqu'à 23h - 00H mais qu'après ce n'est pas les jeunes mais tous les gens de partout qui viennent foutre le bordel. Du coup les gens ils ont tendance à tout remettre sur les jeunes parce que c'est eux qui sont plus visibles aussi.

Manque de lieu et impact sur les jeunes

Les TSHM constatent que les jeunes ont moins de lieux pour se réunir et que cela à des effets néfastes pour eux.

TSHM1 : l'absence de lieux nocturnes pour les jeunes souvent dans la rue, où ils peuvent attraper froid, les mettent aussi en danger parce qu'il y aussi des interactions avec des gens qui ne vont pas bien et qui peuvent venir vers les autres les embêter et même être violent (...) Donc ça aussi, les jeunes sont plus en danger dans la rue que s'ils avaient un local.

TSHM3 : L'ennui. A mon avis ils doivent se 'faire chier'. Ils ont peu de lieux pour se rassembler, ils se font exclure et principalement les moins lotis (...) Moi à l'époque quand j'étais jeune je me posais dans les allées parce que j'avais des concierges plutôt sympa et l'été je me posais dehors et quand ça dégénérerait trop ils nous viraient. Mais aujourd'hui, si tu te poses dehors t'es tout de suite viré. J'ai vraiment l'impression qu'on les chasse.

L'idée qu'il y aurait une certaine politique **de chasse** des jeunes des espaces publics nocturne est partagé par un autre TSHM.

TSHM1 : L'espace public c'est quand même problématique pour les jeunes. Ils sont souvent chassés, il y a souvent les flics qui passent... ils sont déplacés d'un endroit à l'autre. Ils sont contrôlés par les APM.

B : Tu trouves qu'il y a une certaine politique de chasse ?

TSHM1 : Oui exact, une politique de chasse. Que ce soit en hiver ou en été, ils les font circuler. A moins qu'ils ne soient dans leurs quartier, en bas de chez eux et que les gens les connaissent.

Genève et sa festivité nocturne, moins attractive ?

Selon l'équipe, la ville offre moins de possibilités de sortir le soir qu'auparavant:

TSHM1: Mais il y a aussi un point général sur la ville (...) elle n'est pas pensé pour faire la fête et du coup les bruits ils sont concentrés à différents endroits (...) il faut aussi « penser la ville » pour qu'elle ne soit pas aussi que pour les gens qui travaillent et qui rentrent pour être en famille.

TSHM3 : Je me souviens que j'allais en soirée et qu'il y en avait beaucoup plus des soirées dans des lieux tel que l'ancien palais ou le palladium. Je me souviens le palladium faisait énormément de soirées étudiantes. Il y avait tellement de possibilités de sortir. Là maintenant c'est mort !

TSHM3 : Ils vont beaucoup à Lausanne. Ils décidaient de prendre tous les soirs de week-end le train et de partir sur Lausanne.

B : Est-ce que selon toi la vie nocturne actuelle prend en compte la réalité des jeunes ?

TSHM2 : Pour moi ça fait des années qu'on ne fait plus attention à cette vie nocturne jeunes, ils sont oubliés...

TSHM2: Dans mon époque à moi, il y avait des lieux 'de transgression' qui était autorisés (...) l'Usine et l'Artamis aussi. C'était des lieux de transgression qui étaient autorisés (...) et aujourd'hui c'est de lieux qui commencent de plus en plus à fermer. Quand j'étais jeune, je me posais dans le parc des acacias pour boire et personne ne venait me faire chier (...) Il y avait un petit peu plus de tolérance au niveau de ces lieux de transgression.

TSHM1: Non, pas du tout. Même s'il y a beaucoup de choses qui existent sur Genève, des fois leurs difficultés aux jeunes c'est l'accès financier, parce que c'est cher. Il y a aussi un problème de code vestimentaire dans lequel on s'enferme nous-même. Après je trouve quand même que c'est très cher, les consommations, les entrées et tout ça.

Entre le manque de tolérance, le coût des sorties et les codes vestimentaires, il n'est pas toujours évident de trouver son bonheur dans la vie nocturne genevoise.

Quand sortir rime avec consommation :

TSHM 1 :(...) j'ai remarqué que c'est plus bruyant dans les bars maintenant. Ils mettent la musique fort, pour favoriser la consommation des gens... comme tu n'arrives pas à parler, bah tu consommes (...) À la base j'y allais pour rencontrer et pouvoir discuter. Aujourd'hui c'est « consommons, consommons, consommons » (...) l'objectif c'est plutôt pour se faire de l'argent que de se rencontrer et discuter. Et il y a peu d'endroits où tu peux juste te rencontrer, avec une musique de fond et que ce soit un peu chill out ¹⁵.

TSHM3 : Le peu de lieux festifs nocturnes qu'on a ici, ne sont financièrement pas accessibles pour la jeunesse (...) Je ne trouve pas bon marché.

¹⁵ Relax ou décontracté

Fermeture des squats et montée de la répression...

Il a été question à plusieurs reprises des squats...

TSHM1 : Avec la fermeture des squats, il y a eu quand même une grosse répression. Surtout à partir de 2000 jusqu'à 2010. Et malgré les manifestations, ces squats ont fermé alors que c'était des lieux culturels qui répondaient aux besoins des gens. Il y avait des choses hyper intéressantes, et ça ne coûtait pas cher...

...dont le fameux Artamis

TSHM1: C'était un lieu fermé et très grand, et qui permettait de réguler un peu tout ça (toutes les transgressions) (...) Il n'y avait pas forcément de sécurités, moi j'y allais et je trouvais ça génial.

TSHM3 : Je suis un peu déçu. Si demain il y a un autre 'Artamis' ou des endroits comme ça qui ré-ouvre, moi je pousserai les gens à vraiment s'engager là-dedans.

Ce qui a soulevé la question de l'attribution des ressources financières en terme répressif pour les espaces nocturnes.

TSHM2 : On tend vers une société 'répressive' (...) Quand tu vois qu'il y a, et ce n'est pas pour critiquer mais, x mile postes pour les policiers municipaux qui s'ouvrent et que toi tu demandes des personnes pour les travailleurs sociaux qui sont refusés... bah tu tends vers une société complètement répressive.

Vers une facilitation des politiques ... et une mobilisation de la société

TSHM1 : Il y a des endroits, des friches où il y a moins de choses autours (...) la ville pourrait profiter de ces endroits-là qui sont plus isolés (...) les gens vont faire du bruit, c'est normal quand les gens se rencontrent, qu'ils parlent et du coup ça fait du bruit. Mais ces endroits ne sont jamais exploités... Et au même temps les gens ils ne se mobilisent pas non plus. Parce que ce n'est pas forcément que à la ville de mettre en place des choses comme ça.

TSHM1 : Il faut aussi que les gens ils se mobilisent pour dire qu'on va créer des lieux de rencontre, et il faut que ce soit facilité par la ville en disant par exemple que le loyer doit être accessible

TSHM2: Il faudrait qu'on intègre aussi les jeunes dans les projets, et qu'on montre à la population que ces jeunes ne sont pas 'mauvais' en soi et qu'on peut aborder des sujets avec eux (...) Le seul soucis c'est qu'en terme politique on vaudrait des réponses rapides. Et qu'en terme social ça demande du temps.

Réappropriation des espaces nocturnes par les jeunes, comment ?

Une première piste serait de sortir d'une politique de chasse et d'aller vers une politique davantage participative afin de déclencher un éveil politique chez les jeunes.

B : comment permettre aux jeunes de se réapproprier ces espaces nocturnes ?

TSHM3: Le jour où les magistrats comprendront que la « répression » et « la chasse » aux gens dans les quartiers et la « chasse » aux jeunes dans les préaux n'est pas la solution mais qu'on peut mettre d'autres dispositifs en place du style « faire des tournées de tolérance » (...) le jour où tout le monde est égal devant la loi (...) il faudrait que la magistrat pose des consignes qui feront peut-être qu'elle ne sera pas à son avantage pour être réélus.

TSHM3: Moi je pense que la décision elle est aux lignes de politique public. Tant qu'ils continuent à faire de la répression ça ne va pas jouer. Aller déloger des jeunes qui sont dans un parc ne devrait pas être une priorité.

TSHM1 : Alors déjà, il faudrait travailler **avec eux** dès le début sur la conception de ce qu'ils veulent faire (...) Parce qu'il y a des jeunes qui ont des projets. Ensuite il faudrait utiliser des endroits qui sont un peu isolés pour qu'il n'y a pas de problème de bruit et créer des lieux nocturnes. Faudrait aussi mettre en place des horaires de bus plus adaptés pour que les gens puissent rentrer chez eux quand les lieux ils ferment.

B : Est-ce que l'impulsion pour toi elle devrait plutôt venir des politiques pour que les gens suivent ou plutôt des gens pour que la politique change. De haut en bas ou de bas en haut ?

TSHM1 : Du dessous (...) Parce que sinon, si c'est pensé par la ville ça ne sera pas pensé de manière à être adapté aux gens. Typiquement le Terreau du temple¹⁶, c'est ce genre d'initiative qui doit être développé.

TSHM1 : Ce qu'on voit dans notre travail, c'est que l'administration frêne beaucoup et du coup les gens se découragent à faire les choses. Donc il faut aussi que l'administration facilite pour que les gens puissent aller de l'avant.

TSHM2 :(...) Pour l'instant ce n'est pas forcément un souci majeur... mais ça le deviendra peut-être un jour, qui sait (...) Après je pense qu'il faudrait aussi un éveil de conscience politique chez les jeunes. Moi des fois je discute avec les jeunes « Est-ce que tu votes, vu que tu as 18 ans ? ».

Ce qu'il faudrait, dans une optique optimiste, serait de **basculer vers un partage des lieux**. Dans la réalité c'est une pratique avec laquelle les TSHM sont déjà familiers :

TSHM2 : il y a beaucoup de gens qui sont dans la conciliation et non dans la répression (...) beaucoup plus de chose qui pourront être faites. C'est clair que si tu prends tout sur un ton répressif, où tu fermes les ponts et où tu veux pas autoriser les jeunes à rester et que tu veux pas parler, tu ne fais que de déplacer les problèmes. (...) si les acteurs formels et informels sont (...) un petit peu plus conciliant, bah c'est là où ça fonctionne un petit peu mieux.

TSHM2: la cohabitation elle est possible. Et tu dois l'accepter. Parce qu'ils (les jeunes) ont le droit d'être là comme toi tu as le droit d'être là.

TSHM3 : Dans l'ancien quartier (...) dans lequel j'ai travaillé, j'avais un deal avec le concierge. Il y avait une cage d'immeuble dans une allée, c'était une remontée d'un garage en fait. Sur tout cet escalier j'avais un deal avec lui. Je lui ai demandé si « ça va si les jeunes ils trainent que là durant le week-end? » Comme ça il n'avait qu'un seul endroit à nettoyer (...) Et il m'a dit que « s'ils sont à un seul endroit, ça me va très bien. Comme ça je sais où je passe la panoisse le vendredi, samedi et dimanche et c'est fini terminé » (...) Et pendant des années, on a fonctionné comme ça. Ils avaient même un petit cendrier et un sac poubelle et ils ne salissaient que cet endroit.

¹⁶<https://collectif-nocturne.ch/salle-du-terreau/>

Afin de réduire les tensions notamment entre jeunes et adultes, il semblerait qu'un aménagement de l'espace soit à prendre en considération pour l'épanouissement de chacun. Cela relève la nécessité de trouver des façons de pouvoir cohabiter ensemble et que les jeunes disposent d'espaces bien à eux ce qui permettrait de désamorcer de nombreux conflits.

En guise de conclusion à ce deuxième axe, je tiens à mentionner que les interviews, ainsi que les observations sur le terrain avec les travailleurs sociaux hors murs, m'ont permis de mieux comprendre et d'illustrer la réalité à laquelle ils sont confrontés ainsi que celle des jeunes qu'ils accompagnent et soutiennent dans le cadre de leur travail. Leur expertise et leur vécu a été bénéfique en plusieurs points : pour avoir des exemples concrets de terrain, renforcer le cadre théorique de ma recherche et mieux m'orienter dans la structure de mon mémoire.

4.3 La place des jeunes dans l'espace public nocturne

Dans cette troisième et dernière partie, je voulais donner la parole à la population cible de ma recherche, « les jeunes ». Cette section a pour but d'essayer de comprendre comment les jeunes eux même occupent l'espace public, d'avoir leur point de vue et d'entendre ce que leur apporte la vie dans ces espaces nocturnes. J'ai également cherché à savoir quelles sont leurs revendications et quelles démarches certains entreprennent afin de conquérir les espaces publics nocturnes. Pour ce faire, nous allons reprendre le triangle des acteurs de Knoepfel (2007), avec la même problématique mais d'après notre deuxième axe.

A titre de rappel, dans le premier modèle que nous avons schématisé sur la base du triangle des acteurs Knoepfel (2007), les « jeunes » étaient identifiés comme étant la cause du problème. Il s'agit maintenant, toujours sur la base du triangle des acteurs, de schématiser une autre approche, n'identifiant pas les « jeunes » comme cause du problème cette fois-ci, mais plutôt la « situation » : le manque d'alternative aux lieux dans les espaces publics nocturnes.

Pour cela nous avons identifié (en figure 3) nos trois acteurs principaux rentrant en jeu dans les politiques publiques concernant « les espaces publics nocturnes », selon notre **deuxième axe de la problématique, basé sur le constat** : « *D'une part, il y a un manque d'offre adéquate en matière de vie nocturne pour les jeunes. D'autre part, l'action politique vis-à-vis de la vie nocturne a une tendance répressive* ».

Dans cette proposition de modèle, illustré ci-dessous (Figure 3.), nos trois acteurs principaux sont identifiés comme suit : les Autorités Politico-administratives sont toujours représentées par la Ville de Genève/ Canton de Genève; Les Bénéficiaires des mesures sont maintenant représentés par les Jeunes ; Les Groupes cibles des mesures sont maintenant représentés par les Habitants/Citoyens de la Ville de Genève.

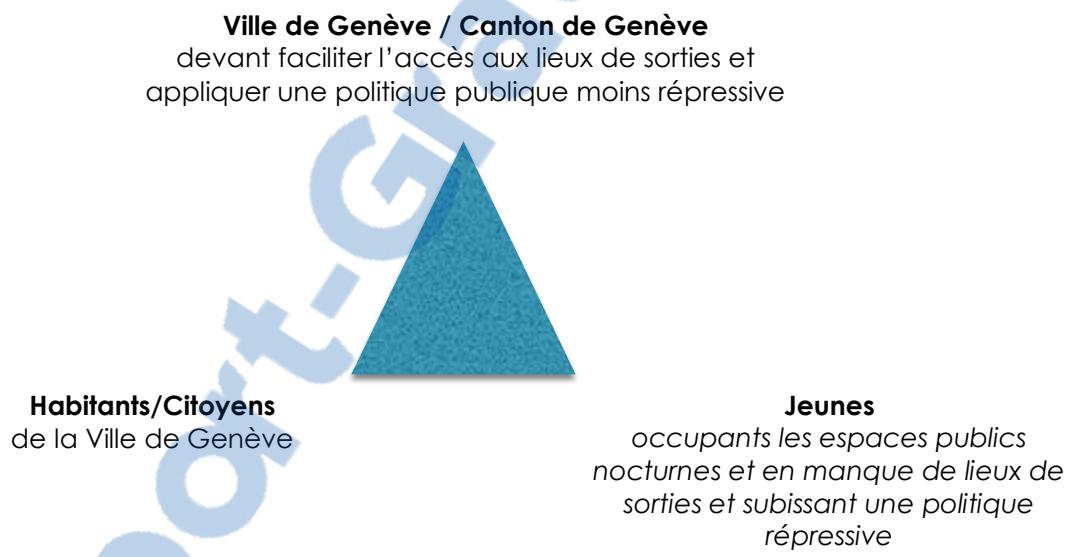


Figure 3. Schématisation selon notre deuxième axe de la problématique

Cette représentation, bien que simpliste, a l'avantage de ne pas identifier les jeunes comme étaient uniquement ceux qui posent problème mais de pouvoir les considérer également comme pouvant être les bénéficiaires des mesures mises en place par les politiques publiques.

Cependant, il est nécessaire de rappeler que bien que cette schématisation du triangle n'identifie pas les jeunes comme faisant partie du problème, ces derniers en font quand

même toujours partie, puisque qu'ils occupent les espaces nocturnes et produisent des désagréments. Cela pose la question en retour, par rapport au modèle de Knoepfel (2007) : Peut-on vraiment situer des acteurs dans un seul des trois coins du triangle ? Notre exemple nous démontre que non, ainsi dans une même problématique les mêmes acteurs pourront être placés dans plusieurs coins du triangle, en fonction de la question que nous cherchons à étudier.

Pour donner du sens à ce modèle en figure 3, il est nécessaire de garder en tête que cette axe est « en faveur d'une vie nocturne » et que les Bénéficiaires sont les jeunes en manque de lieux de sorties et subissant une politique répressive. En ce sens, nous pourrons approfondir les mesures et pistes possibles pouvant être mises en place par les autorités politico-administratives pour répondre à la demande des Bénéficiaires.

Il est important aussi de mentionner que les « Habitants » de la Ville de Genève, représentant le « Groupe cible », représentent tous les habitants, en tant que citoyens participants à la vie de la Ville ainsi qu'à la construction de sa politique.

Mentionnons également que dans ces interactions triangulaires, la définition politique du problème à résoudre est sous-entendu. Ce qui est constaté et qui représente un des enjeux majeurs, est l'ampleur avec laquelle les bénéficiaires eux-mêmes participent à la définition du problème devant être traité. Comme nous avons identifié les « jeunes » comme étant les Bénéficiaires des mesures, il s'agit de savoir comment eux définissent le problème et dans quelle mesure est-ce qu'ils sont inclus dans le processus de définition du problème.
« En ce qui concerne les politiques publiques en faveur du développement de l'enfant, l'enjeu repose donc sur la volonté et la capacité à inclure les enfants comme des acteurs dans la définition des politiques visant à leur bien-être ». (Knoepfel, 2007)

4.3.1 La mobilisation nocturne en ville de Genève

Alors que pendant des années des acteurs se sont mobilisés contre le développement de la nuit festive et les nuisances liées à certains quartiers, des collectifs se créent pour revendiquer la prise en compte de la nuit dans les politiques publiques et de nombreuses initiatives voient le jour afin de redonner une seconde vie à la nuit genevoise. Parmi les plus connues, il y a eu « Genève explore sa nuit », datant de septembre 2013. Ce projet, donnant

une vision plus positive de la nuit, était une étude de terrain participative lors de laquelle un groupe pluridisciplinaire a exploré la ville toute la nuit. A la fin de celle-ci voici les axes qui ont sorti : adapter et diversifier l'offre nocturne, améliorer le confort et la qualité de l'espace public et renforcer la connaissance de nuit. Malheureusement aucun document ne renseigne sur la suite de la mise en œuvre de ces axes, et force est de constater qu'aucun jeune n'a participé à ce projet.

En ville de Genève, un Grand Conseil de la Nuit¹⁷ a été créé. Cette association composée de professionnels, d'amateurs et de spécialistes, s'engage depuis 2011 pour la culture nocturne. Depuis février 2015, le « Collectif pour une vie nocturne riche, vivant et diversifiée »¹⁸ tente lui aussi de défendre les nuits genevoises en promouvant une vie nocturne de qualité pour les jeunes à Genève, notamment par le biais d'une action à la fois politique et événementielle. Ce Collectif rassemble une centaine d'associations et une soixantaine de membres individuels et cette fois-ci ce sont des jeunes qui ont pris l'initiative de se mobiliser politiquement afin de défendre leurs droits.

4.3.2 Le Collectif nocturne: quand les jeunes se mobilisent pour la nuit

Durant mon stage j'ai eu la chance de rencontrer Sylvain Leutwyler, un des jeunes à la genèse du Collectif nocturne, actuellement membre du comité exécutif du collectif et ancien président du Parlement des jeunes genevois. Son engagement au Collectif est parti d'une initiative du Parlement des jeunes Genevois. Lorsque je lui ai parlé de mon sujet de mémoire il a gentiment accepté de répondre à mes questions lors d'une interview. Ci-dessous les thématiques pertinentes que nous avons abordées concernant notre problématique de recherche.

Le Collectif, qui lutte pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée à Genève, décide de **se mobiliser sur deux axes** afin de défendre la place des jeunes dans l'espace public nocturne : D'une part ils condamnent les actions répressives envers les établissements nocturnes et d'autre part ils sollicitent une augmentation de lieux adaptés aux besoins nocturnes de la jeunesse.

¹⁷ <http://grandconseildelanuit.ch/>

¹⁸ <http://collectif-nocturne.ch/lassociation>

Un des constats que l'on retrouve dans le plaidoyer du Collectif est que « les 16-18 ans sont encouragés à faire leur apprentissage de la vie nocturne et de la consommation d'alcool en dehors du cadre des lieux de sociabilité ». Selon Sylvain, ce n'est pas sans conséquences pour les jeunes :

S. « des conséquences néfastes pour la créativité culturelle et pour le non apprentissage de la vie nocturne par les jeunes, du fait qu'ils soient délaissés, de boire dans des parcs... que tout ça ce n'était pas la faute des jeunes mais de la situation qui les obligeait à faire ça tu vois. »

Le collectif a certaines demandes adressées aux autorités politiques :

S. On demandait l'ouverture automatique des bars jusqu'à 2h, la non exclusion des 16-18 ans dans les bars, plus d'espaces mis à disposition des associations et des jeunes du quartier.

Selon lui, sortir la nuit est un besoin comme les autres.

S. Reconnaître la vie nocturne comme une composante de la ville à part entière. Vu que c'est un besoin, comme le besoin de crèches et d'espaces verts par exemple, on a aussi besoin de lieux pour sortir.

Parallèlement à son action politique, le Collectif nocturne conduit une action événementielle allant dans le sens de ses buts et revendications comme le projet Terreau¹⁹. La vie nocturne fait partie de l'apprentissage de la vie.

S. La vie nocturne, c'est une ouverture au monde, c'est un apprentissage de l'autonomisation et un passage à la vie adulte pour les jeunes. Ces expériences sont faites à un moment déterminant et on ne pourra pas l'interdire de toute façon, et ça serait bête de le faire. Faudra plutôt se questionner sur qu'est-ce que ça apporte ? Et que ça l'apporte dans les meilleures conditions.

Les évènements du Terreau doivent respecter certaines conditions : des évènements publics, des prix d'entrée et de consommation accessibles. Ainsi que sur l'âge d'entrée dès 16 ans.

S. Par exemple, les évènements qui ont lieu le jeudi, vendredi et samedi doivent être public, ils ne peuvent pas être privés. Alors que mercredi et dimanche ils peuvent être privés... Autre exemple de règles qu'on impose nous c'est le prix au bar... on ne peut pas faire une entrée à plus de dix francs, on ne peut pas faire la bière à plus de trois francs (...) pour que ça reste ultra accessible pour les jeunes. (...) il faut aussi que ce soit un évènement « festif » et « culturel ».

S. on oblige à accepter les jeunes à partir de 16 ans. Il y a trop de lieux dont ils sont exclus jusqu'à 18... et nous on considère que les jeunes ils sortent à partir de 16 et même déjà avant

Il y a une grande complexité à organiser des évènements en extérieurs, ce qui amène parfois à un certain découragement.

S. (...) On avait démontré que c'était quand même très dur d'organiser notamment légalement un évènement en extérieur... il y avait beaucoup d'autorisations et beaucoup de boulot. (...) Pour un soir on en a eu pour deux mois de boulot !

S. Tant que ça sera aussi compliqué, il ne faut pas s'étonner que les gens n'organisent pas d'évènements extérieurs ou s'ils le font c'est des évènements extra légaux. »

¹⁹ Salle événementielle ; <https://collectif-nocturne.ch/salle-du-terreau/>

En ville de Genève, on peut trouver sur le site officiel la procédure pour faire une demande d'autorisation pour une manifestation dans un espace public. En théorie un jeune dans les tranches d'âges de 15-25 ans pourrait faire une demande d'autorisation pour un évènement public. Mais en pratique il a été constaté qu'une majorité de ces jeunes n'a pas les connaissances suffisantes pour entamer cette procédure. La complexité des démarches administratives crée un frein et démotive les quelques courageux qui se lancent dans ces procédures.

Sylvain soulève la difficulté à s'engager en tant que jeune, car souvent l'engagement politique rime avec maux-de tête et demande une bonne connaissance du milieu.

S. « *Le problème c'est qu'il faut pratiquement connaître le système administratif politique et presque juridique pour pouvoir faire une soirée. Et ça ce n'est pas normal... donc nous c'est cool qu'on se soit formé à faire des évènements... mais c'est pas normal qu'on doive pratiquement être « juriste », façon de parler, et professionnel des institutions pour pouvoir décoder le système et de pouvoir faire un évènement... tellement c'est complexe, il y a tellement de freins et d'obstacles que l'engagement des jeunes à créer quelque chose et à faire des évènements est difficile.*

Nous avons ensuite abordé la question du profil des jeunes qui viennent à ces évènements. Il s'agissait de savoir si les jeunes du quartier ou des jeunes issus d'un milieu social moins aisné fréquentaient également ce genre d'événement. La réponse de Sylvain nous informe que non malheureusement :

S. (...) public très varié, il y a eu de tout qui est toujours venu. (...) Par rapport aux principes du lieu, qui est ouvert dès 16 ans à tout le monde (...) et vraiment pas chers... par rapport à ces valeurs-là qui devraient en théorie faire que tous les jeunes y compris de classe populaire viennent. Mais il n'y en a pas tant que ça... et c'est dommage. C'est peut-être dû au fait que ce soit porté par un monde associatif qui malgré tout est quand même porté par des gens de classe moyenne et classe moyenne supérieur.

Pour pouvoir avoir accès à ce genre d'événements il faut avoir la connaissance de son existence et également savoir se constituer en associations... et certains pourraient voir cette étape comme trop engageante.

S. Et on essaye d'en convaincre (...) je sais qu'il y a pleins d'obstacles, mais c'est accessible théoriquement ! Il faudrait juste que les jeunes constituent une association, qu'il y ait quelqu'un qui les aide au final (...) qui fasse les statuts avec eux et après ils n'ont qu'à réserver une date. Alors peut-être qu'ils ne sont pas au courant, parce qu'il faut communiquer. Peut-être qu'il y a d'autres obstacles et qu'ils se disent ce n'est pas pour nous ».

Dans ses motivations personnelles à sortir à un endroit plutôt qu'un autre et parmi ce qui est recherché, on trouve principalement le lien social, le lâcher prise et la découverte:

S. Paradoxalement... même si je suis vraiment intéressé par le type de musique et tout mais ce n'est pas la question de qu'est-ce qui est programmé qui va être prioritaire pour moi (...) Mais ça va plus être les

gens avec qui je suis qui va compter et la déconnection... J'ai envie de déconnecter, d'aller dans ces endroits et de boire pour moi c'est manière de déconnecter de la pression du quotidien. C'est plus l'ambiance sociale tant avec les gens avec qui je suis ou les gens que je rencontre (...) J'aime bien découvrir de nouveaux lieux...

B : Qu'est-ce que serait une vie nocturne idéale pour toi ?

S. une vie nocturne qui soit accessible. Et quand je dis accessible je dis en terme de mobilité (...) accessibilité de transport mais de prix aussi, avoir des prix raisonnables. Accessible en terme d'âge aussi. **Accessibilité** en termes de non-discrimination, selon les ambiances une personne LGBT ne va pas se sentir à l'aise, donc cet aspect d'accessibilité-inclusion tu vois. Après un deuxième aspect ça serait qu'il y ait des **possibilités d'épanouissement**... en tant que « noctambules », qu'il y ait pleins d'endroits où aller, pleins de choix différents (...) plus de diversités de lieux, d'ambiances et de concepts.

B : Quand je te dis « vie nocturne » à quoi ça te fait penser ? Qu'est-ce que qui te vient à l'esprit ?

S. Alors épanouissement... sociabilité... et il y a un truc que j'ai de la peine à qualifier mais ce besoin de dépassement et presque de transcendance (...) un ensemble de lieux qui crée un espace-temps qui soit accessible et qu'il y ait pleins de possibilité d'épanouissement pour chacun, que chacun y trouve sa place

Les échanges avec Sylvain nous font comprendre que l'offre nocturne pour la jeunesse en terme d'espace semble manquer, et que les horaires ainsi que les conditions des quelques lieux à leur disposition semble ne pas toujours être adaptés aux besoins et aux demandes de la population concernée. En ville de Genève les jeunes peuvent compter sur certains locaux autogérés tels que le Terreau²⁰, les Arcades des Grottes²¹, La Reliure²² et sur les locaux en gestions accompagnés... Mais ces lieux sont peu nombreux, certains requièrent d'être formés en associations pour pouvoir les louer, les règlements sont stricts en ce qui concerne le bruit, les déchets et les horaires de quitter les lieux. Les jeunes se plaignent de ne pas pouvoir se « poser » dehors, qu'il y a un manque de lieux où faire la fête et que les sorties en bars et discothèques sont trop chères. Certains se retrouvent souvent face au dilemme : rester chez soi ou sortir et dépenser....

Cela nous amène à nous questionner sur la place qu'ont les jeunes dans la vie nocturne. La place qu'on leur donne et la place qu'on les laisse prendre. Nous les informons souvent de leurs devoirs dans les espaces publics, mais qu'en est-il de l'information de leurs droits ? Et quels sont-ils ?

²⁰ Salle événementielle autogérée par le Collectif Nocturne

²¹ Un lieu occupé et géré par les jeunes, avec un TSHM qui passe de temps en temps afin de faire le lien avec la Ville

²² Atelier artistiques associatif à st-Jean

C'est ce que nous allons essayer d'approfondir dans les prochaines sections 4.3.4 et 4.3.5. Nous allons d'abord nous pencher sur les deux interviews des jeunes de la ville qui fréquentent souvent les espaces nocturnes.

4.3.3 la parole de deux jeunes interviewés

Lors de mon stage et de mes accompagnements du quotidien avec les TSHM j'ai eu l'opportunité de rencontrer un grand nombre de jeunes. Dans un souci de confidentialité de partage de l'information et d'éthique, j'ai jugé que les sujets abordés avec les jeunes n'avaient pas toujours leur légitimité à se retrouver dans ma recherche. J'ai donc demandé à deux jeunes qui ont gentiment accepté que je les interviewe afin de leur poser quelques questions concernant leur utilisation des espaces nocturnes. Voici les échanges sélectionnés, jugés pertinents dans le cadre de notre problématique.

Quand je leur ai demandé ce qu'ils aiment et ce qu'ils font lorsqu'ils sortent le soir :

J1 : Je veux **créer du lien, rencontrer de gens**, je veux parler donc je vais me poser dans des spots où je sais que fondamentalement il va y avoir 15 ou 20 personnes qui vont débarquer (...) quand je suis dehors, j'aime bien cet afflux de mouvement (...) Je commence de plus en plus à devenir quelqu'un qui veut juste **s'amuser**, rencontrer, rigoler, être soi-même et **être libre** (...) Ce que j'aime c'est rencontré des gens, créer du lien, **discuter** et vraiment se **vider l'esprit**... Je me dis maintenant tous les problèmes qu'il y a en amont, de la vie, c'est stop (...) Moi je sors pour me faire des connaissances, pour m'amuser avec les gens. Et surtout pour prendre l'air, boire et m'amuser. Faire de trucs tu vois.

J2: On **joue aux cartes**...

Les 3 mots qui leur sont venus à l'esprit quand je leur parle de vie nocturne :

J1: S'amuser, créer du lien et se libérer

J2: Alors « bagarres », « drogues » et... « pas assez » (il rigole). Pas assez de soirées, pas assez d'événements bien, pas assez de gens normaux.

Et ce qu'ils aiment le moins quand ils sortent :

J1: Il y a aussi le regard... je ne sais pas mais malgré tout ce rôle que tu dois jouer quand tu vas en boîte où tu dois être miss parfaite. Faire attention comment ils sont habillés... si tu sors, tu dois t'habiller correctement.

J2: (...) Il y a la bagarre, ça fait chier tu vois. Les prix sont trop chers. Et surtout il n'y a pas assez de sécurité. La vie, moi je te jure, je me sens trop en insécurité partout où je vais. Je suis parano.

Quant aux âges des premières sorties dans les espaces publics, l'apprentissage nocturne chez ces jeunes, comme chez beaucoup d'autres, a commencé bien avant la majorité.

J2: Alors à sortir et me poser le soir, à partir de 13 ans. Je venais de les faire. Et sortir en boîte, je dirai 14/15 ans. J'avais 15 ans quand j'ai commencé à sortir en boîte.

Chez cette jeune, le code vestimentaire et le comportement à adopter semblent être des critères importants dans le choix du lieu de sortie.

J1: Maintenant je cherche plus la même chose, je cherche un endroit où tu peux être juste toi-même. Au Monté tu ne pouvais pas (...) les gens ils regardent. Alors qu'à l'Usine tu peux danser comme tu veux. « Oui je ne sais pas danser et alors ? » « Foutez-moi la paix ». Donc je me sens plus à ma place, « je me sens jugé ». De pas être dans les normes, de pas faire « comme on devrait faire ».

Lorsque je lui demande quelle image elle pense que les gens ont des jeunes qui sortent, voici sa réponse :

J1: La société elle a l'image qu'on sort juste pour boire et qu'on n'arrive pas à s'amuser sans boire. Et qu'on est destructeurs (...) je pense que la majorité pense qu'on est là pour se détruire, faire chier, faire du bordel alors que pas du tout...

On voit aux paroles de cette jeune qu'elle a conscience d'une certaine représentation collective du « jeune délinquant » attribuée aux jeunes qui sortent.

Cette représentation est aussi présente chez l'autre jeune, notamment lorsque je lui ai demandé le type de population qu'il croise quand il sort. Le jeune fait une distinction entre trois catégories : les jeunes qui ont les moyens de sortir dans les lieux de consommation nocturne, les plus aisés qui préfèrent les espaces publics extérieurs et ceux qui sortent pour perturber (les jeunes délinquants).

J2 : Pour moi il y a trois catégories. Il y a des gens qui ont un peu de fric. Qui sont entre le collège et tout ça. Les collégiens et les universitaires. Ils ont un peu de fric, alors ils vont dans les bars et dans les boîtes et ils consomment (...) Après il y a les gens, genre comme moi qui n'ont pas trop d'argent pour sortir en soirée ou quoi et qui sont souvent vers Plainpalais. Moi je suis toujours vers mon quartier, je vais te parler de Plainpalais (...) le troisième genre c'est ceux qui foutent la merde.

En ce qui concerne le sentiment de sécurité lorsqu'ils sortent le soir, les avis sont partagés chez nos deux interlocuteurs. On voit que le sentiment d'insécurité est présent également chez les jeunes, et que face à certaines situations ils se sentent obligés de se protéger par leurs propres moyens.

J1: Oui je me sens en sécurité

J2: Moi j'ai toujours un truc sur moi parce que j'ai toujours peur tu vois. Je peux me dire, en bas de chez moi ça peut venir par derrière. Tu sais, même à force que ça m'arrive je suis devenu paranoïaque. Moi je me balade plus sans rien (...) je sors toujours avec un couteau. Et je me dis « gazeuses » et tout ça, tout le monde a ça !

Lorsque je leur ai demandé quelles étaient les choses qu'ils voudraient **améliorer dans la vie nocturne**, les éléments qui sont ressortis ont été : L'éclairage, les transports, la tolérance, le manque d'offre tant en diversité qu'en nombre et le sentiment de sécurité.

J1: De la lumière... je pense que la lumière il en faut pour que ça crée une ambiance de ville qui vie... mais aussi voilà un côté plus en sécurité (...) les bus aussi (...) le tapage nocturne c'est pas le plus important, je trouve que c'est une ville qui ne vis pas. On est d'accord, Genève est une ville qui ne vit pas la nuit ! (...) Plus light sur cette histoire de « à 22h plus de bruit ». Soyez un peu plus tolérant.

J2 : Je trouve qu'il manque vraiment des endroits où tu puisses sortir. (...) moi je dirai, plus de... Sécurité. Tu sais, vis à vis du deal et tout ça. Même si je n'aime pas trop, il faut qu'il y en ait (des flics). Au moins qu'ils soient là, pour éviter qu'ils y aient des agressions. Et surtout bah... créer des endroits pour faire la fête (...) Et le troisième truc, je dirai... parce que moi je suis en gars je vais souvent à des soirées chez les gens. Donc que les flics ils arrêtent d'interrompre les soirées chez les gens et tout. Parce que les voisins ils se plaignent trop vite.

Puis nous avons abordé le sujet de la stigmatisation. Lorsque j'ai posé la question « Est-ce que tu as une idée de comment réduire la stigmatisation qui est attribuée aux jeunes qui sortent le soir ? » Les éléments soulevés par la jeune font notamment référence aux droits de la participation de l'enfant (art. 12 CDE) ainsi qu'à son droit d'être entendue.

J1: Il faudrait les écouter. Les écouter et voir ce qu'eux ils proposeraient. Parce que ça sert à rien, nous, de proposer des choses, eux ils ont tellement plus d'idées que nous. Les laisser parler (...) avec ce qu'ils disent, il faut changer mais en sachant ce qu'eux ils disent.

J1 : Aussi ce que les jeunes ils en ont mares, c'est que dès qu'ils arrivent le gens ont des préjugés. Ils sont stigmatisés en tant que gars du quartier !

Quant à l'absence des jeunes aux événements formels abordant les sujets qui les concernent directement, la jeune soulève deux points: d'une part la stigmatisation, d'autre part le manque de considération parfois à l'égard de la parole du jeune lorsqu'il participe à des échanges.

J1: Peut-être qu'ils ont peur de ne pas être écouté (...) dès qu'ils arrivent le gens ont des préjugés. Ils sont stigmatisés en tant que gars du quartier ! (...) Mais ça peut marcher. Tu vois de faire une soirée pendant qu'il y a un secteur ado qui est ouvert. De créer un petit groupe et de récolter les informations. Il faut vraiment créer un bon groupe, qu'il y ait vraiment un bon leader et après créer un projet avec eux. Je t'avais parler de l'exemple de la maison de quartier avec les parlementaires qui étaient venus mais que ça ce n'était pas bien passé. Faudrait qu'ils changent d'attitude aussi. Parce que là les jeunes étaient tous venus et ils étaient là en tant que porte-parole et tout. Sauf que le parlementaire a réagis fort (...) il faudrait vraiment pouvoir créer un espace où les gens puissent parler sans préjugés

En guise de conclusion aux points de vue des jeunes, on peut constater que leur définition du problème est multiple. Ce qui est fortement mentionné par eux : le manque de lieux de sortes où faire leur apprentissage nocturne, que les établissements proposés ne correspondent pas à leurs besoins, un manque de tolérance à leur présence, un manque

de considération pour leur avis, des préjugés à leur encontre, le manque de sécurité ainsi que le coût des sorties nocturnes. Malgré tout cela, la vie nocturne reste attractive pour les jeunes et elle a beaucoup à leur apporter. Elle leur permet de créer du lien, de rencontrer des gens, de faire de nouvelles expériences, de tester leurs limites... Mais la vie nocturne a également ces désagréments. Les jeunes sont parfois confrontés à des situations les mettant en danger et ils s'exposent à subir des violences verbales et physiques des tierces personnes qui se trouvent dans les alentours. Pourtant ils ne semblent pas prêts d'abandonner leur occupation des espaces publics de nuit, entre les effets positifs et négatifs que cela a à leur apporter, le choix semble être fait.

D'un point de vue des droits de l'enfant, ces jeunes se retrouvent parfois confrontés à des situations où leur participation à la vie nocturne ne se fait pas dans les meilleures conditions. Et en tant que telles, ne faudrait-il pas mettre des lieux à disposition afin qu'il puisse jouir pleinement de la vie nocturne en toute sécurité? Est-ce que cela ne serait pas inclus dans leurs droits économiques, sociaux et culturels ? Ce que ces jeunes demandent est de pouvoir socialiser dans des lieux adaptés à leurs besoins, sans qu'ils ne soient discriminés et qu'on leur garantisse la sécurité.

4.3.4 Les droits économiques, sociaux et culturels des enfants et des jeunes

Dans la Constitution fédérale

La Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 reconnaît aux enfants des droits fondamentaux spécifiques. Pour ce qui est des droits économiques, sociaux et culturels, ils ne sont pas tous directement reconnus en tant que tels par la constitution fédérale, qui les considère en partie comme des « buts sociaux », décrits dans l'article 41 de la Constitution. Celle-ci définit des missions spécifiques de l'Etat qui concernent les enfants, faisant d'eux des destinataires particuliers, et en favorisant notamment leurs activités extra-scolaires, en complément des mesures cantonales (article 67). Cependant la mise en œuvre de ces « buts sociaux » nécessite l'adoption de lois fédérales ou cantonales spécifiques.

On peut citer notamment la loi fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ)²³, entrée en vigueur en 2013. Ce texte porte essentiellement sur l'intégration sociale,

²³ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20092618/index.html>

culturelle et politique des enfants et des jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans, ainsi que sur l'aménagement de formes novatrices d'activités extrascolaires.

Article 2.

- a. favoriser le bien-être physique et intellectuel des enfants et des jeunes;
- b. aider les enfants et les jeunes à devenir des adultes conscients de leurs responsabilités envers la société;
- c. promouvoir l'intégration sociale, culturelle et politique des enfants et des jeunes

Le groupe cible est explicité à l'art.4 comme faisant référence à :

« *Tous les enfants et les jeunes domiciliés en Suisse, de l'âge d'entrée à l'école enfantine à l'âge de 25 ans; »*

Et les activités extrascolaires étant définies à l'art. 5 à l'alinéa a.

« *Activités extrascolaires: les activités associatives et l'animation en milieu ouvert destinées aux enfants et aux jeunes, y compris les offres faciles d'accès »*

Il n'y a pas davantage de précisions sur la nature ni sur les heures de ces activités extrascolaires.

Dans la Constitution genevoise

Entrée en vigueur en 2013, la Constitution genevoise²⁴ mentionne explicitement dans son article 23 alinéa 1, que « les droits fondamentaux de l'enfant doivent être respectés » et que ces derniers bénéficient de tous les droits garantis par la Constitution. Dans l'article 207, consacré à la Jeunesse, il est fait mention à l'alinéa 1 de l'obligation de l'Etat à mettre en œuvre « une politique de la jeunesse qui tienne compte des besoins et des intérêts des enfants et des jeunes, notamment dans les domaines de la formation, de l'emploi, du logement et de la santé », sans oublier à l'alinéa 2 « l'enseignement artistique et la culture ».

Dans la section consacrée à la 'Culture, patrimoine et loisirs', à l'art.216 il est stipulé :

- 1 L'Etat promeut la création artistique et l'activité culturelle. Il assure leur diversité et leur accessibilité.
- 2 A cette fin, il met à disposition des moyens, des espaces et des instruments de travail adéquats.
- 3 Il encourage les échanges culturels.

²⁴ https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_a2_00.html

Dans la Convention des Droits de l'enfant

° Art. 31 droit aux loisirs et activités culturelles, artistiques, sportives

Article 31

1. Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

2. Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

Selon l'article 31 de la CDE, l'Etat reconnaît à l'enfant le droit aux loisirs ainsi que de participer librement à la vie culturelle et artistique. D'après le « Collectif Nocturne », la vie nocturne est reconnue comme une plus-value sociale, culturelle et économique pour la société (Collectif Nocturne, 2018). En ce sens, celle-ci devrait être inclue dans ce droit aux loisirs et activités cultuelles reconnus par l'Etat selon l'Art.31 de la CDE. Cependant il surgit ici la question de cette « reconnaissance » qui n'est pas forcément largement partagée.

Comme nous l'avons mentionné dans l'approche politique d'Habermas, il faut traiter de l'espace public comme espace de délibération (domination et légitimation). Chez Habermas, l'espace public apparaît comme un lieu de débats infinis où les acteurs se rencontrent afin de débattre librement des questions d'intérêt (Habermas, 1962). Pour ce faire, comme en fait mention Arendt (1961) il faut qu'il y ait une scène de visibilité publique qui soit légitime et où les ayants droits, ceux qui disposent d'une reconnaissance et d'un accès à la parole publique, légitimés par les instances, puissent s'exprimer librement (Arendt, 1961). Cette reconnaissance, comme nous l'avons mentionné, n'est pas largement partagée en ce qui concerne la vie nocturne reconnue comme plus-value sociale et culturelle pour la société, en particulier pour les enfants et les jeunes.

Dans l'alinéa 2, il est stipulé que c'est à l'Etat de respecter et de favoriser « le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique » notamment « en encourageant l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité ». Le défi lorsqu'il s'agit de vie nocturne pour les jeunes est notamment dans « les moyens appropriés ». Cette notion laisse libre l'interprétation que chacun définisse ce qu'il juge comme approprié ou non. La question réside donc à savoir s'il est reconnu ou pas à l'enfant que la vie nocturne fasse partie de sa vie en continu avec sa vie diurne. Il est important que nous revenions sur cette

notion clé qu'est la reconnaissance que nous avons mentionnée dans notre cadre théorique. Axel Honneth (2004), qui en ait le fondateur avec sa théorie de la reconnaissance, nous explique que pour qu'il y ait une justice sociale, les individus doivent être reconnus et valorisé socialement. Honneth distingue trois sphère dans la reconnaissance : L'affective (l'amour), la juridique (le droit) et la culturelle (la solidarité) et chacune des sphères de la reconnaissance a une influence sur le « rapport à soi » que chaque individu a (confiance en soi, respect de soi et estime de soi).

Pour faire court, lorsqu'une personne subit un mépris ou une non-reconnaissance sociale cela la fait prendre conscience de la forme de reconnaissance dont elle manque et les émotions négatives qui accompagnent cette expérience la mène dans une lutte pour la reconnaissance (Courtel, 2008).

Cette lutte n'est jamais une fin en soi, et son issue va dépendre de la capacité d'un groupe à accéder aux instruments du pouvoir symbolique et plus encore de son aptitude à orienter l'opinion publique : « plus les mouvements sociaux parviennent à rendre l'opinion publique attentive à l'importance négligée des qualités et des capacités qu'ils représentent collectivement, plus ils ont de chances d'accroître la valeur sociale ou la considération dont leurs membres jouissent au sein de la société » (Ibid. 2008).

Nous pouvons dès lors nous demander quelles capacités les enfants ont d'accéder aux instruments du pouvoir symbolique et quelles sont leur aptitude à orienter l'opinion publique, notamment en fonction de la place qu'on les laisse prendre dans les questions qui les concernent.

4.3.5 Les droits à la Protection, à des Prestations et à la Participation

4.3.5.1 La convention des droits de l'enfant

La Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unie le 20 novembre 1989. Elle est signée et ratifiée par la quasi-totalité des pays du monde, dont la Suisse qui voit son entrée en vigueur le 26 mars 1997²⁵ et qui dès lors se doit de tout mettre en œuvre pour faire respecter ces droits.

²⁵ <https://www.unige.ch/cide/fr/formations/maitrise-universitaire/mide/>

Cette Convention est un traité international complet, qui a pour but de protéger et de reconnaître l'ensemble et la diversité des droits auxquels tout enfant doit avoir accès sans discrimination: *les droits civils et politiques, les droits sociaux, économiques et culturels.*

Il y est question de la protection de l'enfant, du développement des prestations qui lui sont destinées, et de son droit à la participation. Et pour assurer la mise en œuvre des droits de l'enfant, un outil essentiel doit être développé, celui de l'accès de l'enfant à la connaissance de ses propres droits (art. 42).

4.3.5.2 LA politique des 3 P et les espaces nocturnes

La CDE reconnaît l'enfant comme un sujet qui a droit à la protection, à des prestations et à la participation (Hanson, 2017). Chacun des droits tel que mentionné dans la Convention peut être répertorié selon la politique des 3P.

- Protection : Droit au respect de l'intégrité physique et psychique
- Prestation : Droit de bénéficier de soins, d'une éducation de qualité et de sécurité sociale
- Participation : Droit d'être entendu, droit d'agir de lui-même dans la mesure de ses moyens, droit de participer aux décisions qui concernent sa vie

Tous les droits inscrits dans le CDE doivent être considérés avec la même importance. Par conséquent, les droits à la protection, à la prestation et à la participation devraient faire l'objet du même degrés d'attention. Mais lorsque l'on aborde le thème de « l'occupation de l'espace public nocturne par les jeunes », est-ce que les 3P sont traités avec la même importance ?

Force est de constater que lorsque l'on traite les droits nocturnes des enfants et des jeunes, les 3P ne sont pas traités sur un pied d'égalité. Lorsqu'il il s'agit de parler de la vie nocturne des enfants et des jeunes, on remarque que le droit à la 'protection' est souvent en premier plan, les mesures prises pour sa mise en œuvre sont nombreuses, au détriment du droit à la 'prestation' et de celui à la 'participation', qui ne sont envisagés qu'en second plan... En effet, l'idée selon laquelle l'enfant doit être protégé de la « nuit » fait largement l'unanimité alors que leur droit à des prestations nocturnes ainsi qu'à la participation à la vie nocturne suscitent encore beaucoup de débats. Nous pouvons dès lors nous questionner : est-ce que c'est pour leur bien être que nous omettons ce qu'ils ont à nous dire concernant la vie nocturne ? l'enfant a le droit aux 3P, Protection, Prestation et Participation, est-ce que cela s'applique également à l'espace public nocturne?

Afin de mieux appréhender ses trois droits et selon cette classification des 3P, voici les articles de la CDE directement concernés par l'occupation des jeunes dans l'espace public nocturne :

Protection

° Art.2 droit à la non-discrimination

Dans le cadre de la vie nocturne, les lieux mis à la disposition de la population les plus répandus sont notamment les bars et les boîtes de nuit. Bien qu'une partie des usagers se reconnaissent dans ces lieux, il y a malheureusement un certain nombre de jeunes qui se retrouvent exclus de ces espaces et ce pour diverses raisons. En voici quelques-uns qui reviennent souvent dans les discours des jeunes :

- Les consommations des bars et des boîtes de nuits sont trop chères et certains jeunes n'ont pas les moyens financiers d'y retrouver leurs amis pour passer la soirée.
- Les entrées des boîtes de nuit sont payantes et les prix sont différentiels selon le sexe. (Les garçons payent parfois le double ou le triple dans certains établissements de plus que les filles)
- Certains établissements, notamment les boîtes de nuits, imposent de manière plus ou moins directe un code vestimentaire afin d'y avoir accès. Certains jeunes se voient parfois refuser l'accès à certaines soirées avec comme seul argument 'que leur tenue vestimentaire est jugée non-conforme'. Il arrive également que certains jeunes se voient refuser l'entrée sur base de critères culturelle, de classe sociale ou d'origine.

Ces pratiques sont discriminatoires et contribuent à une culture nocturne peu accueillante et au non-respect du droit à la non-discrimination.

Prestation

° Art. 3.3 sécurité, normes et contrôle des infrastructures

En matière de sécurité, normes et contrôle des infrastructures, c'est le RSM²⁶, règlement sur la surveillance des mineurs, qui sert de cadre légal pour les mineurs dans les espaces publics nocturnes. Selon le RSM, un enfant de moins de 16 ans n'a pas le droit de fumer, de

²⁶ http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_j6_20p04.html

consommer des boissons alcooliser, de rester seul dans l'espace public après minuit, de fréquenter un café, restaurants, pubs ou discothèque s'il n'est pas accompagnés ou s'il n'a pas d'autorisation écrite²⁷ (Art.1 alinéa a, b et d). Selon l'Article 2, alinéa e, il est également interdit aux mineurs de moins de 18 ans « de participer ou d'assister à des bals organisées dans les cafés-restaurant, bars, dancing, cabarets-dancing ».

Il est bien entendu nécessaire de veiller à ce que les plus jeunes ne soient pas influencés par la consommation des plus âgés (alcool, cannabis, etc.) et de veiller également à la prévention de l'usage de ces substances.

Ce qui arrive en réalité, c'est que faute de leur fournir des espaces nocturnes appropriés à leurs besoins, certains de ces jeunes investissent les espaces publics de manière illégitimes et où ils se retrouvent souvent en contact avec d'autres usagers qui viennent les abordés contre leur volontés (dealers, toxicomane, etc.). Cela nous amène à nous questionner, est-ce que les moyens que nous avons mis en place pour eux sont les bons.

° ***Art. 31 droit aux loisirs et activités culturelles, artistiques, sportives***

Nous avons déjà abordé ce droit dans la section 4.3.4 quelques paragraphes plus haut. Afin de ne pas se répéter, nous pouvons juste rappeler que la question ici réside davantage à savoir si la vie culturelle nocturne est considéré ou non et reconnue comme faisant partie des activités culturelles de l'enfant.

Participation

° ***Art. 12 droit à la participation et droit d'être entendu***

Ce droit à la participation et droit d'être entendu viennent renforcer la nouvelle position de l'enfant comme « sujet de droit » et non plus uniquement comme « objet de droit » ou objet de mesures de protection (Zermatten, 2003). La CDE lui donne la parole et nous oblige à reconnaître et prendre en compte les capacités de l'enfant.

Concernant la place des jeunes dans les espaces publics nocturnes, Le droit à la participation se décline en deux temps : il faut mettre en place des structures permettant

²⁷ <https://www.ciao.ch/> Site d'information pour les adolescents

aux jeunes de pouvoir s'exprimer sur les qu'ils souhaitent, puis il faut leur garantir que leur parole sera prise en compte.

Rappelons que pour qu'il y ait un droit à la participation pour les jeunes concernant les espaces publics nocturnes, il faut reconnaître et accepter que la vie nocturne fasse partie de la composante du développement du jeune. Pour que cela vienne à se réaliser, il faudrait que nous glissions, avec l'avancement de l'âge de l'enfant, d'une image paternaliste à une image libéralisme (Hanson, 2017). Dans les droits de l'enfant, on distingue quatre écoles de pensées: Paternalisme, Bien-être, Émancipation et Libération. Selon l'école de pensée dans laquelle nous nous trouvons, l'enfant sera considéré de manière différente. Les variations d'une école à l'autre concernent notamment ces quatre dimensions : *l'image de l'enfant* (comme un être dépendant à indépendant), *ses compétences* (comme un être incompétent à compétent), *ses droits* (pas de droits subjectifs où prime la protection à un droit à l'autonomie où prime la participation) et le dilemme de la différence entre les enfants et les adultes (où l'on passe des droits spéciaux à droits égaux) (*Ibid.*)

En ce sens, nous constatons que plus nous allons vers une école de pensée qui tend vers la libération et plus l'enfant, considéré comme un être indépendant, compétent, autonome et égal à l'adulte, aura la possibilité de défendre son droit à la participation. Cela impliquerait qu'on leur accorde la liberté de prendre part à la vie nocturne, leur octroyer la légitimité de se trouver dans les espaces nocturnes, et leur donner le droit de mettre en place des activités. Bien entendu, tout en garantissant le droit d'être protégé et d'être en sécurité dans ces espaces (le but n'étant pas d'interdire mais plutôt de mettre en place un univers qui leur permettrait d'être protégé dans cet apprentissage également). Dès lors, la question qui se pose est de savoir comment faire de cette participation une réalité.

4.3.5.3 La participation en tant que droit subjectif

Afin de mieux comprendre comment la mise en place de la participation peut se faire, nous allons d'abord voir en quoi le droit à la participation est un droit subjectif et sa part d'interprétation possible.

Selon l'article 12 de la CDE (1989),

1. *Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.*

2. A cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une organisation approprié, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale.

Selon la CDE, du moment que l'enfant est capable de discernement, son opinion devrait être entendue et prise en considération « sur toute question l'intéressant ». Selon Zermatten (2009), le discernement est défini comme « la faculté intellectuelle d'apprécier raisonnablement la portée d'une action et faculté de se déterminer librement par rapport à cette action ». Cela implique qu'il suffit que l'enfant comprenne de quoi il est question pour qu'il ait le droit d'exprimer librement son opinion sur le sujet.

En faisant un lien direct avec l'intérêt supérieur de l'enfant, article 3 de la CDE, il y est fait référence que « l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale » « dans toutes les questions qui concernent » ces derniers (les décisions administratives y comprises, comme mentionné dans l'article 12, paragraphe 2).

Ce qui doit primer c'est ce qui sert le mieux les intérêts de l'enfant. Dans le contexte de la vie nocturne cette article est envisagé sous un angle protectionniste, en ce sens qu'il s'agit de prendre des décisions pour le bien-être de l'enfant, mais en agissant pour lui mais pas avec lui (Zermatten, 2009).

De plus dans l'article 4, « les Etats parties s'engagent à prendre toutes les mesures » nécessaires pour mettre en œuvre les droits reconnus par la CDE. Il est précisé que « dans le cas des droits économiques, sociaux et culturels » auxquelles notre problématique est liée, « ils prennent ces mesures dans les limites des ressources dont ils disposent » ce qui laisse une marge d'interprétations quant à la distribution de ces dites ressources.

Cela nous amène à ce que Poretti (2012) appelle la **Fabrique des priorités**. Il nous explique que « confrontés à des problèmes sociaux complexes et à des ressources limitées, les entités et organisations de défense de droits de l'enfant sont nécessairement amenées à établir des priorités.... Les acteurs doivent faire des choix » (Poretti, 2012). Les défenseurs des droits de l'enfant défendent l'idée qu'il y a une hiérarchie dans les droits et il semble, concernant notre problématique, que le droit à l'enfant d'être en sécurité prime sur son droit à la culture nocturne. Les politiques nocturnes actuelles pointent sur la priorité à protéger l'enfant avant de lui accorder une place de participation dans la vie nocturne.

Le dilemme de la participation des jeunes dans l'espace public nocturne se trouve donc là. Lorsqu'il s'agit de politique nocturne, ces derniers voient leur droit à la protection primer sur leur droit à la participation. Cela nous amène à nous questionner dans quelle mesure est-ce qu'on est prêt à leur donner une place en tant qu'acteur et quel type de participation on est prêt à leur accorder ?

4.3.5.4 Participation, laquelle et comment ?

Pour répondre à cette question, il semble nécessaire de trouver dans quelle mesure la population est-elle prête à négocier. Quels sont les éléments définis comme non-négociables et à quoi est-on prêt à renoncer ?²⁸ Le défi est de réussir à trouver un Noyau Négociable, jugé correct par tous les acteurs concernés (où chacun y trouve son compte).

Cela sous-entend donc que chacun des acteurs concernés ait pu exprimer son opinion et que celle-ci a été bien prise en compte.

Rappelons que selon le modèle de Knoepfel (2007), les politiques publiques, supposées répondre à l'engagement de l'Etat à respecter la CDE, devraient être considérées comme incorporées dans ces interactions triangulaires.

Ce qu'il est pertinent de relever dans ces interactions c'est que la définition politique du problème à résoudre est sous-entendu. De ce fait, le problème majeur se trouve « dans l'ampleur avec laquelle les bénéficiaires eux-mêmes participent à la définition du problème devant être traités » (Knoepfel, 2007), et cela implique que les jeunes soient reconnus comme bénéficiaire également.

Dans le cas des politiques publiques en faveur du développement de l'enfant, le vrai défi se trouve « sur la volonté et la capacité à inclure les enfants et les jeunes comme des **acteurs** dans la définition des politiques visant à leur bien-être » (Knoepfel, 2007).

En ce qui concerne la définition politique du problème concernant notre sujet de l'occupation des espaces publics nocturnes par les jeunes, il semblerait que ces derniers aient quelques difficultés à mettre en œuvre leur droit à la participation dans ce contexte.

²⁸ Théorie du Noyau central (Abric, 1984)

Paradoxalement, cette participation est promue par la Convention mais est pénalisée lorsque les enfants et les jeunes veulent s'approprier les espaces publics nocturnes à leur façon et à vouloir participer à la vie nocturne.

Il semblerait qu'en matière de 'vie nocturne', l'image de l'enfant qui domine est celle d'être considéré comme un être en devenir et vulnérable, dépendant des adultes et ayant besoin de protection et de prestations spécifiques. Comme nous l'avons vu, la CDE est aussi appelée la convention des 3P (prestation, protection et participation) et c'est dans ce troisième volet que la CDE est innovante et cherche à changer les représentations de l'enfant. C'est notamment le volet qui demande le plus d'efforts de la part des Etats parties, dans le sens où il faut bousculer les représentations et des constructions sociales de l'enfant dans la nuit afin de lui accorder une place. L'application de l'article 12 de la Convention (1989) nécessite ainsi un changement des mentalités concernant l'image de l'enfant (Zermatten, 2009). Nous aborderons cela dans la section 4.3.6 suivante concernant la nouvelle représentation et image de l'enfant.

4.3.5.5 La participation des enfants et des jeunes dans la vie politique

Selon Zermatten (2003), la participation politique des jeunes reste artificielle, et ne changera que lorsque les enfants sauront qu'ils ont des droits et qu'ils pourront les exprimer dans toutes les sphères (familiale, scolaire, médiatique) avant de le faire sur le plan politique.

Dans le rapport « Les droits de l'enfant en ville de Genève de 2014 », il est dit que les « processus de participation des enfants aux décisions de la Cité et à toute question les concernant sont peu pratiqués, ou uniquement pour des événements culturels ponctuels, mais qu'elle ne touche pas à des pratiques politiques ».

Comme il a été mis en avant dans le modèle de Knoepfel (2007) concernant les politiques publiques, bien qu'il y ait une volonté à ce que les enfants, adolescents et des jeunes participent aux processus décisionnels, cette participation est trop souvent qu'occasionnelle ou très superficielle. (Oser, 2000)

Selon Oser (2000), la formation des enfants et des jeunes à la citoyenneté démocratique ne va pas de soi et doit faire l'objet d'un encouragement spécial de la part de la société.

Il distingue deux types de participation: la sociale et la politique. Le moment le plus propice à sa réceptivité se trouve entre l'âge de 14 et 25 ans, tranche d'âge de la jeunesse. On peut encourager le développement des compétences nécessaires à ce type de participation « par des formes bien définies de discussion et de discours, dans le quotidien de l'école et de la formation » (Oser, 2000), ce qui dans ce contexte se rapprocherait de l'éducation civique. C'est pourquoi il serait pertinent d'inclure l'éducation civique et politique à l'école afin que les compétences politiques se forment dès le plus jeune âge.

Dans une publication, le Conseil de l'Europe (1997), a défini la participation des jeunes comme:

« Le droit des jeunes d'être inclus, autorisés et encouragés à assumer des devoirs et des responsabilités et à prendre les décisions qui les concernent »

Selon ces termes, cela implique qu'ils soient informés sur ce droit à la participation et qu'ils aient conscience des devoirs et des responsabilités qui s'en découlent.

Beaucoup de jeunes disent également ne pas se reconnaître dans les discours politiques et ne s'impliquent pas de par la distance qu'il y aurait entre eux et l'entité que la politique représente à leurs yeux. La démocratie au quotidien a l'avantage d'être accessible à tous. C'est pourquoi Tiemann (1997) met en avant cette façon d'appréhender la participation comme principe de développement et de démocratie au quotidien. C'est cette expérience participative quotidienne de processus plus ou moins démocratiques en famille, à l'école, au travail et dans les activités de loisirs qui constituent la base qui permet d'expliquer la présence de comportements et d'engagement sociaux ainsi que l'action et l'engagement politiques.

Il arrive qu'on observe un phénomène de distanciation et de non-participation chez certains jeunes et Klöti & Risi (1991) l'expliquent dans leur étude comme suit : « la satisfaction ressentie à l'égard des autorités ou des instances politiques peut également produire chez les jeunes un désintérêt pour la politique ainsi que pour les activités scolaires relevant de la culture politique ». Certains jeunes n'ont pas une représentation des autorités et des instances politiques particulièrement positive, préférant adopter un comportement de méfiance, de distance voir même légèrement provocante dans certains cas. On entend souvent des jeunes nous dire qu'ils n'ont pas d'intérêt pour cela car « de toute façon on ne nous écoute pas ».

En fournissant à l'enfant une éducation à la participation, on favorise le développement d'un esprit critique, on le forme à l'écoute de l'autre et on lui fournit un apprentissage aux approches de concertation, de négociation et de recherche de consensus, qui sont des bases fondamentales pour le « mieux vivre ensemble » ((rapport *Les droits de l'enfant en ville* de Genève de 2014). C'est pourquoi La question de la possibilité de la participation des jeunes à l'usage qu'ils font de l'espace publics en général mérite d'être étudié.

4.3.6 Vers une nouvelle représentation et image de l'enfant et du jeune

Contexte nocturne : Enfant Victime, enfant Acteur ou les deux ?

Face à une situation « les gens réagissent d'après leurs propres valeurs, positions et intérêts » (Stoecklin, 2018). Ainsi, certains jeunes sont classés comme « délinquants » ou comme « victimes » selon la situation et les personnes concernées. Force est de constater que les médias ont également leur rôle à jouer avec les « exagérations statistiques » et en jouant sur le sensationnalisme avec les titres accrocheurs où l'insécurité et la violence font la une avec leurs auteurs, supposés jeunes. Ainsi, la presse et la télévision « donnent une image très négative de ces jeunes : agressifs et violents... à répandre la terreur la nuit dans les quartiers » (Mouchtouris ,2003). Ce qui par conséquent mène des actions répressives au détriment de celles faisant la promotion des droits.

Nous avons tous différentes représentations sociales face à un même problème. En voici deux exemples afin d'illustrer deux visions différentes : La représentation « répressive » regarde le jeune de la rue comme un délinquant dont la présence collective et les actes transgressifs sont perçus comme autant de nuisances publiques qu'il faut arrêter, disperser ou évacuer. La représentation « émancipatoire » de l'intervention envisage les jeunes de la rue comme des acteurs engagés dans des rapports d'aliénation sociale; c'est pourquoi on juge alors nécessaire de les accompagner pour soutenir la réalisation de leur individualité et de leurs désirs sociaux » (Parazelli, 2002). Ainsi, face à la même situation, il est possible d'avoir deux représentations sociales distinctes.

Le statut qui sera accordé à l'enfant va également dépendre de notre perception sociale, du groupe et de l'âge, perception qui va être amené à changer lorsque l'on aborde la « vie nocturne ». L'enfant qui la journée était un être pourvu de droits, notamment aux 3 P, se retrouve privé de certains droits le soir. Cela relève d'un certain paradoxe, comme si

durant la nuit on conférerait à l'enfant une capacité à transgresser des règles mais d'un autre côté on ne le considère pas en tant qu'acteur pouvant être pris au sérieux dans le monde de la nuit. Un enfant de 15 ans n'a rien à faire dehors après 22h, selon la loi applicable à Genève, alors que leur présence est bien réelle.

Est-ce vraiment à nous de décider pour eux s'ils ont le droit ou pas à la vie nocturne ? A l'image des enfants travailleurs, il faudrait peut-être, pour ceux qui en font le choix, leur fournir un cadre approprié et mettre les mesures en place afin de leur procurer à la fois la protection, la prestation et la participation.

Vers une approche plus compréhensive : Attribuons le Problème à la « situation » et non au « jeune »

A l'image des enfants de rue, certains des jeunes présents dans les espaces publics nocturnes sont considérés comme posant problème et sont devenus malgré eux les « enfants terribles de notre époque ».

Afin de ne pas stigmatiser le « jeune » et de considérer que le problème ne réside pas chez l'individu mais qu'il s'inscrit dans des situations sociales, il est nécessaire d'adopter une approche compréhensive (Stoecklin 2018).

Celle-ci a l'avantage d'être sensible à l'évolution de l'individu dans son environnement social et tient compte des relations entre les interactions existantes entre les jeunes et tous les acteurs présents dans ces espaces. Elle permet de mieux comprendre le rapport de l'enfant et du jeune à sa situation. Ainsi en comprenant le point de vue subjectif de l'enfant, cela lui donne la parole et lui permet de le considérer sérieusement conformément à l'art. 2 de la CDE.

Stoecklin (2018) explique que selon cette approche, ce sont « des facteurs objectifs et les interprétations subjectives par les individus » qui orientent les interactions sociales. La situation étant ainsi « socialement construite » (Stoecklin, 2018).

Il est important de mentionner que la réaction sociale des gens varie face aux jeunes qu'ils voient vivre, s'amuser, interagir dans les espaces publics nocturnes. Certains optent pour un comportement d'évitement, de peur alors que d'autres ont une réaction davantage curieuse et bienveillante.

En considérant la « situation » comme étant le problème et non « l'enfant », nous lui donnons la parole, nous prenons son point de vue en compte, et nous le considérons comme un

acteur. Cela va lui permettre de réagir et mettre en place des stratégies afin de s'adapter aux situations et interactions auxquelles il est confronté.

En transposant cette approche à notre problématique, ce qui pose problème ce n'est pas la présence des jeunes dans les espaces publics nocturnes mais plutôt les situations suivantes: une diminution voire la disparition de lieux ouverts aux 16-18 ans; l'augmentation des prix; des pressions de codes vestimentaires; un manque de diversité culturelle ; manque de transports nocturnes ; manque de lieux alternatifs; manque de place et d'autres. C'est cela en partie qui incite les jeunes à faire leur apprentissage de la vie nocturne hors des normes selon notre société.

6. Discussion

Toute bonne chose a une fin et ce (long) travail de recherche ne fait pas exception à la règle. Afin de finaliser ce dernier, nous allons mettre en évidence certaines limites de la présente recherche pour ouvrir quelques pistes pour les recherches futures.

De plus, suite aux nombreux échanges avec les différents acteurs rencontrés lors de ma recherche, il m'est paru pertinent de consacrer un chapitre pour élaborer des recommandations pratiques et des pistes d'actions. Ces dernières sont le fruit de toutes les interactions avec les différents interlocuteurs rencontrés tout au long de la recherche et s'adressent à tous les acteurs concernés de près ou de loin à cette thématique.

Ces recommandations pratiques ont pour but de servir de point de départ pour une réflexion collective afin d'une part d'améliorer l'intégration et l'acceptation des jeunes dans les espaces publics de jours comme de nuit, et d'autre part d'encourager la participation active des jeunes dans la formulation et dans la prise de décisions des thématiques qui les concernent directement.

6.1 Pistes pour la poursuite de la recherche

Ce travail a été non seulement une grande recherche littéraire mais aussi une enrichissante expérience de terrain. De par le temps et les ressources qui nous étaient limités, il a fallu faire un choix dans les thématiques à aborder.

Une des limites de la présente recherche a été induite par sa complexité. En effet, la place des jeunes dans l'espace public nocturne est un sujet au carrefour de plusieurs champs d'études que nous avons essayé de connecter : la sociologie, la psychologie, le travail social, les sciences politiques et le droit, ont prédominé dans la réflexion de cette recherche interdisciplinaire. Il serait intéressant comme piste pour une prochaine recherche, avec la même problématique, de faire appel à d'autres champs d'études, afin d'élargir les connaissances, de mieux comprendre les enjeux et les limites de la thématique sous un autre angle d'approche.

Une autre limite que nous avons rencontrée a été l'utilisation du modèle de Knoepfel (2007) comme base pour relier nos acteurs. Bien que ce dernier ait permis de mettre en lumière les interactions entre les acteurs des politiques publiques, il reste quelques points aveugles quant à la façon d'interpréter ce modèle. En effet, la représentation des acteurs dans une catégorie n'exclut pas leur présence dans une autre catégorie ce qui amène par conséquent un biais dans l'interprétation des résultats. Ce modèle mériterait donc qu'on l'étudie de manière plus approfondie.

6.2 Pistes d'actions & Recommandations pratiques

- Inclure les bénéficiaires des mesures dans les prises de décisions politiques et notamment lors de l'étape de la définition du problème. Notamment lors d'évènements tels que le « Forum de quartier », ne pas laisser les adultes définir pour les jeunes ce qu'ils définissent comme étant le problème.
- Faire en sorte que les procédures administratives soient simplifiées pour les jeunes, notamment pour les locations de locaux, ...
- Faire de la Médiation par les pairs lors des campagnes de prévention qui les concernent directement.
- En plus de la prévention qui est faite pour les usagers des lieux nocturnes, mettre en place un système de prévention positive auprès de la population habitant les alentours des espaces publics nocturnes occupés, afin d'augmenter la tolérance et l'acceptation des usagers des lieux nocturnes.
- Impliquer les jeunes dans les différents niveaux des campagnes de sensibilisation, notamment dans la construction et la mise en place du projet.
- Donner une vraie valeur à la parole des jeunes, au même titre que les adultes, lors des rencontres. Fournir une écoute sans préjugés et une vraie considération pour ce qu'ils ont à nous apporter.
- Penser à d'autres modalités de participation pour les jeunes, davantage adaptées à leur vie actuelle (via les réseaux sociaux notamment) et les faire participer à la diffusion de l'information.
- Créer des groupes de jeunes représentatifs pour faire porte-parole lors de groupes de rencontre des différentes institutions. Faire en sorte que les jeunes soient représentés par d'autres jeunes et non par des adultes.
- Consulter systématiquement les jeunes lorsque ces derniers sont directement concernés par les décisions qui seront prises.

- Rendre les agents administratifs et politiques plus accessibles et présents auprès des jeunes afin qu'ils puissent se reconnaître davantage en eux.
- Faire de la prévention visant à réduire la stigmatisation des jeunes qui sortent la nuit. Mettre en valeur l'image positive des jeunes qui sortent pour s'amuser, s'évader, socialiser et grandir aux travers des expériences vécues.
- Lors des campagnes en ville de Genève, promouvoir davantage ce que la vie nocturne apporte de positif tout en diminuant l'axe visant uniquement à la sécurité.
- Faire en sorte que les médias mettent en avant des évènements nocturnes positifs et non uniquement lorsqu'il y a des dérapages nocturnes.
- Faire que la ville exploite davantage des lieux isolés loin des habitations pour promouvoir des évènements nocturnes pour les jeunes.
- Que la « vie nocturne » devienne une priorité dans la politique. Qu'il y ait une mise en œuvre aussi importante pour son axe « promotion événementielle » que pour l'axe de « sécurité »
- Intégrer la vie nocturne comme une composante de la vie culturelle genevoise en continuité avec la vie culturelle de jour.
- Prendre en compte, lors d'un développement d'un nouveau quartier, la composante culturelle nocturne dans la mise en place des structures et des offres aux alentours.
- Étudier de manière approfondie l'usage que font les enfants de l'espace public, en les associant à la démarche (rapport DE 2014 ville GE).
- Créer des espaces où les enfants et les jeunes peuvent être informés de leurs droits, notamment celui de la participation.

7. Conclusions

Ce travail a demandé une grande implication de ma part tant au niveau personnel que professionnel. La thématique étant intimement relié à mon stage, les ouvertures sur le sujet à traiter ne faisaient que s'agrandir avec les nouvelles expériences. La volonté de réussir à cerner la question avec la vision la plus authentique possible fut un grand challenge, il n'est pas toujours évident de trouver le pont qui relie les diverses recherches littéraires et les observations sur le terrain. De plus le sujet est si vaste qu'il est impossible d'en avoir saisi toute l'ampleur en un seul travail.

Au travers de cette recherche, j'ai tenté de transmettre une partie de mes découvertes sur les jeunes, les espaces publics nocturnes, le travail des TSHM, du travail en réseau, de la politique de la Ville et de la mise en place des droits de l'enfant dans ce contexte. Mes nombreuses connaissances acquises sur le domaine n'ont fait qu'agrandir ma curiosité sur la thématique, me faisant ainsi prendre conscience que les axes pour traiter la question étaient infinis.

En plus des limites déjà mentionné ci-dessus, un autre challenge est venu s'ajouter durant cette recherche. En effet, j'avais comme objectif, au début de cette recherche, de réussir à aborder ma problématique de mémoire de façon à aboutir à un certain nombre de recommandations pratiques à la fin. Cette façon de procéder, axée sur le résultat, a inévitablement induit une volonté de « trouver une solution », ce qui dès lors a orienté mes réflexions vers cette optique, créant ainsi un biais.

Une autre limite a été la taille de l'échantillon interviewé et le choix de la modalité (interview) de la récolte de données. Le temps nécessaire pour préparer, effectuer, retranscrire et analyser les interviews étant conséquent, il n'a pas été possible d'envisager un grand nombre de participants. De plus, il a fallu réfléchir à comment placer ces interviews dans l'analyse et comment les étudier, ce qui a induit une sélection subjective des informations et donc de passer à côté d'informations importantes tout aussi légitimes à être abordées dans la problématique.

A noter que les conclusions sur un échantillon de taille aussi faible ne sont pas généralisables. Bien que le travail ait été effectué sans intention de porter un jugement, le choix des différents points de vue abordés représente une façon subjective de voir les

choses, parmi une multitude d'autres. Il pourrait être intéressant de prendre une autre optique, telle que le point de vue d'un seul acteur et d'approfondir celui-ci par exemple.

Comme dernière limite je citerai ma position en tant que stagiaire. Le statut et le rôle qui en ont découlé m'ont permis d'avoir un contact privilégié avec la population directement concernée par ma thématique. Cependant une telle implication sur le terrain a placé la chercheuse que j'étais dans une position délicate. Il n'a pas toujours été évident de se positionner sur ce qui était observé et transmis. Il a fallu de manière subjective une remise en question systématique sur la place que les informations transmises prendraient dans ma recherche. Certaines informations m'étaient transmises de manière confidentielle, d'ordre privé ou professionnel, par conséquent malgré leur pertinence il allait de soi qu'elles ne devaient pas figurer dans la recherche.

Enfin, pour toutes les raisons énumérées, élaborer une structure de recherche prenant en considération tous ces aspects a été une tâche délicate à mettre en place. Comme note personnelle, je garderai en tête qu'à l'avenir il serait préférable d'envisager une recherche de ce genre en définissant à l'avance mon rôle en tant que chercheuse étudiante et en évitant de mélanger plusieurs sphères professionnelles. De plus, je soulève l'importance de définir clairement des questions de recherches à l'avance afin d'avoir un fil conducteur et pour ne pas se perdre dans le flux de nouvelles informations.

Néanmoins, bien que ce double statut ait représenté un challenge en plus pour cette recherche, les rencontres et les apprentissages ont été tellement riches que le travail n'aurait pas été ce qu'il est sans ces enjeux et ces limites.

8. Bibliographie

Atelier Grand ouest des travailleurs de rue (2012). *Regards croisées sur le travail de rue*. Janvier 2012. Récupéré le 22 juillet 2019 de: http://www.adps44.fr/wp-content/uploads/2014/05/Regards_croises.pdf

Becker, H. S. (1985). *Outsiders. Eléments de sociologie de la déviance*. Paris, France : Métaillé.

Berten, A., & Honneth, A. (2001). La lutte pour la reconnaissance. In P. Rusch, *Revue Philosophique de Louvain*, 99 (1), (pp. 135-139).

Collectif nocturne (2017). *Plaidoyer pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée*. Récupéré de : <https://collectif-nocturne.ch/plaidoyer/>

Collerette, P., Delisle, G., & Perron, R. (1997). *Changement organisationnel : Théorie et pratique*. Québec, Canada : Presses de l'Université du Québec.

Conseil de l'Europe (2012). Recommandation CM /Rec. La participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans, (2012, 28 mars). Récupéré de: <https://rm.coe.int/168046c479>

Constitution fédérale de la Confédération Suisse (1999). Berne

Convention internationale relative aux droits de l'enfant (1989). Nations Unies.

Courtel, Y. (2008). La lutte pour la reconnaissance dans la philosophie sociale d'Axel Honneth. *Revue des sciences religieuses*, 82, 5-23.

Désert, M. (2004). Les effets de la menace du stéréotype et du statut minoritaire dans un groupe. *Ville, Ecole, Intégration – Diversité*, 138, 31-37.

Doise, W., Deschamps, J-C., & Mugny, G. (1978). *Psychologie sociale expérimentale*. Paris, France : A.Colin.

Graham, A., Powell, M., Taylor, N., Anderson, D., & Fitzgerald, R. (2013). *Recherche éthique impliquant des enfants*. Florence, Italie : Centre de recherche de l'UNICEF – Innocenti.

Gwiazdzinski, L. (2007). Nuits urbaines : la possibilité d'une ville. *Revue Urbanisme*, 352, 64-70.

Gwiazdzinski, L. (2016). La nuit urbaine, marge temporelle sous pression. In R. Woessner, *La France des marges* (pp.180-184). Neuilly sur seine, France : Atlande.

Eboko, F. 2015. Conter le sida pour le contrer : Vulgariser les sciences sociales sans les galvauder. In Vidal, L. (Ed.), Les savoirs des sciences sociales : Débats, controverses, partages. IRD Éditions. doi :10.4000/books.irdeditions.10832. Récupéré en janvier 2020 de : <https://books.openedition.org/irdeditions/10832?lang=fr#text>

Habermas, J. (1993). *L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris, France : Payot.

Hart, R. (1992). *Children's participation. From tokenism to citizenship*. Florence, Italie : Centre de recherche de l'UNICEF – Innocenti.

Honneth, A. (2004). La théorie de la reconnaissance: une esquisse. *Revue du MAUSS*, 23(1), 133-136.

Jaffé, P.D. (2017). Cours IUKB : Méthodologie et éthique de la recherche en droits de l'enfants. « Etique de la recherche en droits de l'enfant ». Sion: IUKB.

Knoepfel, P., Larrue C., & Hill, M. (2007). *Public Policy Analyses*. Bristol, Angleterre : The Policy Press.

Kuhn, A. (2010). *Sommes-nous tous des criminels? : petite introduction à la criminologie*. Charmey, Suisse : Les Ed. de l'Hèbe.

Leyens, J-P., Yzerbyt, V., & Schadron, G. (1996). *Stéréotypes et cognition sociale*. Bruxelles, Belgique : Mardaga.

Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD). (2015). Genève. Récupéré le 15 juillet 2019 de: https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_i2_22.html

Lücker-Babel, M-F. & Koch, F. (2014). Genève (ville). *Les droits de l'enfant en ville de Genève*. Rapport à l'intention du Conseil administratif. Récupéré en octobre 2019 de : <https://edudoc.ch/record/115905?ln=fr>

Martin, G., & Truong, F. (2015). Nouveaux regards sur la déviance. *Idées économiques et sociales*, 181(3), 4-7.

Moliner, P., & Vidal, J. (2003). Stéréotype de la catégorisation et noyau de la représentation. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*. 1, 157-176.

Mouchtouris, A. (2003). *Les jeunes de la nuit - Représentations sociales des conduites nocturnes*. Paris, France : L'Harmattan.

Nos Pensées. (n.d) Article: *La théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth*. 2019, 22 juillet. Récupéré le 12 octobre 2019 de : <https://nospensees.fr/la-theorie-de-la-reconnaissance-daxel-honneth/>

Oser, F., Ullrich, M., & Biedermann, H. (2000). *Jeunesse et citoyenneté: Expériences de participation et compétences individuelles*. Fribourg, Suisse: Département des Sciences de l'Education de l'Université de Fribourg, et Berne, Suisse : Office fédérale de l'éducation et de la Science.

Paquot, T. (2009). *L'espace public*. Paris, France : La Découverte.

Parazelli, M. (2002). *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*. Sainte Foy, Canada : Presses de l'Université du Québec.

Poretti, M. (2013). Les paradoxes de l'institutionnalisation. Un regard rétrospectif sur deux décennies de plaidoyer international pour les droits de l'enfant. *Journal des Droits des Jeunes*, 320, 30-36.

Poretti, M. (2016). *Enfances urbaines et politiques publiques. Regards croisés d'enfants de différents quartiers de la ville de Sion*. Sion, Suisse : Centre interfacultaire en droits de l'enfant.

Poretti, M. (2017). Cours IUKB: Méthodologie et éthique de la recherche en droits de l'enfants. « Recherche qualitative impliquant les enfants : Approches, méthodes, outils ». Sion: IUKB.

Poretti, M. (2018). Cours IUKB : Séminaire interdisciplinaire « Chercheurs et « experts » face aux mondes des enfants : Défis et enjeux des démarches participative impliquant les plus jeunes ». Sion: IUKB.

Poscio, B. (2017). Cours IUKB: Psychologie de l'enfance « Psychologie de l'adolescence ». Sion: IUKB.

Règlement sur la salubrité et la tranquillité publique (RSTP). (2017). Récupéré le 15 juillet 2019 de: https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_e4_05p03.html

Règlement sur la surveillance des mineurs (RSM).(1945). Récupéré le 15 juillet 2019 de : https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_J6_20P04.html

Rioufreyt, T. (2016). *La transcription d'entretiens en sciences sociales. Enjeux, conseils et manières de faire*. Récupéré le 7 novembre 2018 de : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01339474/document>

Robert, P. (2000). Les territoires du contrôle social, quels changements ? *Déviance et société*, 24(3), 215-235.

Schäppi, P. B. (2008). *Intervenir auprès des jeunes au Québec: sociologies implicites*. Université de Montréal. Canada. Mémoire de maîtrise. Récupéré le 15 juin 2019 de: <https://core.ac.uk/download/pdf/55645367.pdf>

Shadili, G. (2014). Adolescents et jeunes adultes. *L'information psychiatrique*, 90(1), 11-19
Thomas Fouquet (2018), "Mobilités et nocturnités : la nuit urbaine comme espace potentiel". Conférence au WARC (West African Research Centre), Dakar, 12 avril 2018. Récupéré le 13 juillet 2019: <https://movidahypotheses.org/2178>

Stöcklin, D. (2013). Theories of action in the field of child participation: in search of explicit frameworks. *Childhood*, 20(4), 443-457.

Stoecklin, D. (2017). Cours IUKB: Sociologie de l'enfance. SI Participation. Sion: IUKB.

Stoecklin, D. (2018). Cours IUKB: Séminaire Interdisciplinaire « Participation ». Sion: IUKB.

Ville de Genève. Site officiel (n.d). Récupéré le 4 décembre 2018 à www.ville-geneve.ch

Wicht, L. (2017). « Référentiel » du travail social hors murs: dire les pratiques pour mettre en lumière collectivement un savoir-faire professionnel. Plateforme romande du travail social hors murs. Genève, Suisse : Slatkine.

Zerghini, Z. B., & Matuszak, C. (2009). Lire ou relire Habermas : lectures croisées du modèle de l'espace public habermassien. *Études de communication*, 32, 33-49.

Zermatten, J. (2003). *L'intérêt supérieur de l'enfant, de l'analyse littérale à la portée philosophique*. Sion, Suisse : Institut International des Droits de l'Enfant.

Zermatten, J. (2014). La « participation » des enfants ; L'incorporation et l'interprétation des « droits participatifs » dans la CDE. Document de cours, Master interdisciplinaire en Droits de l'Enfant, Université de Genève

Zermatten, J., & Stoecklin, D. (2009). *Le droit des enfants de participer*. Norme juridique et réalité pratique : contribution à un nouveau contrat social. Sion, Suisse : IUKB/IDE.

9. Annexes

Grille de questions pour les TSHM - Entretien semi-directif

Introduction

Je rappel au participant que cette recherche s'inscrit dans le cadre de mon mémoire de master en droits de l'enfant. Je lui garantis que les informations recueillies restent confidentielles et qu'elles ne seront utilisées qu'à des fins strictement académiques. Je lui rappelle que son anonymat est garanti et qu'il peut à tout moment se retirer de la recherche. Je termine l'interview en le remerciant pour sa disponibilité et pour le partage d'informations précieuses à ma recherche.

Questions

Les jeunes dans les pratiques professionnels des TSHM

- 1) Pour parler un peu des jeunes avec qui tu travailles, qui sont-ils ?
- 2) Comment tu les rencontres ? Les âges ? Comment tu travailles avec eux ?
- 3) Quel est la population cible avec laquelle tu travailles ? Quels sont les jeunes qui font partie de ton champ d'action ?
- 4) Par rapport à ton mandat quels sont tes champs d'actions ? Les espaces, les heures, la population ...

Les lieux d'actions

- 5) Dans quels lieux se concentrent tes pratiques ?
- 6) Quels sont les lieux mis à disposition des jeunes ? Quand et comment sont-ils mis à disposition ?
- 7) Quel est la dynamique de ces espaces publics diurnes et nocturnes ?
- 8) Est-ce que tu travailles de nuit ? Qu'est-ce qui est mis en place au niveau nocturne par vous TSHM ?
- 9) Est-ce que tu organises des activités le soir ? Lesquelles et quand (semaine/weekend) ?
- 10) Qui sont les jeunes bénéficiaires de ces mesures ? Est-ce qu'ils sont les même que tu vois durant la journée ?

Vie nocturne

- 11) Est-ce que la vie nocturne est une problématique qui concerne ton travail ? Quels sont les répercussions directes et indirectes qu'elle a sur ton travail du quotidien ?
- 12) Quels sont les problèmes rencontrés par l'occupation des espaces nocturnes ?
- 13) A quoi est-ce dû selon toi ? Pourquoi ces problèmes ?
- 14) Quel image as-tu des jeunes le soir ? Est-ce que tu sais ce qu'ils veulent ? Est-ce qu'ils vous font des demandes particulières pour des activités du soir ?
- 15) Est-ce que selon toi, la vie nocturne actuelle prend en compte la réalité des jeunes ?
- 16) Quels est la représentation de la vie nocturne selon toi ? Quels sont les échos qui te reviennent à toi en tant que professionnel ? Et en tant qu'habitant ?
- 17) Quels sont le gens avec qui tu collabores, notamment concernant la problématique nocturne ?

Acteurs et Solutions

- 18) Selon toi, comment pourrai-t-on permettre aux jeunes de se réapproprier les espaces nocturnes ? Quelles solutions selon toi pourraient améliorer la vie nocturne ?
- 19) Qui selon toi devrait s'en charger ? A qui revient le mandat de s'occuper de cette vie nocturne ?
- 20) Qui pensez-vous qu'il faudrait viser par ces mesures ?

Grille de questions pour Sylvain du « Collectif pour une vie Nocturne riche, vivante et diversifiée » - Entretien semi-directif

Introduction

Je rappel au participant que cette recherche s'inscrit dans le cadre de mon mémoire de master en droits de l'enfant. Je lui garantis que les informations recueillies restent confidentielles et qu'elles ne seront utilisées qu'à des fins strictement académiques. Concernant l'anonymat, Sylvain n'a pas tenu à le garder et a accepté que son nom apparaisse. Je lui rappelle néanmoins qu'il peut à tout moment se retirer de la recherche. Je termine l'interview en le remerciant pour sa disponibilité et pour le partage d'informations précieuses à ma recherche.

Questions

- 1) Pourrais-tu me raconter un peu la genèse de ce Collectif ? Faisais-tu parti du Parlement des Jeunes Genevois?
- 2) La demande est venue de vous ou d'un service en particulier ?
- 3) Ton travail consiste en quoi exactement ? j'ai vu que vous défendiez une vie nocturne de qualité par le biais d'une action 'politique et événementielle'. Cela consiste en quoi exactement ?
- 4) Par qui dois-tu passer quand vous voulez organiser un événement ?
- 5) Qui sont les acteurs entrant en jeu ?
- 6) Comment faites-vous le financement, est-ce que quelqu'un finance tout cela ?
- 7) Quels sont les problèmes que vous rencontrez ? Comment les contournez-vous?
- 8) Comment décidez-vous des évènements que vous voulez organiser ?
- 9) Avez-vous des demandes de particuliers pour organiser tel ou tel évènement?
- 10) Qui fréquente vos évènements ? Quel type de population ? Quels âges ont-ils ?
- 11) Est-ce que les 16-18 ont le droit de venir à vos évènements ? Sont-ils nombreux ? Les plus jeunes sont-ils présents ?
- 12) Avez-vous des problèmes lors de vos évènements ? (Conflits, etc.)
- 13) Votre Collectif souhaite s'opposer à la position des médias et de l'opinion public qui a une conception dominante considérant la vie nocturne comme une nuisance, facteur de bruit et de troubles. Quels sont vos démarches ?
- 14) Dans l'état actuel de la vie nocturne vous soulevez 2 Constats : une action répressive à l'égard des établissements nocturnes et une baisse de l'offre nocturne depuis 10 ans. Es-tu en accord avec cela ? As-tu constaté du changement depuis le début de votre Collectif ?
- 15) Et toi en dehors de ce Collectif, quels sont les endroits où tu sors le soir ? Les gens que tu rencontres, la dynamique de ces endroits et la représentation que tu en as ?
- 16) Qu'est-ce qui fait que tu vas sortir à un endroit plutôt qu'à un autre ?
- 17) Pour les prix des consommations, des entrées et du trajet, penses-tu que l'offre est adaptée à la population de jeunes qui sortent ? (15-30+)
- 18) Au niveau du transport et de la sécurité, est-ce que tu te sens en sécurité quand tu sors ?
- 19) Petite question sur la gente féminine quand même, tant dans les soirées du Terreau que dans les autres endroits que tu fréquentes, est-ce que tu vois une différence dans la fréquentation des espaces publics nocturnes des femmes ?
- 20) Dans une vision idéaliste, quel serait ton idéal de vie nocturne riche, vivante et diversifiée? Est-ce que tu proposerais des évènements en plein air ?

Grille de questions pour les jeunes – Entretien semi-directif

Introduction

Je rappel au participant que cette recherche s'inscrit dans le cadre de mon mémoire de master en droits de l'enfant. Je lui garantis que les informations recueillies restent confidentielles et qu'elles ne seront utilisées qu'à des fins strictement académiques. Je lui rappelle que son anonymat est garanti et qu'il peut à tout moment se retirer de la recherche. Je termine l'interview en le remerciant pour sa disponibilité et pour le partage d'informations précieuses à ma recherche.

Questions

Les espaces publics

- 1) Quand je te dis espace public, cela te fais penser à quoi ? En comparaison à espace privé...
- 2) Quels sont les espaces publics que tu utilises ? Pour quelles occasions y-vas-tu?
- 3) Tu vas à tel endroit ou tel autre pour quelles raisons ? Est-ce que tu y vas seul ou accompagné?
- 4) Y va-t-il une différence entre les espaces de jours et ceux de nuit que tu fréquentes ? Sont-ils les même ?
- 5) Est-ce que tu te retrouves dans un espace public le soir ?
- 6) Donne-moi 3 mots qui te viennent en tête et ce à quoi ça te fait penser quand je te dis « Vie nocturne »

Leur vécu

- 7) Depuis quand est-ce que tu sors les soirs ?
- 8) Où est-ce que tu sors ? Qu'est-ce qui fait que tu vas aller à cet endroit ?
- 9) Quel gens est-ce que tu rencontres quand tu sors le soir ?
- 10) Est-ce que tu t'es déjà senti discriminé lorsque tu es sorti le soir ?
- 11) Est-ce que dans les endroits que tu fréquentes tu te sens à ta place ?

L'image des jeunes

- 12) Quelle image tu as des jeunes qui sortent le soir ?
- 13) Quelle image tu penses que les gens ont de toi quand tu sors ?
- 14) Quelle image tu penses que la société des « jeunes qui sortent » ?

Sécurité et conflits nocturnes

- 15) Est-ce que tu te sens en sécurité quand tu sors ? Oui, non et pourquoi ?
- 16) Est-ce qu'il t'est déjà arrivé d'avoir des problèmes quand tu sors le soir ? Comme quoi par exemple ?
- 17) Est-ce que toi ou quelqu'un que tu connais a déjà eu des problèmes en sortant le soir ?
- 18) As-tu assisté à des conflits, bagarres ou altercations le soir ?
- 19) Est-ce que tu as déjà été confronté de loin ou de près à la police lors de tes sorties nocturnes ?

Vers une amélioration de la situation actuelle

- 20) Donnes moi 3 choses que tu aimes quand tu sors le soir et 3 choses que tu aimes moins.
- 21) Si tu pouvais améliorer certaines choses quels seraient-elles ?
- 22) Qu'est-ce que selon toi la politique nocturne pourrait mettre en place pour améliorer la vie nocturne des habitants ?
- 23) La politique nocturne actuelle est très axée sur la Prévention, vandalisme, tapage nocturne ... Est-ce ton ressenti quand tu sors le soir ?
- 24) Est-ce que tu as une idée qui pourrait réduire la stigmatisation qui est attribuée aux jeunes qui sortent le soir ?

Fiche de consentement signé par les interviewés

RECHERCHE

Projet de mémoire dans le cadre du master en droits de l'enfant

Responsable(s) du projet de recherche : Barbara Freitas Meireles

(Dans ce texte, le masculin est utilisé au sens générique ; il comprend aussi bien les femmes que les hommes.)

INFORMATION AUX PARTICIPANTS ET CONSENTEMENT DE PARTICIPATION

Information aux participants

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'un mémoire de recherche en master au sein du centre interfacultaire en droits de l'enfant. La récolte de données dans le cadre de cette recherche a pour but d'approfondir les connaissances sur les thématiques suivante : « Espace publics nocturnes, place des jeunes et représentations sociales ». Ces données seront utilisés dans le cadre universitaire et respectent les 4 principes éthiques qui suivent : Bienfaisance, Consentement éclairé, Confidentialité et Reconnaissance.

Consentement de participation à la recherche

- 1) Sur la base des informations qui précèdent, le-la soussigné-e consent à ce qu'il-elle participe à la recherche « projet de mémoire : Espace publics nocturnes, place des jeunes et représentations sociales » et autorise :

l'utilisation des données à des fins scientifiques et la publication des résultats de la recherche dans des revues ou livres scientifiques, étant entendu que les données resteront anonymes et qu'aucune information ne sera donnée sur mon identité ;

OUI

NON

l'utilisation des données à des fins pédagogiques (cours et séminaires de formation d'étudiants ou de professionnels soumis au secret professionnel).

OUI

NON

Que l'entretien soit enregistré sur support audio

OUI

NON

- 1) J'ai choisi volontairement de participer à cette recherche. J'ai été informé-e du fait que je **peux** me retirer en tout temps sans fournir de justifications et que je peux, le cas échéant, demander la destruction des données me concernant. Ce consentement ne décharge pas les organisateurs de la recherche de leurs responsabilités. Je conserve tous mes droits garantis par la loi.

Prénom Nom

Anna Tiveo

Signature

Tiveo Anna Tiveo

Date 15. 10. 2018

RECHERCHE**Projet de mémoire dans le cadre du master en droits de l'enfant**

Responsable(s) du projet de recherche : Barbara Freitas Meireles

(Dans ce texte, le masculin est utilisé au sens générique ; il comprend aussi bien les femmes que les hommes.)

INFORMATION AUX PARTICIPANTS ET CONSENTEMENT DE PARTICIPATION**Information aux participants**

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'un mémoire de recherche en master au sein du centre interfacultaire en droits de l'enfant. La récolte de données dans le cadre de cette recherche a pour but d'approfondir les connaissances sur les thématiques suivante : « L'espace public nocturne, la place des jeunes et les représentations sociales ». Ces données seront uniquement utilisés dans le cadre universitaire et respectent les 4 principes éthiques qui suivent : Bienfaisance, Consentement éclairé, Confidentialité et Reconnaissance.

Consentement de participation à la recherche

- 1) Sur la base des informations qui précèdent, le-la soussigné-e consent à ce qu'il-elle participe à la recherche de mémoire portant sur la thématique suivante : « Quel place fait-on au jeune dans les espaces publics nocturnes en Ville de Genève ? » et autorise :

l'utilisation des données à des fins scientifiques et la publication des résultats de la recherche dans des revues ou livres scientifiques, étant entendu que les données resteront anonymes et qu'aucune information ne sera donnée sur mon identité ;

 OUI

NON

l'utilisation des données à des fins pédagogiques (cours et séminaires de formation d'étudiants ou de professionnels soumis au secret professionnel).

 OUI

NON

Que l'entretien soit enregistré sur support audio

 OUI

NON

- 1) J'ai choisi volontairement de participer à cette recherche. J'ai été informé-e du fait que je peux me retirer en tout temps sans fournir de justifications et que je peux, le cas échéant, demander la destruction des données me concernant. Ce consentement ne décharge pas les organisateurs de la recherche de leurs responsabilités. Je conserve tous mes droits garantis par la loi.

Prénom Nom

Martini Souza

Signature



Date

21 janvier 2009

RECHERCHE**Projet de mémoire dans le cadre du master en droits de l'enfant**

Responsable(s) du projet de recherche : Barbara Freitas Meireles

(Dans ce texte, le masculin est utilisé au sens générique ; il comprend aussi bien les femmes que les hommes.)

INFORMATION AUX PARTICIPANTS ET CONSENTEMENT DE PARTICIPATION**Information aux participants**

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'un mémoire de recherche en master au sein du centre interfacultaire en droits de l'enfant. La récolte de données dans le cadre de cette recherche a pour but d'approfondir les connaissances sur les thématiques suivante : « L'espace public nocturne, la place des jeunes et les représentations sociales ». Ces données seront uniquement utilisés dans le cadre universitaire et respectent les 4 principes éthiques qui suivent : Bienfaisance, Consentement éclairé, Confidentialité et Reconnaissance.

Consentement de participation à la recherche

- 1) Sur la base des informations qui précédent, je-la soussigné-e consent à ce qu'il-elle participe à la recherche de mémoire portant sur la thématique suivante : « Quel place fait-on au jeune dans les espaces publics nocturnes en Ville de Genève ? » et autorise :

l'utilisation des données à des fins scientifiques et la publication des résultats de la recherche dans des revues ou livres scientifiques, étant entendu que les données resteront anonymes et qu'aucune information ne sera donnée sur mon identité ;

 OUI

NON

l'utilisation des données à des fins pédagogiques (cours et séminaires de formation d'étudiants ou de professionnels soumis au secret professionnel).

 OUI

NON

Que l'entretien soit enregistré sur support audio

 OUI

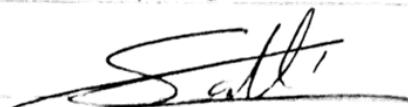
NON

- 1) J'ai choisi volontairement de participer à cette recherche. J'ai été informé-e du fait que je peux me retirer en tout temps sans fournir de justifications et que je peux, le cas échéant, demander la destruction des données me concernant. Ce consentement ne décharge pas les organisateurs de la recherche de leurs responsabilités. Je conserve tous mes droits garantis par la loi.

Prénom Nom

Snoussi LADDI

Signature



Date

17.12.18

RECHERCHE**Projet de mémoire dans le cadre du master en droits de l'enfant**

Responsable(s) du projet de recherche : Barbara Freitas Meireles

(Dans ce texte, le masculin est utilisé au sens générique ; il comprend aussi bien les femmes que les hommes.)

INFORMATION AUX PARTICIPANTS ET CONSENTEMENT DE PARTICIPATION**Information aux participants**

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'un mémoire de recherche en master au sein du centre interfacultaire en droits de l'enfant. La récolte de données dans le cadre de cette recherche a pour but d'approfondir les connaissances sur les thématiques suivante : « L'espace public nocturne, la place des jeunes et les représentations sociales ». Ces données seront uniquement utilisés dans le cadre universitaire et respectent les 4 principes éthiques qui suivent : Bienfaisance, Consentement éclairé, Confidentialité et Reconnaissance.

Consentement de participation à la recherche

- 1) Sur la base des informations qui précèdent, le-la soussigné-e consent à ce qu'il-elle participe à la recherche de mémoire portant sur la thématique suivante : « Quel place fait-on au jeune dans les espaces publics nocturnes en Ville de Genève ? » et autorise :

l'utilisation des données à des fins scientifiques et la publication des résultats de la recherche dans des revues ou livres scientifiques, étant entendu que les données resteront anonymes et qu'aucune information ne sera donnée sur mon identité ;

 OUI

NON

l'utilisation des données à des fins pédagogiques (cours et séminaires de formation d'étudiants ou de professionnels soumis au secret professionnel).

 OUI

NON

Que l'entretien soit enregistré sur support audio

 OUI

NON

- 1) J'ai choisi volontairement de participer à cette recherche. J'ai été informé-e du fait que je peux me retirer en tout temps sans fournir de justifications et que je peux, le cas échéant, demander la destruction des données me concernant. Ce consentement ne décharge pas les organisateurs de la recherche de leurs responsabilités. Je conserve tous mes droits garantis par la loi.

Prénom Nom

SANROMAN Roxane

Signature



Date

21.01.2018

RECHERCHE**Projet de mémoire dans le cadre du master en droits de l'enfant**

Responsable(s) du projet de recherche : Barbara Freitas Meireles

(Dans ce texte, le masculin est utilisé au sens générique ; il comprend aussi bien les femmes que les hommes.)

INFORMATION AUX PARTICIPANTS ET CONSENTEMENT DE PARTICIPATION**Information aux participants**

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'un mémoire de recherche en master au sein du centre interfacultaire en droits de l'enfant. La récolte de données dans le cadre de cette recherche a pour but d'approfondir les connaissances sur les thématiques suivante : « L'espace public nocturne, la place des jeunes et les représentations sociales ». Ces données seront uniquement utilisés dans le cadre universitaire et respectent les 4 principes éthiques qui suivent : Bienfaisance, Consentement éclairé, Confidentialité et Reconnaissance.

Consentement de participation à la recherche

- 1) Sur la base des informations qui précédent, le-la soussigné-e consent à ce qu'il-elle participe à la recherche de mémoire portant sur la thématique suivante : « Quel place fait-on au jeune dans les espaces publics nocturnes en Ville de Genève ? » et autorise :

l'utilisation des données à des fins scientifiques et la publication des résultats de la recherche dans des revues ou livres scientifiques, étant entendu que les données resteront anonymes et qu'aucune information ne sera donnée sur mon identité ;

 OUI

NON

l'utilisation des données à des fins pédagogiques (cours et séminaires de formation d'étudiants ou de professionnels soumis au secret professionnel).

 OUI

NON

Que l'entretien soit enregistré sur support audio

 OUI

NON

- 1) J'ai choisi volontairement de participer à cette recherche. J'ai été informé-e du fait que je peux me retirer en tout temps sans fournir de justifications et que je peux, le cas échéant, demander la destruction des données me concernant. Ce consentement ne décharge pas les organisateurs de la recherche de leurs responsabilités. Je conserve tous mes droits garantis par la loi.

Prénom Nom AbsalonSignature AbsalonDate 25 octobre 2018

RECHERCHE**Projet de mémoire dans le cadre du master en droits de l'enfant**

Responsable(s) du projet de recherche | Barbara Freitas Meireles

(Dans ce texte, le masculin est utilisé au sens générique ; il comprend aussi bien les femmes que les hommes.)

INFORMATION AUX PARTICIPANTS ET CONSENTEMENT DE PARTICIPATION**Information aux participants**

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'un mémoire de recherche en master au sein du centre interfacultaire en droits de l'enfant. La récolte de données dans le cadre de cette recherche a pour but d'approfondir les connaissances sur les thématiques suivante : « L'espace public nocturne, la place des jeunes et les représentations sociales ». Ces données seront uniquement utilisées dans le cadre universitaire et respectent les 4 principes éthiques qui suivent : Bienfaisance, Consentement éclairé, Confidentialité et Reconnaissance.

Consentement de participation à la recherche

- 1) Sur la base des informations qui précédent, le-la soussigné-e consent à ce qu'il-elle participe à la recherche de mémoire portant sur la thématique suivante : « Quel place fait-on aux jeunes dans les espaces publics nocturnes en Ville de Genève ? » et autorise :

l'utilisation des données à des fins scientifiques et la publication des résultats de la recherche dans des revues ou livres scientifiques, étant entendu que les données resteront anonymes et qu'aucune information ne sera donnée sur mon identité ;

 OUI

NON

l'utilisation des données à des fins pédagogiques (cours et séminaires de formation d'étudiants ou de professionnels soumis au secret professionnel).

 OUI

NON

Que l'entretien soit enregistré sur support audio

 OUI

NON

→

- 1) J'ai choisi volontairement de participer à cette recherche. J'ai été informé-e du fait que je peux me retirer en tout temps sans fournir de justifications et que je peux, le cas échéant, demander la destruction des données me concernant. Ce consentement ne décharge pas les organisateurs de la recherche de leurs responsabilités. Je conserve tous mes droits garantis par la loi.

Prénom Nom

Sylvain Lautwiler

Signature



Date Genève, le 1^{er} mai 2020

ENGAGEMENT DU CHERCHEUR

L'information qui figure sur ce formulaire de consentement et les réponses que j'ai données au participant décrivent avec exactitude le projet.

Je m'engage à procéder à cette étude conformément aux normes éthiques concernant les projets de recherche impliquant des participants humains, en application du *Code d'éthique concernant la recherche au sein de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation et des Directives relatives à l'intégrité dans le domaine de la recherche scientifique et à la procédure à suivre en cas de manquement à l'intégrité* de l'Université de Genève.

Je m'engage à ce que le participant à la recherche reçoive un exemplaire de ce formulaire de consentement.

Barbara Freitas Meireles

Signature :



Date :

1 mai 2020